MIMES FRANÇAIS DU XIIIe SIÈCLE

DONATION ALPHONSE PEYRAT

Ce volume a été publié avec l'aide du fonds spécial mis à la disposition du Collège de France par Madame la Marquise Arconati Visconti en mémoire de son père Alphonse Peyrat.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

MIMES FRANÇAIS DU XIII[e] SIÈCLE

(TEXTES, NOTICES ET GLOSSAIRE)

THÈSE COMPLÉMENTAIRE

Pour le Doctorat ès lettres

Présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

PAR

Edmond FARAL

Ancien élève de l'École Normale et de l'École des Hautes-Études
Professeur agrégé de l'Université



PARIS (VI[e])

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, Quai Malaquais

—

1910

A M. Mario ROQUES,

DIRECTEUR-ADJOINT A L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES,

Hommage affectueux et reconnaissant.

AVANT-PROPOS

Les pièces que nous avons réunies ici ne sont pas inédites : presque toutes même ont été publiées plusieurs fois.

Pourtant, nous n'en avons pas de texte irréprochable. Celui que Jubinal a donné du *Privilège aux Bretons* et de la *Paix aux Anglais* est fort sujet à la critique du double point de vue de l'exactitude et de la clarté[1]; celui que Bartsch a donné des *Deux bourdeurs ribauds* a le tort de ne pas être établi sur tous les manuscrits connus et de ne pas offrir toutes les versions du poème[2]; celui que Kressner a donné de l'*Herberie* de Rutebeuf, à peu près satisfaisant, a le défaut d'être imprimé isolément[3] : Jubinal a justement rapproché de cette *Herberie* un boniment en prose et un boniment en vers, qui se rapportent au même sujet ; mais son édition de ces deux derniers morceaux est établie d'une façon très défectueuse[4]. — Indépendamment des questions relatives au texte, les pièces que nous venons de mentionner en soulèvent un certain

1. A. Jubinal, *Jongleurs et trouvères*, p. 52 ss., p. 170 ss.
2. Bartsch, *Langue et Littérature*, col. 609 (pièces I et II).
3 *Œuvres de Rutebeuf*, éd. Kressner, p. 115.
4. *Œuvres de Rutebeuf*, éd. Jubinal, in-12, t. III, p. 182.

nombre d'autres qui n'ont pas été examinées avec toute la précision désirable. Elles concernent autant les sujets eux-mêmes pris dans leur ensemble que l'interprétation de détail, la langue et le vocabulaire.

Pour ces différentes raisons, on peut penser qu'une édition isolée ou du *Privilège aux Bretons*, ou de la *Paix aux Anglais*, ou de l'*Herberie*, ou des *Deux bourdeurs ribauds*, ne serait pas tout à fait inutile, si elle comportait un texte sévèrement établi, un groupement complet des œuvres se rattachant à un même sujet, la mention des faits historiques ou autres capables d'en éclairer la lecture, et un glossaire suffisamment explicatif.

Nous entreprenons cette édition. Mais, n'osant promettre satisfaction sur tous les points que nous avons énumérés, nous voudrions surtout poser un problème d'interprétation littéraire et tâcher de déterminer la signification de pièces, qui ont été groupées ici autrement que par un simple caprice.

*
* *

Un érudit français, M. Émile Picot, a signalé depuis longtemps déjà la vogue qu'eut au xve siècle une forme d'art curieuse, qu'il a appelée le monologue dramatique. Un monologue dramatique est une sorte de pièce de théâtre, pourvue d'une action, mais conçue sur un plan restreint, et ne comprenant qu'une scène à un seul personnage. Toutefois, il arriva que « pour introduire quelque variété dans les monologues, les joueurs de farces imaginèrent des monologues à deux personnages, dans lesquels les interruptions d'un second acteur formaient les élé-

ments du comique, ou des dialogues à un seul personnage dans lesquels le même acteur se répondait à lui-même en changeant sa voix et son visage ». Si bien qu'il existe des monologues simples, et, si on peut dire, des monologues dialogués, dont M. Picot a dressé un savant catalogue[1].

Un farceur du xve siècle, qui s'y est exercé et qui a jugé à propos d'en entretenir le public, nous a laissé sur ce genre quelques renseignements précieux. C'est un certain Verconus, à la fois auteur et acteur, qui avait écrit et qui jouait une pièce singulière, sorte de débat, où deux avocats plaidaient devant un juge pour et contre les femmes. Ce Verconus, ayant muni son œuvre d'un prologue, fait l'éloge de son talent mimique. Il explique comment il excelle à contrefaire toutes sortes de types, et, à l'occasion, plusieurs simultanément, inscrivant à son répertoire aussi bien le monologue dialogué que le monologue simple. Il énumère d'abord quelques-uns des rôles qu'il a appris à tenir :

Se j'ay de fleurs un boucquelet,
Frisquandinement sur ma teste,
Je contrefais le nouvellet,
Aussi gay que ung homme de feste.
Se j'ay, en bragardant tout beau,
Dessus le poing aucun oyseau,
Soit ung terselet ou lasnier,
Je suis gentilhomme nouveau :
Onque on ne veit tel faulconnier.

1. Voy. É. Picot, *Le monologue dramatique* (*Romania*, t. XV, p. 358 ss. ; t. XVI, p. 438 ss. ; t. XVII, p. 207 ss.).

Se je trouve une mignonne
A deviser, je m'abandonne
Luy monstrer une gorge ou deux,
Puis, s'elle en veult, je luy en donne :
Je contrefais de l'amoureux.
Se j'ay ung chaperon a fol
Passé au travers de mon col,
Je contrefais le bien disant,
Abondant a menuz flajolz :
Onc on n'en veit de si plaisant.
Se j'ay un chaperon de dueil,
Je me tourmente a moy tout seul,
Je pleure et me tourmente assez,
En souspirant la lerme a l'œil,
Ainsi que amys des trespassez.
Se j'ay une chappe a docteur,
Je contrefays de l'orateur,
Et semble a veoir a ma faconde
Ung tres noble predicateur,
Estre le plus grant clerc du monde.
Somme, c'est une mer parfonde :
De mon cas je sçay faire tout...

Puis, s'élevant à des exercices plus difficiles, il promet de représenter à lui seul une pièce entière, qui est précisément *Le bien et le mal dit des dames*, et où il tiendra à la fois les trois rôles des deux avocats et du juge :

Nous faindrons cy deux Advocatz
Et un Juge premiérement
Par fourme de procédement,

Dont l'ung des Advocatz sera
Mal-Embouché qui playdera
Le mal qu'i scet aux dames estre,
Et l'autre de la partie dextre
Sera nommé Gentil-Couraige,
Deffendeur a leur advantaige,
Qui soustiendra de grantz biens d'elles.
Mais il y a bien des nouvelles,
Car vécy la chaire et refuge
Ou se soirra Monsieur le Juge,
Lequel premiérement joueray ;
Et puis après je parferay
Par ordre chascun personnaige,
Mal-Embouché, Gentil-Courage,
Comme vous verrés aux pourchatz[1].

La lecture des pièces rassemblées par M. Picot et celle du prologue de Verconus donnent l'idée d'un genre littéraire très particulier, qui prend place entre le genre narratif et le genre proprement dramatique, participant à la fois de l'un et de l'autre, mais, au total, vraiment indépendant, vraiment original.

* * *

Le monologue dramatique, qui fleurit en pièces abondantes pendant le xve siècle, était-il déjà ancien à cette époque ? Il semble qu'on puisse l'affirmer, puisque M. Picot mentionne dans son catalogue des poèmes datés

1. Voy. cette pièce dans Montaiglon et Rotschild, *Anciennes poésies françaises*, t. XI, p. 176.

du XIIIe siècle[1]. Mais il n'en cite qu'un nombre infime, et on est en droit d'en conclure ou que le genre n'avait été jusque-là que froidement accueilli, ou que, d'œuvres nombreuses, quelques-unes seulement seraient parvenues jusqu'à nous. C'est cette dernière hypothèse qui est la plus autorisée. Plusieurs textes du XIIIe siècle, en effet, et même de plus anciens, semblent bien attester déjà alors l'existence d'une habileté dramatique très semblable à celle de Verconus.

Une épitaphe latine, écrite par le mime Vitalis à sa propre mémoire, nous apprend que Verconus n'était pas sans ancêtres. Il n'est pas possible de dire exactement à quelle date vivait Vitalis : les critiques le situent entre le IXe et le XIIIe siècle, variant beaucoup dans leurs approximations. Mais, à quelque époque qu'il faille le placer, dans les limites indiquées, son exemple n'en est pas moins intéressant pour l'histoire de l'art qui nous occupe. Vitalis amusait ses contemporains par ses « transformations », et c'est pourquoi il se vante, dans sa confession funèbre, que sa mort a été celle d'innombrables individus, c'est-à-dire de tous ceux qu'il avait animés :

21 Ergo quot in nostro videbantur corpore formæ,
Tot mecum raptos abstulit atra dies.

Il représentait des personnages de toute espèce, hommes et femmes, comme il prend soin de le rappeler :

19 O quoties imitata meo se femina gestu
Vidit et erubuit totaque mota fuit !

1. Voy. *Romania*, t. XVI, p. 492 ss.

Et il y avait dans son geste une telle variété, dans sa voix une telle souplesse, qu'il pouvait remplir à lui seul plusieurs rôles simultanément, sans qu'on soupçonnât l'artifice :

Fingebam vultus, habitus ac verba loquentum,
Ut plures uno crederes ore loqui [1].

Le costume, le geste, la voix, tel a toujours été le triple objet et le triple moyen de l'imitation dramatique. Il serait oiseux de s'attarder à montrer qu'au XIIIe siècle comme à toutes les époques on savait user du déguisement et que tout bon acteur soignait ses attitudes. Mais on considérera avec intérêt l'importance qu'on attachait alors à l'art de la voix, et les textes qui y sont relatifs, prouvent que le mime à plusieurs personnages joué par un acteur unique était un genre classé. Geoffroy de Vinsauf explique avec détail dans sa *Poetria Nova* de quelle façon il convient de gouverner sa voix lorsqu'on lit une pièce [2] ; Jean Balbi de Gênes considère comme le devoir essentiel d'un acteur de savoir changer sa voix selon les personnages qu'il représente [3] ; et voici un passage bien curieux de l' « argument » du *Babio* : « Introducit auctor quinque principales personas, quæque loquens ad se invicem, ut coram videretur sermo haberi tanquam a præsentibus, et ne ambiguitas haberetur, quæ persona cui loquitur [4]. » Grâce

1. Ce texte a été publié par Riese, *Anthologia Latina*, t. II, p. 143. Voy., parmi d'autres, le commentaire de W. Cloetta, *Beiträge zur Litteraturgeschichte des Mittelalters und Renaissance*, I, p. 72 ss.

2. Vers 2024 ss. (Leyser, *Historia poetarum medii ævi*).

3. *Catholicon*, au mot *persona*.

4. Voy. Chassang, *Des essais dramatiques imités de l'antiquité*, p. 123. Le passage cité du *Babio* n'est pas une preuve directe de ce

à d'habiles inflexions de voix, un même acteur pouvait donc, nous apprennent les contemporains, jouer à lui seul des pièces compliquées et où se mouvaient des personnages nombreux.

*
* *

Ainsi, à en juger par ces quelques témoignages, le monologue dramatique, dont M. Picot a pu réunir de très nombreux exemples pour le XVe siècle, était déjà ancien à cette époque. Il reste à savoir si nous n'avons pas conservé, pour le même temps, des pièces qui appartiennent à ce genre. Nous le croyons. Nous croyons qu'il faut considérer comme telles la *Passion* d'Autun, l'*Enfant et l'Aveugle*, et *Courtois d'Arras;* et nous faisons aussi entrer dans la même catégorie les quatre poèmes qui font l'objet de la présente édition [1].

Nous ne donnons le texte ni de la *Passion* [2], que M. Roy a étudiée avec une grande sagacité ; ni celui de l'*Aveugle et l'Enfant* [3], dont personne n'a jamais méconnu le caractère dramatique ; ni celui de *Courtois d'Arras* [4], que j'ai

que nous avançons ; mais il atteste, en recommandant d'employer plusieurs personnes, que l'usage était contraire, et que l' « auctor » pouvait se passer du concours de n'importe qui.

1. M. Picot a signalé, sous le titre de l'*Homme qui sait tout faire*, un poème provençal du XIIIe siècle, de Raimond d'Avignon, qui présente les caractères du monologue dramatique (voy. *Romania*, t. XVI, p. 496). Nous ne tenons compte ici que des œuvres en langue d'oïl.

2. Voy. É. Roy, *Le Mystère de la Passion en France du* XIVe *au* XVIe *siècle*, p. 40* (*Revue bourguignonne de l'Enseignement*, 1903).

3. Publié par P. Meyer (*Jahrbücher für rom. und engl. Literatur*, t. VI, p. 163).

4. Voy. *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris*, 1905, n° 20, p. 163 ss.

déjà essayé de situer littérairement. Nous remarquerons toutefois que, si l'*Herberie* et les *Deux bourdeurs ribauds* appartiennent au genre du monologue simple, il est bien difficile de distinguer de *Courtois*, par exemple, des poèmes dialogués à la façon de la *Paix aux Anglais* ou de la première partie du *Privilège aux Bretons*.

Nous appelons cet ensemble de pièces des mimes, d'un nom qu'il est difficile de définir dans sa généralité en raison des objets divers qu'il sert à désigner. On l'a appliqué à des danses, où, au moyen de gestes rythmés, on exprime des sentiments et on explique le développement d'une action. On l'a appliqué à des scènes du même genre, mais où le geste était affranchi de la cadence. Il s'agit ici du mime littéraire. Le mime littéraire appartient au théâtre. Il se distingue du drame proprement dit moins par la nature des sujets que par la façon de les traiter et de les représenter. Son objet est l'imitation de la réalité par le geste et par la voix, sans recours aux procédés d'une mise en scène complète et régulière. On verra comment chacun de nos poèmes répond à cette définition.



LE PRIVILÈGE AUX BRETONS

INTRODUCTION

Nous imprimons, sous ce titre unique, deux pièces[1], que nous avons distinguées en les numérotant I et II. — A la vérité, le manuscrit qui les a conservées (Bibl. Nat., fr. 837, f° 190), ne fait pas cette distinction : il les donne à la suite l'une de l'autre, immédiatement, sans insérer pour la seconde de rubrique spéciale. C'est qu'en effet, comme on le verra plus loin, elles traitent, selon les mêmes procédés mimiques et en présentant les mêmes personnages, deux sujets tout à fait voisins et qui se font logiquement suite. En outre, elles se ressemblent singulièrement par l'esprit et le style, au point qu'il faut sans doute les attribuer à un même auteur. — Mais, ces observations faites, il faut remarquer aussi que les deux poèmes sont de structure métrique tout à fait différente[2], et que

1. Éditées déjà par Jubinal, *Jongleurs et trouvères,* p. 52 ss.

2. La pièce I est écrite en strophes monorimes de quatre vers dodécasyllabiques. Deux de ces strophes (v. 37 ss. et v. 65 ss.) ont cinq vers. Je ne pense pas qu'il faille y voir la preuve que le poème est altéré, mais simplement le signe que l'auteur n'attachait pas une extrême importance au détail de la versification. — La pièce II est d'une structure métrique compliquée. Elle est écrite en vers de huit et de quatre syllabes (ces derniers beaucoup moins nombreux) qui se mêlent d'une façon tout à fait irrégulière. Toutefois, les vers de quatre syllabes sont toujours isolés (une exception au vers 25). La

l'action, engagée dans le premier et poursuivie dans le second, subit, précisément au point où la versification change, un arrêt, une interruption, dont il est impossible de ne pas tenir compte. Aussi considérons-nous que nous avons affaire à deux scènes, qui se rapportent à une même donnée, mais qu'il faut néanmoins distinguer entre elles.

I

La première est vraisemblablement une œuvre parisienne[1].

La date s'en laisse assez facilement déterminer, au moins d'une façon approximative. Déjà l'âge du manuscrit ne permet pas qu'elle soit postérieure au XIIIe siècle, et l'état de la langue prouve qu'elle n'est pas antérieure à ce même siècle. Mais nous pouvons préciser. L'action se passe, en effet, devant le tribunal d'un roi de France, qui n'est pas nommé, mais dont l'aïeul (v. 76) s'appelle Philippe (v. 69). Ce Philippe ne saurait être que Philippe-Auguste, et son petit-fils est Louis IX, sous le règne duquel il faut placer la composition du poème. Sous ce règne, et, plus précisément encore, au commencement de ce règne, au moment où le roi, devenu majeur, gouverne cependant avec le conseil de sa mère. Ainsi s'explique que, au début de son rôle, le Breton Yvon appelle la bénédiction de Dieu à la fois sur le roi et sur la « roïn greignor » (v. 2). La reine est représentée comme prenant à l'admi-

rime, plate, groupe les vers par deux, par trois, par quatre, par cinq, par six. Il est remarquable que les vers de quatre syllabes introduisent toujours une rime nouvelle.

1. Elle ne pouvait guère intéresser que des Parisiens, et l'allusion du vers 68 à Saint-Germain-des-Prés est peut-être un indice.

nistration de son fils une part importante, et c'est sur son intervention que les Bretons sont censés voir confirmer leur privilège. Il résulte de là que la pièce a dû être écrite entre les années 1236 et 1252, qui sont, l'une, celle où Louis IX est proclamé majeur, l'autre, celle où meurt Blanche de Castille, mère de ce prince. Il est naturel, d'ailleurs, qu'on songe à un moment plus voisin de 1236 que de 1252 ; car c'est surtout au début du règne de son fils que la reine mère exerça son influence[1].

La donnée mise ici en œuvre est, par elle-même, assez bouffonne. Un Breton, nommé Yvon, qui coupait du genêt dans la forêt pour en faire des balais, a été malmené, ainsi qu'un de ses cousins, par un sergent forestier. Il va se plaindre au roi de France et proteste que son droit a été violé : car les Bretons ont obtenu anciennement du roi Philippe le privilège de couper les genêts. Et le roi actuel, devant qui il porte ses doléances, confirme, sur les instances de sa mère, le décret de son grand-père Philippe[2].

Nous concevons qu'un tel sujet, encore amusant à notre goût, ait pu égayer les contemporains. Mais il nous est difficile d'estimer le rapport qu'il y avait de cette satire bretonne à la réalité. Si les Bretons étaient surtout, à Paris,

1. Selon l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXIII, p. 423 ss.), le *Privilège* aurait été composé vers 1234. Il se rapporterait aux traités conclus par les rois de France, surtout Philippe-Auguste et Louis IX, avec les comtes de Bretagne, plus précisément à celui que Louis IX passa dès 1234 avec Pierre Mauclerc, vassal redoutable ; et il serait une moquerie à l'égard des Bretons, parce qu'ils n'auraient obtenu alors que des avantages dérisoires.

2. Le morceau est presque entièrement dialogué et a un air de drame. Mais quelques formules narratives, telles que *Bretoni loquitur* (v. 35), *Dist li rois* (v. 66), etc., prouvent, comme il était d'ailleurs facile de le prévoir, qu'il n'était pas joué par plusieurs acteurs, mais par un seul.

des fabricants de balais, — s'ils étaient réputés pour leur âpreté à défendre leurs intérêts, même les moindres, — s'ils étaient d'une ignorance orgueilleuse (v. 67 ss.), — s'ils avaient déjà un sens très développé de la généalogie et s'ils se trouvaient tous cousins entre eux, — je n'en ai pas trouvé de mention ailleurs [1].

Pour ce qui concerne la forme proprement dite du poème, nous savons un peu mieux comment les vrais Bretons avaient accoutumé de parler le français. A nous

1. Il semble toutefois qu'ils n'aient pas été très sympathiques. On en peut juger par les propos d'un jongleur, qui, louant la générosité des boulangers, admire qu'elle aille jusqu'aux Anglais et aux Bretons (voy. Jubinal, *Jongleurs et trouvères*, p. 141) :

Et li Englès et li Breton
N'i a celui n'en ait son don.

Il devait y avoir à Paris, à la date où fut composé notre poème, une colonie de Bretons ; mais on ne peut pas tirer du texte d'indication certaine sur le quartier qu'elle occupait. Il existait sur la rive droite de la Seine, au XIIIe siècle, un emplacement nommé le *Champ-aux-Bretons* (voy. Legrand, *Paris en 1380*, p. 56, n. 1), où passait la rue de *Lagny* ou de la *Grande-Bretonnerie* (voy. F. et L. Lazare, *Dictionnaire des rues de Paris*, p. 168). Je note en outre qu'il existait là une rue des *Balays*, mentionnée en 1495, et qui allait de la rue du *Roi-de-Sicile* à la rue *Saint-Antoine*. — Sur la rive gauche, se trouvait une rue de la *Grande-Bretonnerie*, appelée aussi *Ancienne-Bretonnerie*, *rue aux Bretons* et rue du *Puits (Topographie historique du vieux Paris, Région centrale de l'Université*, p. 21, dans l'*Histoire générale de Paris)*. Elle tirait son nom du fief de la Bretonnerie, ainsi que la rue de la *Petite-Bretonnerie*, qui en était toute voisine. Elle était proche de la porte Saint-Jacques. Si c'est dans ce quartier que l'auteur de notre poème cantonnait les Bretons, la « maison bastilliée » dont il parle (II, 13) pourrait être une maison fortifiée située près de la porte Saint-Jacques. On s'expliquerait aussi (II, 53) la mention d'un puits situé devant la maison de Dam Maurice. La rue *Saint-Hilaire* (II, 12 *Saint-Tillié ?*) qui coupait la rue des Carmes, se trouvait dans le même quartier (voy. *ouvrage cité*, p. 335) ; mais je n'y trouve pas de rue Saint-Pierre (II, 12 *Saint-Pié ?*). La rue de *Glatignies* (II, 51) était dans l'île de la Cité ; et en parlant des « voisins de la rue de Glatignies » l'auteur a négligé d'être exact, pour faire une plaisanterie.

en tenir à celles de notre pièce, nous notons que les incorrections de leur langage tiennent à des particularités à peu près constantes : confusion de l'*e* et de l'*i*[1] ; des toniques *-ié* et *-é*, *-ier* et *-er*[2] ; apocope de l'*e*[3] ; confusion, à l'initiale, entre *a* et *e* devant *s* + *cons.*[4] ; passage, à la finale, de *g* à *ch*[5] ; point de déclinaison ; fautes de genre[6] ; fautes d'accord[7] ; fautes de conjugaison[8] ; confusion de personnes[9], de temps[10], de modes[11] ; abus de l'*i* pléonastique[12].

1. J'ai cru devoir relever ici non seulement les particularités de langue que la rime et le mètre permettaient d'imputer certainement à l'auteur, mais aussi celles qui, indiquées par la seule graphie, sont néanmoins trop singulières pour être attribuées à la pure fantaisie du scribe. Il est évident que celui-ci s'est attaché à noter les fautes de prononciation qu'il convenait de faire en lisant la pièce, si on désirait lui conserver son caractère :

i pour *e* : 25 *Dinis* ; 26 *dimis* ; 27 *divis* ; 28, 75 *chimis* ; 42 *chivaler*. — *e* pour *i* : 72 *conferm* ; 57, 69 *Phelip*.

2. *-ié* pour *-é* : 68 *Priez*. — *-er* pour *-ier* : 42 *chivaler* ; 44 *soler* ; — *-ier* pour *-er* : 67 *parlier* ; etc.

3. 1 *Frans, compaingni, tout* ; 2 *roïn, beneï* ; 3 *chevaleri* ; 4 *menu, mi* ; 5 *frer* ; 7 *Bretaing* ; 8, 17 *semains* ; 10 *chos, fer, gest* ; 11 *charest, best* ; 12 *test* ; etc. On peut dire que l'apocope de l'*e* est la règle.

4. 22 *asper* ; 23 *apaule*.

5. Rimes des vers 12-16.

6. 1 *la roi* ; 5 *ma frer* ; 6 *ma pain* ; 9, 17, 21 *la bois* ; 9, 15 *la genest* ; 13 *son best* ; 18 *la fis* ; 19 *mon çaintur* ; 22 *la forestier* ; 23 *mon test* ; 25 *mon sarp* ; etc. Les exemples se trouvent à chaque vers.

7. 19 *ma mains* ; 68 *l'ef beneoit* ; etc.

8. C'est-à-dire confusion entre deux conjugaisons voisines : 12 *louez (lier)* ; 27 *batez (battre)* ; 28 *tola (tolut)* ; 29 *render (rendre)* ; 68 *bis toliez (tolu)* ; etc.

9. 9, 17 *G'i alez* ; 11 *j'a* ; 12 *G'i louez* ; 16 *sont (est)* ; 29 *fet (fez)* ; 43 *vont (va)* ; 76 *tu l'entendez* ; etc.

10. 12 *porte (portais)* ; 25 *toloit (tolut)* ; 59 *fier (ferit)* ; etc.

11. 13 *prenez (prendre)* ; 22 *truef (trouvé)* ; 29 *mant (mande)* ; 29 *fet (fasse)* ; 47 *aler (allait)* ; 52 *porter (portait)* ; etc.

12. 9, 17 *G'i alez* ; 10 *Autre chos n'i sai fer* ; 12 *G'i louez* ; 31 *Gentis hom n'i doit mi*.

Il apparaît, à ces quelques observations, que le langage prêté aux Bretons est déformé non pas au hasard, mais selon des procédés assez bien déterminés, et qui répondent, en gros, aux renseignements qu'on a sur la façon dont les Bretons parlaient le français [1].

Nous devons, en terminant, signaler le grand nombre des noms propres dont la pièce est semée et qui lui donnent, ou contribuent à lui donner, sa couleur bretonne. Au reste, tous ne produisent pas cet effet de la même manière. Pour ce qui est des noms de personnes, il y en a qui, d'usage courant parmi les Français, deviennent comiques par la déformation qu'ils subissent : ainsi 25 *Dinis*, 57, 69 *Phelip*, altérés par confusion entre *e* et *i* à l'initiale (voy. p. 7 n. 1). Il y en a d'autres, qui, bien que portés aussi par des Français, étaient particulièrement répandus en Bretagne : ainsi 8 *Johan* ; 49 *Hariot* (remarquable parce que le radical *Har-* y remplace le radical français *Henr-*, comme sur tout le domaine anglo-normand). Enfin, les plus nombreux sont proprement bretons : ainsi 3 *Yvon* ; 18, 27 *Guingan* ; 30 *Baduot*, *Madugant* ;

1. M. Richard Reis a consacré à la langue du *Livre du bon Jean* de Guillaume de Saint-André (XIVe siècle) une étude, où il mentionne, à l'occasion de son texte, les traits qui lui paraissent (comme, en partie, aux critiques qui ont examiné des textes de même provenance) caractériser le parler breton (*Romanische Forschungen*, 1905, t. XIX, p. 76 ss.). Il relève, dans le livre de Guillaume, « l'élision de l'*e* final, même devant les consonnes » (p. 84 ss.), la confusion de l'*e* et l'*i* protoniques (p. 95), les fautes de déclinaison (p. 123) et de conjugaison (p. 125). Ces particularités ne sont pas propres au breton (voy. plus loin, la *Paix aux Anglais*, p. 35 ss.). Mais c'est déjà quelque chose de pouvoir dire qu'elles se rencontraient dans ce dialecte. Dans le texte du *Privilège*, seule la substitution de la finale *-ach* à la finale *-age* (v. 13-15) paraît exclusivement bretonne. Au fond, on voit que l'analyse des procédés linguistiques employés par l'auteur de ce poème pour « faire du breton » tient en peu de lignes.

40 *Guillo*; 41 *Tronio*; 45 *Loquiaus*; 65 *Riolen*; 66 *Mornesi.* Pour ce qui est des noms de lieu, on peut remarquer l'apocope de l'*e* dans *Bretaing* (v. 7), et le calembour de *Saint-Germain-des-Priez* (v. 67). J'avoue n'avoir pu identifier ceux de : 42 *Plegalo* (*Pleucadeuc?*); 47 *Chariaus*; 49 *Marier*; 50 *Margier*; 53 *San-Giron* (*Saint-Chéron?*).

II

La seconde scène du *Privilège aux Bretons* a sans doute la même origine que la première, c'est-à-dire qu'elle a dû être composée par le même auteur et vers la même date. Du moins peut-on remarquer qu'elle a été destinée, elle aussi, au public parisien [1]; qu'il y figure plusieurs des personnages nommés dans l'épisode précédent [2]; qu'il y réapparaît, enfin, les mêmes traits de satire et les mêmes procédés de déformation linguistique que nous avons indiqués plus haut : tous arguments qui ne sont pas péremptoires, mais qui, étant donné le voisinage des deux scènes dans le manuscrit, acquièrent une certaine force.

Nous devons signaler, toutefois, que, outre la différence métrique, les deux scènes en présentent une autre : c'est que la seconde est coupée par des parties narratives beaucoup plus nombreuses et plus longues que la première ; et de plus, on y remarque, au point de vue de la conduite de l'action, des obscurités, des incohérences,

1. Voy., au vers 36, la mention de l'église Saint-Sulpice, et, au vers 51, celle de la rue de Glatignies.

2. *Yvon* I, 5; II, 83; *Johan* I, 8; II, 72; *Tronio* I, 41; II, 138; *Hariot* I, 49; II, 49; *Riolen* I, 65; II, 90.

qu'il est difficile de résoudre. Celui qui parle est un Breton et voici ce qu'il raconte : Une « Madam de Sens d'Argen » a adressé à tout son « baronail » un message où elle convoque ses gens pour le lendemain, leur annonçant qu'elle apporte du roi de France le privilège pour les Bretons de faire les balais et de curer les fosses (v. 1-28). Les Bretons jurent que nul ne leur enlèvera le parchemin royal (v. 29-40). Mais à qui en confier la garde ? Dam Maurice convoque ceux de sa famille et ses amis (v. 41-53), qui décident de remettre le privilège entre ses mains (v. 54-59). Mais Messire Guillaume veut que chacun le détienne à son tour (v. 60-65). Une altercation s'en suit entre Jacques de Saint Calons, maître Jean, dam Jacques Baduccoem (v. 66-80). La querelle tourne mal, et on se bat, sans qu'il soit possible de distinguer (peut-être est-ce un dessein comique de l'auteur) le parti des combattants (v. 81-96). Maître Maurice intervient et les apaise (v. 97-111). Il affirme sa résolution de ne pas laisser enlever aux Bretons leur privilège (v. 112-120). Maurice, d'ailleurs, est de bonne foi, comme le prouve sa conduite ; car il est allé à Rome obtenir confirmation du privilège (v. 121-127) ; mais ici la suite des événements devient incohérente ; et en effet, dans le récit de la démarche faite auprès du pape, Maurice disparaît et c'est un certain Hardouin qui porte la requête des Bretons (v. 128 ss.).

On le voit, il y a dans cette pièce plusieurs obscurités. Mais peut-être apparaissaient-elles moins au spectateur, quand la scène était jouée devant lui par un acteur. Alors, il ne songeait pas à se montrer trop difficile sur la conduite et le plan de l'œuvre. Il ne cherchait pas trop à comprendre. Il se contentait du gros rire qui le prenait à voir le mime gesticuler, crier, représenter à lui seul la querelle de dix hommes, éclabousser son public de plaisanteries,

de calembours, de barbarismes comiques et de noms grotesques [1].

1. Plus encore ici que dans la première scène les noms propres abondent. Ils donnent lieu aux mêmes observations que plus haut (voy. p. 8 s.). Parmi les noms de personnes, les uns se portaient dans l'Ile-de-France, mais étaient très répandus en Bretagne : 35, 41, etc. *Moris* ; 47, 82, 89, 137, *Daniel* ; 49 *Hario (Henri)* ; 60 *Guillaum* ; 66, 73, 81, 134 *Jac* ; 72 *Jehan*. Les autres sont spécialement bretons : 3, 134 *Bruan, Brian* ; 29 *Trugalet* ; 35, 48 *Guiomar* ; 47 *Morveni*, 91 *Morvenic* ; 48 *Guilgemi* ; 49 *Juquiau* ; 73 (?), 137 *Bodigant* ; 88 *Tragel* ; 90 *Riolan, Hernisiau* ; 102 *Lagado* ; 135 *Morgain* ; 138 *Tronio, Morven* ; 139 *Guigenninc, Contraguel* ; 140 *Boniquel*. — Quant aux noms de lieux, il y en a plusieurs qui ne fournissent pas matière à observations bien importantes : ainsi 17 *Frans*, 123 *Rom*, 51 *Glatingnis*, noms français, où il n'y a guère à relever que l'apocope de l'*e*. D'autres sont des déformations plaisantes de noms français : ainsi 36 *Saint-Souplis*, et, probablement tels, 12 *Saint-Pié*, *Saint-Tillié*. Les autres sont des noms bretons : 4 *Cornuail* ; 20 *Gaillec* ; 20 *Champer (Quimper ?)* ; 134 *Compalé (Quimperlé ?)* ; dont plusieurs sont difficiles à identifier : ainsi 2 *Saint Bragen* ; 46 *Galo, Trugel* ; 66 *Saint-Calons*. — Il est clair que l'auteur s'est amusé et qu'il a voulu amuser son public en faisant sonner à son oreille une profusion de noms étrangers.

LE PRIVILÈGE AUX BRETONS

B. N., fr. 837, f° 190a-191a.

I

[*Yvon*]

Diex gart la roi de Frans et tout sa compaingni,
Et la roïn greignor, que Diex la beneï,
Et trestout son barnail et sa chevaleri,
Et tout sa menu gent, que je ne connois mi.

Sir, jou ai non Yvon, et ma frer Rumalan;
Vostre hom sui, et gaaing ma pain a grant ahan.
Je me ving de Bretaing bien a passé oit an.
N'i a que .III. semains, derrier la saint-Johan,

G'i alez a la bois coper de la genest :
Autre chos n'i sai fer, ne nus hom de ma gest.
N'i a point de charest, ni chevaul, n'autre best :
G'i louez ma fessiaus, si porte seur ma test.

Traduction. — Il est bien entendu que je donne ici un simple guide et que cette traduction ne prétend pas rendre le texte avec tout son sens.

Yvon: Dieu garde le roi de France et toute sa compagnie, — et la reine mère que Dieu la bénisse, — et tous ses barons et chevaliers, — et toute sa menue gent, que je ne connais pas.

Sire, j'ai nom Yvon, et mon frère Rumalan; — je suis votre homme et je gagne mon pain à grand effort. — Je suis venu de Bretagne il y a bien huit ans. — Il n'y a que trois semaines, avant la Saint-Jean,

j'allais au bois couper du genêt : — je ne sais faire autre chose, ni personne de ma famille. — Je n'ai point de charrette, ni de cheval, ni d'autre bête : — je lie mon fagot et le porte sur ma tête.

Pour les déformations de mots et autres particularités qui ne seront pas signalées ici, voy. l'Introduction.

Je n'alez mi au bois prenez son best sauvach,
Ni coper sa gros chens, ni fer autrui domach,
Mes coper la genés : ce est tout mon usach,
Et si sont la droitur a trestout mon lingnach.

G'i alez a la bois n'i a que .II. semains,
Entre moi et Guinguan la fis dame Glegens,
La sarp a mon çaintur et mon mouffle en ma mains,
Et en ma chaperons .I. maailli de pains.

Quant je fu a la bois, et mon buis fu copez,
La forestier m'a truef ; si a tret son asper,
Et a batu mon test, l'apaule et le coster,
Si que mes deus semains n'i a jor de santer.

Encor me toloit il mon sarp, por saint Dinis,
Qui m'i cota enten .IIII. sot et dimis ;
Et Guigan ma cousin fu batez a divis,
Et se li tola on sa cot et son chimis.

13. Le ms. donne : *Le nalez.*

Je n'allais pas au bois y prendre les bêtes sauvages, — ni couper les gros chênes, ni faire tort à autrui, — mais couper le genêt : c'est ma seule habitude — et c'est le droit de tout mon lignage.

J'allais au bois il n'y a que deux semaines, — moi et Guingan le fils de dame Glegens, — la serpe à la ceinture et mes moufles à la main, — et, dans mon chaperon, pour une maille de pain.

Une fois au bois, quand mon buis a été coupé, — le forestier m'a trouvé ; il a tiré son épée, — et m'a frappé la tête, l'épaule et le côté, — de telle manière que, plus de deux semaines, je n'ai eu un jour de bonne santé.

En outre il m'a enlevé ma serpe, par saint Denis, — qui m'a coûté l'an dernier quatre sous et demi ; — et Guingan mon cousin fut battu à souhait, — et on lui enleva sa cotte et sa chemise.

17. Il faut remarquer qu'il a dit plus haut « trois semaines » (v. 8).

Biaus sir, por Dieu merci, fet nous render nos gach,
Ou mant que ta serjant ne nous fet plus outrag.
Gentis hom n'i doit mi avoir mauves corag
32 Qui tolast aus Bretons ne droitur n'eritag.

[*Le Roi*]

Se c'est vostre eritage, je vous plevis et jur
Que ja ne le perdrois, soiez en asseür ;
Et se droit n'i avez, il me seroit trop dur
36 Que je le vous lessaisse. *(Bretoni loquitur).*

[*Yvon*]

36ª Biaus sir, je vous afi que c'est notre eritag.

[*Le Roi*]

Qui set ce ? fet li rois. Avez vos nul garant
Par quoi vos le provez ?

[*Yvon*]

Oïl, plus de quarant.

[*Le Roi*]

Nommez les !

Beau sire, pour la grâce de Dieu, fais-nous rendre nos gages, — ou ordonne que tes sergents ne nous fassent plus d'outrages. — Un gentilhomme ne doit pas avoir assez mauvais cœur — pour enlever aux Bretons leur droit et leur héritage.

Le roi: Si c'est votre héritage, je vous promets et jure — que vous ne le perdrez jamais, soyez-en assuré : — et si vous n'y avez droit, il me serait trop dur — de vous le laisser (Il parle au Breton).

Yvon: Beau sire, je vous affirme que c'est notre héritage. — *Le roi* : Qui le sait ? fait le roi. Avez-vous un garant — pour le prouver ? *Yvon :* Oui, plus de quarante. – *Le roi :* Nommez-les.

33. Le roi et ceux de sa cour parlent, naturellement, un français correct. — 36. *Bretoni loquitur*, formule narrative qui se rapporterait à ce qui précède, si on considère *Bretoni* comme un datif. Peut-être faut-il entendre *Bretone* « il parle en breton », et c'est alors la réponse du Breton qui est annoncée.

[*Yvon*]

Volontier : Baduot, Madugant,
Et sa filz dan Guillo, et sa per dan Morant.

Connoisse tu bien, sir ? et sa fier Tronio ?
Sa per fu chivaler et sir de Plegalo.
Quant il vont a la bois, s'il pluet ou il fet bo,
Si portoit il toz jors sa soler a son col.

Connoisse tu .I. autre, qui a non dan Loquiaus ?
Enten au cuer d'aost, quant il venoit de biaus,
Il aler chascun jor en forest de Chariaus,
Et porter a son col et genest et fessiaus.

Et ma sir Hariot, le provost de Marier ?
Il fu cousin germain l'evesque de Margier.
Il aloit a la bois, il n'ot c'un avantier,
Et porter a son col et genest et feuchier.

Yvon : Volontiers : Baduot, Madugant, — et son fils dan Guillot, et son père Morant.

Les connais-tu bien, sire ? et sa fille Tronio ? — Son père était chevalier et sire de Plegalo. — Quand il allait au bois, s'il pleuvait ou s'il faisait beau, — il portait toujours ses souliers à son cou.

En connais-tu un autre qui a nom dan Loquiaus ? — L'an passé, au cœur d'août, quand il faisait beau, — il allait chaque jour dans la forêt de Chariaus (?), — et portait sur son cou du genêt et des fagots.

Et messire Henriot, le prévôt de Marier ? — Il était cousin germain de l'évêque de Margier — Il allait au bois ; il n'avait qu'un sabot, — et il portait sur son cou du genêt et de la fougère.

La prooir San-Giron disoit qu'en son parrois
Il i a bien sinquant qui fesoit les balois,
Et portoit chascun jor la genés de la bois ;
Ne nul hom il n'i a qui en fesoit la vois.

Mes la bon roi Phelip, cui Diex bon merci faz,
N'avoit mi cur que nous de la bois nous en chas
Por cueillir la genés, ne ne fier, ne manas.
Diex qui est rois de gluir li en rende la gras !

Encor nous dona il previleg, le bon sir,
Que nus hom n'a pooir nostre usag contredir.
Vez ci le previleg : se tu veus, fai le lir.
Li bibl sont d'un frommag qui est plus jan que cir.

[*Le Roi, à Riolen*]

Dist li rois : Riolen, vous meïsmes lisiez,

53. Le ms. porte *proir*.

Le prêtre de Saint-Giron disait que, dans sa paroisse, — il y avait bien cinquante [Bretons] qui faisaient des balais, — et qui portaient chaque jour du genêt des bois ; — et il n'y avait nul homme qui en élevât la voix (s'en plaignit).

Mais le bon roi Philippe, à qui Dieu donne sa merci ! — n'avait souci de nous chasser du bois — à cause du genêt que nous cueillions, et il ne nous frappa, ni menaça. — Dieu qui est roi de gloire lui en rende la grâce !

Il nous donna encore ce privilège, le bon sire, — que nul homme ne pourrait s'opposer à nos habitudes. — Voici le privilège : si tu veux, fais-le lire. — Le livre est d'un (*un mot inintelligible*) qui est plus jaune que cire.

Le roi dit : Riolen, lisez vous-même, — car vous semblez être

57. Il s'agit de Philippe-Auguste. — 64. *Li bibl*, c'est-à-dire le parchemin. *frommag* me paraît inexplicable. — 65. Le roi s'adresse à Riolen comme si c'était lui qui venait de parler : « vous meismes lisiez ». Pourtant le précédent interlocuteur se nommait Yvon (v. 5).

Quar bien resamblez estre bons clers et bien proisiez.

[*Un Breton*]

Voire, dist Mornesi, il saura bien parlier ;
68 L'ef beneoit aura de Saint Germain des Priez,
Si que mes de cest siecle ne li sera toliez.

[*Riolen, lisant*]

« Li rois Phelip de Fran mant a toz sa droitur
« Que il dont aus Bretons, ce dist cest escriptur,
« La genés de la bois, l'usach et le droitur,
72 « Et a toz jors conferm, et voil et asegur.

« Se nus hom veut aler contre cestui franchis,
« Il commant que de lui sera fet tel juys,
« Que il perdra la cot, la brai et la chimis. »
76 Sir, tu l'entendez bien, que ça lettre devis.

bon clerc et fort estimable. — *Un Breton :* Certes, dit Mornesi, il saura bien parler; — il aura l'eau bénite de Saint-Germain-des-Prés, — sans que jamais, de tout ce siècle, elle ne lui soit enlevée.

Riolen : « Le roi Philippe de France fait savoir à tous, — qu'il donne aux Bretons le droit, dit cet écrit, — de se servir du genêt des bois, — et il le confirme et assure à jamais.

Si quelqu'un veut aller contre cette franchise, — il commande qu'il soit fait de lui telle justice, — qu'il perde sa cotte, ses braies et sa chemise. » — Sire, vous entendez bien ce que sa lettre prescrit.

68. « Il aura l'eau bénite de Saint-Germain-des-Prés... » C'était aux clercs pauvres qu'on accordait le « bénéfice de l'eau bénite », c'est-à-dire le privilège rémunérateur d'asperger d'eau bénite les fidèles et leurs maisons. Riolen est si bon clerc, au dire de son ami, qu'il obtiendra le bénéfice en question pour lui seul et pour la vie dans toute la paroisse de Saint-Germain.

[*La Reine, au Roi*]

Biaus filz, se vostre ael, dont dame Diex ait l'ame,
Lor dona ceste chose, n'en accueilliez ja blasme.
Poi vaut : quitez la leur, getez vos de l'ifame.

[*Le Roi, à la Reine*]

Et dont a dit li rois : Je m'i acort bien, dame.
C'est voirs que ceste chose ne vaut mie granment :
Je leur abandoing bien, et cuit outreement.

[*Yvon, au Roi*]

Diex, qui fist tout le mont, le gueredon t'en rent,
Et t'en croisse ton ter, et t'onor, et ton rent !

77. Le ms. donne *aer*, qui serait une forme étrange si elle était employée par la reine. La correction *ael*, paléographiquement justifiée, me paraît satisfaisante. — 78. Le ms. donne *Vos* au lieu de *Lor*. Je ne vois pas qu'il y ait un sens à tirer de ce vers, si on ne se résout pas à le corriger.

La reine au roi : Beau fils, si votre aïeul, dont Dieu ait l'âme ! — leur donna ce droit, ne vous faites pas blâmer pour cela. — C'est peu de chose : abandonnez le leur, et ne faites pas mal parler de vous. — Et le roi dit : J'y consens, madame.

Il est vrai que cela ne vaut pas grand'chose : — Je le leur abandonne bien, et le leur laisse sans réserves. — *Yvon :* Dieu, qui a fait tout le monde, t'en donne récompense, — et accroisse ta terre, ta gloire et tes revenus !

II

B. N., fr. 837, f° 191a-f° 191 v° b.

Li madam de Sens d'Argen,
De la contré de Saint Bragen,
Qui fu cousin la cont Bruan
De Cornuail,
Si salu tout son baronail,
Et mandez qu'il venez sanz fail,
Demain matin a l'ajornail :

« Seignor baron, que Diex vous voi !
Fetes grande fest et grant joi,
Et venez tost a la monjoi,
Encontre gié,
Par la ru Saint-Pié, Saint-Tillié,
Jusque la meson batillié,
Grant joi fesant.
J'aport du roi .I. indulgent

Madame de Sens d'Argen — de la contrée de Saint-Bragen, — qui est cousine du comte Bruan — de Cornouailles, — salue tous ses barons, — et leur mande de venir sans faute — le lendemain matin au point du jour :

« Seigneurs barons, que Dieu vous conduise ! — faites grande fête et grande joie, — et venez vite en foule — devant moi, — par la rue Saint-Pierre (?) et Saint-Hilaire (?), — jusqu'à la maison fortifiée, — en faisant grande joie. — J'apporte une indulgence du roi —

1. Le vers est faux. Il n'est guère possible de le rétablir sûrement.

Qui fus lis ier en audient,
Que nus ne puet par toute Frans
    Le balai fer,
Se il ne sont de nostre afer,
Ou de Gaillé ou de Champer.
    Que bien dire os,
Encor i a .I. autre chos
Dedenz le parchemin enclos :
Que nus ne doit ovrer la fos,
    S'il n'est Bretons.
    Ce est la som,
De par l'apostoire de Rom,
Qui grant part de previleg don. »

Dans Trugalet le provoir jur
Et la boiel et la froissur,
Que ja ne perdront ce droitur
    Ne ce franchis :
Ainçois perdroit brai et chimis,

qui fut lue hier en audience, — [et qui dit] qu'en toute la France nul ne peut — faire de balais, — s'il n'est de notre condition, — ou de Gaillec ou de Quimper. — Et j'ose bien le dire, — il y a encore une autre chose — contenue dans le parchemin : — nul ne doit vider les fosses — s'il n'est Breton. — Voilà le résumé de l'écrit, — au nom du pape de Rome, — qui nous donne un grand privilège. »

Dan Trugalet le prêtre jure — par le boyau et la fressure — qu'ils ne perdront jamais ce droit — ni cette franchise : — il perdrait plutôt braie et chemise —

27. La lettre est confuse : elle parle d'une « indulgence » du roi (v. 15), et maintenant d'un « privilège » accordé par le pape. L'effet a sans doute été voulu par le poète.

Por la criptur qui la divis.
Et Guiomar, la filz Moris,
De la parrois de Saint-Souplis,
Si aficha et si a dis
Par son outrag,
Que ja nus hom de son linag
Ne faussera itel usag.

Dans Moris, qui resamble mir,
Qui a le chief plus jan que cir,
Quant il oï la lettre dir
Et la novel,
Son cousin demant et apel
Devers Galo, devers Trugel.
Et Daniau, et Morveni,
Et Guiomar, et Guilgemi,
Juquiau et Hario i fu ;
Et tuit li voisin de la ru
De Glatingnis

pour le parchemin qui les fixe. — Et Guiomar, le fils de Maurice, — de la paroisse de Saint-Sulpice, — affirme et dit — avec violence — que jamais personne de son lignage — ne manquera à cet usage.

Dam Maurice, qui ressemble à un médecin, — qui a la tête plus jaune que cire, — quand il entendit lire la lettre — et [apprit] la nouvelle, — avertit et appela ses cousins, — depuis Galo, depuis Trugel. — Et Daniel, et Morveni, — et Guiomar, et Guilgemi, — Juquel et Henriot y furent ; — et tous les voisins de la rue — de Glatignies —

51. La rue de Glatignies était habitée par des femmes de mauvaise vie. Guillot la nomme dans son poème des *Rues de Paris,* disant que là

... bonne gent
Maignent et dames a cors gent
Qui aus hommes, si comme moi semblent,
Volontiers charnelment assamblent.

On l'appelait le *Val d'Amour* (voy. Legrand, *Paris en 1380*, p. 35, n. 7).

Acorent tuit a la justis
Chies dant Moris devant le puis.

Et quant cis escris fu lisez,
Chascuns en a de joi plorez.
Le previleg ont commandez
A dant Moris,
Par tel maniere et en tel guis
Qu'il ot .I. balais desservis.
Messir Guillaum demi la cos
Jura son chap quant il fu nos
Que valessent le toi d'un os
De seignori
N'aura dam Moris en son vi :
Chascuns l'aura a sa parti.
Et ma sir Jac de Saint-Calons
Il a osté sa chaperons,
Et jur sa test et son corons
Que ne pot estre
Que dam Moris en sera mestre :
Il l'a juré de sa main destre.

accourent tous à la cour de justice, — chez Dam Maurice, devant le puits.

Et quand cet écrit eut été lu, — chacun en pleura de joie. — Ils confièrent le privilège — à dam Maurice, — en stipulant — qu'on lui décernerait un balai. — Messire Guillaume, au milieu de l'affaire, — jura par son vêtement quand il était neuf, — que dam Maurice n'aurait pas, de sa vie, — vaillant la boue d'une botte — de cette seigneurie : — chacun l'obtiendrait à son tour. — Et messire Jacques de Saint-Calons — ôta son chaperon — et jura par sa tête et sa couronne, — qu'il ne se pouvait pas — que dam Maurice en fût maître : — il le jura de sa main droite. —

Mestre Jehan
Dist a dant Jac Baduccoem :
« Biaus sir, es tu hors de ton sen ?
Que veus tu fer ?
Veus tu torner tout notre afer
A deabli et a contrer
Par vostre outrag ?
Tu na sez plus c'un best sauvag,
L'en te doit loier a l'estach. »
Dan Jac si saut a .I. faucil,
Et Daniel prist .I. greïl,
Si fiert Yvon d'un viez estril
Par mi la jo,
Si qu'il l'abati en l'ailo ;
Et cil s'escri : « Haio ! haio !
En itrou, Maria ! en trou ! »
A l'aïst i vint dant Tragel,

73. Le ms. donne *Baduc coem*, qu'il faut lire sans doute en un seul mot, comme une autre forme du nom *Bodigant* (voy. v. 137).

Maître Jean — dit à Jacques Baduccoem : — « Beau sire, es-tu hors de ton sens ? — que veux-tu faire ? — veux-tu gâter notre bonne fortune — et en faire un malheur — par ta violence ? — Tu n'en sais pas plus qu'une bête sauvage ; — on devrait te lier avec une corde. » — Dam Jacques bondit avec une faucille, — et Daniel prit un gril, — et il frappe Yvon d'une vieille étrille — au milieu de la joue, — si bien qu'il l'abattit... (?) — Et celui-ci s'écrie : « Haio ! haio ! — Notre-Dame Marie ! Notre-Dame ! » — Dam Tragel lui vint à l'aide, —

85. *en l'ailo (?)* me paraît inexplicable. *Hon itrou Maria* est une formule d'invocation bretonne, et signifie : « Notre-Dame Marie ». *en trou* fait calembour. — 88 « A l'aide vinrent... ». Il ne faut pas chercher à se reconnaître parmi ces personnages, énumérés confusément, et entre lesquels l'auteur lui-même n'a pas distingué : il se plaît simplement à un dénombrement bouffon.

Moris et sir, et Daniel,
Et Riolan, et Hernisiau ;
Et Morvenic le fil Juquiau
Tint .I. aper que il paumoie ;
Si est saillis en mi la voie
Toz plains de rag.
Quant fu assamblé le linag
Ja n'i fust parti sanz domag,
Quant mestre Moris il la jur
Et la boiel et la froissur :
« Soiez en pais au mal eür,
Que vous aurez mal aventur
Comment qu'il praing !
Par saint Lagado de Bretaing,
Vous serez mis en .I. longaing,
Se plus fet meslé la compaing.
A bon eür,
Hou non Dieu, de bon aventur
Fust il porté cest escritur ;
Et Diex ma gart ma porteür,
Et ma doinst joi,

ainsi que Maurice, Daniel, — Riolan, Hernisel ; — et Morvenic le fils de Juquel — tenait une épée qu'il brandissait : — il bondit au milieu de la route, — tout plein de rage. — Quand le lignage fut assemblé, — ils ne se seraient pas séparés sans dommage, — quand maître Maurice jura — par le boyau et la fressure : — « Soyez en paix, malédiction ! — car il vous arrivera malheur, — quoi qu'il advienne. — Par saint Lagado de Bretagne, — vous serez mis dans une fosse — si l'assemblée fait encore du tumulte. — C'est par bonheur, au nom de Dieu, comme une bonne fortune, — que nous fut porté cet écrit ; — et Dieu garde mes enfants — et me donne la joie, —

Et li doinst fer ausi bon voi
A chascun comme je voudroi !
Dame Diex et sainte Mari,
Nous n'avons cur de tricheri.
Diex envoit grant honte et anui
A ses gloutons
Qui veulent tolir aux Bretons
Leur droitur et leur garison
De balais fer en la seson,
Et de fos curer granz et lons,
Plaines d'ordur ! »

Mesir Moris si n'avoit cur
Que nous perdissons no droitur :
Il ala a Rom par mesur
Por aporter nostre escriptur,
Et tout en gros
Dist à l'apostoir son paros,
Si qu'il amender bien la chos.
Harduins dist a l'apostoir :
« Ne sui pas hors de mon memor.
« Je vous dirai toute l'estoir

et permette à chacun de réussir — comme je le souhaite ! — Seigneur Dieu, et sainte Marie, — nous ne voulons pas tromper. — Que Dieu envoie honte et malheur — à ces vauriens — qui veulent enlever aux Bretons — leur droit et leur ressource — de faire les balais en la saison, — et de curer les fosses grandes et longues, — pleines d'ordure ! »

Maître Maurice ne voulait pas — que nous perdions notre droit : — il alla à Rome prudemment — pour apporter notre privilège, — et avec fougue — il s'expliqua devant le pape, — faisant valoir nos droits. — Hardouin dit au pape : — « Je ne suis pas hors de mon bon sens. — Je vous dirai toute l'histoire —

« De ta linag.
« Ta mere fu de grant barnag
« De Bretaing, sa terre sauvag.
« Jaque Brian de Compalé,
« Qui fu cousin Morgain la fé,
« Fu ta parent ;
« Et Taniel, et Bodigant,
« Et Tronio, la fil Morven,
« Et Guigenninc, et Contraguel,
« Moris, sir If et Boniquel,
« Il sont tuit ti cousin gervés. »
L'apostoires en rist adés,
Et li dist : « S'il sont mi parent,
« Bel m'est : Breton sont bone gent.
« Fai ta besogne et ton afere ;
« Il ne te covient plus retrere.
« Fai le escriver :
« Je la te feré confermer
« A la porcession Saint Per. »
Et Harduin ne fu pas nis,
Qui n'a cur de simple justis.

de ton lignage. — Ta mère fut de grande famille, — de Bretagne, sa terre sauvage (?). — Jacques Brian de Quimperlé (?) — qui est cousin de la fée Morgan — est ton parent ; — et aussi Daniel, et Bodigant, — et Tronio, la fille de Morven, — et Guigenninc, et Contraguel, — Maurice, sire If et Boniquel. — Ils sont tous tes cousins germains (?). » — Le pape en rit aussitôt, — et lui dit : « S'ils sont mes parents, — j'en suis content : les Bretons sont de braves gens. — Fais ta besogne et ton métier, — il ne faut plus t'en priver. — Fais le écrire : — je te ferai confirmer ton droit — à la procession de Saint-Pierre. » — Et Hardouin ne fut pas sot, — et il ne se contenta pas de simple justice. —

Il s'en corut a mestre Olis ;
Se li devis
En quel manier et en quel guis
Sera confermé sa franchis
De balais fer, de curer fos.
Bien fu en parchemin enclos :
Et coper au bois la genés,
Et porter a la vil grant fés,
Et fiens porter en la chiviere,
Breton devant, Breton derriere ;
Et eus et toute la compaingne
Doivent reperier en longaingne :
Tout ice fist il confermer.
Et si fist encore escriver
.I. avantag
Qu'il auront a tout leur aag :
Qu'il mangeront lait et frommag
Et en quaresme et en carnag. »

Explicit le privileg aus Bretons.

Il courut à maître Olis ; — il lui expliqua — de quelle façon et à quelles conditions — serait confirmée sa franchise — de faire des balais et de curer des fosses. — Il fut bien noté sur parchemin : — et de couper le genêt au bois, — et de porter de grands fardeaux à la ville, — et de porter des ordures sur la civière, — Breton devant, Breton derrière ; — et eux et tous les leurs — doivent demeurer dans une latrine. — Il fit confirmer tout cela. — Et il fit encore écrire — un avantage — qu'ils auront toute leur vie : — ils mangeront lait et fromage — en carême et en autre temps.

LA PAIX AUX ANGLAIS

LA CHARTE DE LA PAIX AUX ANGLAIS

ET

LA NOUVELLE CHARTE DE LA PAIX AUX ANGLAIS

INTRODUCTION

La *Paix aux Anglais*[1] est un poème de 88 vers, en strophes monorimes de quatre vers alexandrins, qui se trouve conservé dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale fr. 837 (f° 220). — Le même manuscrit donne à la suite (f° 221) une pièce en prose intitulée la *Charte de la paix aux Anglais*. — Une réplique, ou plutôt un fragment d'une réplique de cette dernière pièce, un peu plus récente que l'autre, est contenu dans le manuscrit fr. 1933 (page de garde).

La *Paix aux Anglais* met en scène un Anglais, qui, après avoir mentionné la rivalité du roi de France et du roi d'Angleterre, décrit, moitié racontant, moitié mimant[2],

1. La *Paix* a été publiée par Jubinal, *Jongleurs et trouvères*, p. 170 ss. Elle a été réimprimée par Th. Wright, *Political songs of England,* p. 63 ss. Voy. aussi V. Le Clerc (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 449 ss.). — La première *Charte* a été publiée par Jubinal, *Rec. cité*, p. 175 s. ; par Th. Wright, *Rec. cité,* p. 360 ; et par V. Le Clerc (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 452). — La *Nouvelle Charte* a été publiée par G. Raynaud (*Romania*, 1885, t. XIV, p. 279 s.). — Une traduction anglaise de la *Paix* accompagne l'édition de Th. Wright. Une traduction française en a été donnée par Jubinal (*Journal de l'Institut historique*, t. I, p. 357 ss.).

2. On remarquera que ce poème est, si l'on peut dire, dramatique au deuxième degré : il met en scène un Anglais (ce qui est déjà un procédé dramatique), et, par surcroît, cet Anglais rapporte sous forme dialoguée le conseil tenu par son roi.

un grand conseil tenu par ce dernier. Le roi désire reconquérir la Normandie, enlevée naguère aux Anglais par les Français. Malgré les conseils de prudence de Simon de Montfort, ses barons, le comte de Glocester, le comte de Winchester, Roger Bigot, se livrent à de folles fanfaronnades et font de la conquête de la France entière un plan audacieux et ridicule. Lui-même, gagné par la confiance insensée des siens, s'abandonne, comme Picrochole, à toutes les témérités du rêve, étalant des prétentions étranges et bouffonnes. — La première *Charte*, qui parodie la forme des traités, est, en style de chancellerie dérisoire, le texte d'un accord grotesque passé entre les rois de France et d'Angleterre [1]. — La deuxième *Charte* a le même caractère, le même sujet que la première, dont elle reprend les termes et les plaisanteries.

Les deux Chartes se datent l'une du 17 avril 1264 [2], l'autre de 1299. La première se rapporte à l'accord passé au début de 1264 entre le roi de France Louis IX et le roi d'Angleterre Henri III, menacé dans son propre pays par ses propres barons. La seconde est une parodie et une satire du traité de Montreuil, par lequel Philippe le Bel rendait la Guyenne à Edouard II. Mais il n'est pas facile de dire exactement en quelle année la *Paix* a été composée. Il y a plusieurs moments dans l'histoire du règne de Henri III où le poème aurait eu une saveur satirique particulière, si, à l'instant où il prête à ce prince des

1. Les traités de paix étaient publiés dans les rues par des hérauts. P. Paris (cité par Jubinal, *ouvr. cité*, p. 176) a conjecturé que des jongleurs venaient derrière ces hérauts, et, les parodiant, donnaient lecture d'un texte qu'ils avaient rendu bouffon.

2. Le texte porte : « l'an... m.cc.lx.i. ii. et .iii., a ce jodi assolier... » c'est-à-dire : « le jeudi saint de 1263 », ou, en style moderne, « le 17 avril (Pâques tombait cette année le 20 avril) 1264 ». Il faut remarquer la notation : i. ii. *et* iii.

ambitions immenses, celui-ci s'était trouvé précisément dans la déconfiture. Dès 1230, Henri avait préparé une grande expédition en Normandie : elle échoua. Mais le pamphlet ne saurait remonter à cette date ancienne, puisqu'il nomme Edouard, fils d'Henri, qui naquit seulement en 1240. En 1243, le roi d'Angleterre fit une nouvelle tentative pour récupérer ses domaines de France : ce fut une nouvelle défaite. Il n'est pas invraisemblable que, dès cette époque, on ait tourné en ridicule ses desseins tenaces et constamment malheureux. Toutefois, des critiques ont vu, à placer alors la composition de la *Paix*, cet inconvénient qu'Edouard, dont la vaillance est louée au vers 84, était en 1243 un tout jeune enfant et non pas un chevalier[1]. C'est pourquoi ils pensent que le poème se rapporte aux mêmes évènements que la *Charte*, ceux des années 1263-1264, au moment où Henri III, menacé par ses sujets, eut recours à Louis IX de France pour consolider sur ses terres son autorité à demi ruinée[2]. Peut-être en est-il ainsi : mais je croirais qu'il faut plutôt penser au fameux traité de 1259, qui marque la fin de ce qu'on pourrait appeler l'affaire de Normandie : la satire aurait alors plus d'à propos[3].

Nous ne savons pas qui a composé la *Paix* et les *Chartes*. La seconde *Charte* n'est pas du même auteur que la première : cela est évident. Quant à la *Paix* et à la première

1. Voy. Jubinal, *rec. cité*, p. 170, n. 1.

2. C'est l'opinion de Jubinal, de Wright et de V. Le Clerc. — Remarquons toutefois que si, dans le texte de la *Charte*, nous lisions xl au lieu de lx, nous serions reportés précisément en 1243. Mais nous n'avons pas de raison solide pour croire à une faute de copie ou d'écriture.

3. Sur ce traité, voy. Bémont, *Simon de Montfort* (Thèse de doctorat de Paris), p. 152-185.

Charte, il faut noter qu'elles ne représentent pas un même état de l'opinion. La *Paix* raille les Anglais, sans plus. La *Charte*, qui s'en prend aux mêmes, atteint en outre le roi de France, et semble critiquer sa politique, qui, en raison de sa douceur à l'égard de Henri III, fut très impopulaire à Paris [1].

Nos trois pièces entrent dans la série extrêmement abondante des compositions satiriques dirigées par les gens de France contre ceux d'Angleterre. L'orgueil de ces derniers était proverbial, et on se plaisait à le mortifier. On disait qu'ils étaient ivrognes et menteurs ; on les plaisantait sur l'origine de leur nom [2] ; on prétendait (moquerie qui les exaspérait) qu'ils étaient *coués*, c'est-à-dire munis d'une queue ; enfin, on s'amusait volontiers à tourner en ridicule leur façon vicieuse de parler le français [3].

Le français d'Angleterre était fort impur, au point que parler charabia se disait « parler le français de Marlborough » [4] ; et les Anglais eux-mêmes s'en rendaient si bien compte que, pour leur faire apprendre une langue saine, ils envoyaient leurs enfants en France [5], et que

1. Voy. Bémont, *ouvr. cité*, p. 181 ss.

2. « *Anglia*, inde *Anglicus*, ab *anda*, quod est stercus... » (Voy. Hauréau, *Notices et extraits de quelques mss. latins de la Bibl. Nat.*, t. III, p. 203).

3. Sur l'attitude de l'opinion à l'égard des Anglais, voy. un article de M. Ch.-V. Langlois, *Les Anglais au moyen âge* (*Revue historique*, 1893, t. LII, p. 298 ss.).

4. Gautier Map, *De nugis curialium*, V, 6 : « ... Merleburgam, ubi fons est quem si quis, ut aiunt, gustaverit, Gallice barbarizat, unde cum vitiose quis illa lingua loquitur, dicimus eum loqui gallicum Merleburgæ... »

5. D'après Gervais de Tilbury, cité par Brunot, *Histoire de la langue française*, t. I, p. 369.

leurs écrivains s'excusent sur leurs maladresses[1]. Ce fut pour les Français une belle occasion de rire. Ils firent intervenir leurs voisins dans leurs contes et sur leur théâtre pour se donner le plaisir de les entendre jargonner. Dans une note de son édition du *Mystère de saint Louis*, Fr. Michel cite, du XIII[e] au XVI[e] siècle, nombre d'œuvres littéraires où des Anglais viennent apporter le divertissement d'un langage grotesque[2]. Pour nous en tenir au XIII[e] siècle, nous ne mentionnerons ici que le fabliau des *Deux Anglais et de l'anel*[3], des passages du roman de *Renart*[4], et de *Jehan et Blonde*[5].

Si nous examinons le langage attribué aux Anglais dans la *Paix*, nous y relevons un certain nombre de caractères, que nous avons classés dans le tableau suivant[6]:

PHONÉTIQUE.

Voyelles. — **1**. Le suffixe *-ier* (lat. <*-ariu*) est remplacé par le suffixe *-er* dans *chivaler* (6, 84). Voy. Behrens, p. 150.

2. L'*e* final est fréquemment apocopé : 4, 18, 34, 56, 68, 71, *chos* ; 5, 29 *Ingleters* ; 9, 48 *Frans* (*France*) ; 23 *ters*

1. Voy. les textes cités par Brunot, *ouvr. cité*, p. 369, n. 3.
2. *Le Mystère de Saint Louis*, éd. Fr. Michel (imprimée pour le Roxburghe Club), préface, p. II, note.
3. Montaiglon, *Recueil des fabliaux*, t. II, p. 178.
4. Ed. Martin, I[b], v. 2351 ss.
5. V. 2607 ss.
6. Je rappelle ici ce que j'ai dit plus haut à propos du *Privilège aux Bretons* (voy. p. 7, n. 1).

Les principaux travaux relatifs à l'histoire du français en Angleterre sont ceux de D. Behrens, *Beiträge zur Geschichte der französischen Sprache in England* (*Französische Studien*, hergg. von G. Körting et H. Koschwitz, t. V, fasc. II, 1887); et *Französische Elemente im englischen* (Hermann Paul, *Grundriss der germanischen Philologie*, 2[e] éd., 1901, t. I, p. 950-989). Nous renverrons, pour chacune des remarques que nous ferons sur la phonétique, au premier de ces articles.

(terre); 30 *frer*; 32, 40 *Normandi*; 33, 56, 59, 66, 67 *mi*; 37 *cont*; 44, 82 *test*; 81, 83 *fest*; 84 *honest*. Voy. Behrens, p. 69.

3. *e* est confondu avec *i* dans : 6. 84 *chivaler*; 78 *Dinis*. Voy. Behrens, p. 94 s.

4. *ẹ* étymologique donne *ai*, et non *oi* : 5, 9, 29, 38, 41, 55, 62, 65, 85 *ray*; 18, 52, 81 *crai*; 13, 85 *mai*; 66 *sai*. — Noter : 81 *endret*. Voy. Behrens, p. 138 ss.

5. *en* est confondu avec *an* dans : 57 *dafandre*; 69 *pandra*. Voy. Behrens, p. 93.

6. *er* est confondu avec *ar* dans : *sarra* (*passim*) ; *farra* (*passim*). Voy. Behrens, p. 91.

7. *el* + *s* donne *iau* et non *eau*. Voy. les rimes 5-8, et 77-80[1].

Consonnes. — 8. *L* mouillée est généralement remplacée par *l* simple : 6, 59 *vaelant*; 65 *chaele*: 68 *aele*; 49, 60 *maubali*; 64 *mileur*. L'*a* qui précède la liquide prend alors le son *ae*. Voy. Behrens. pour le premier fait, p. 198, pour le second, p. 136.

9. Même observation pour *n* : 13, 21, 22 *sinor*; 56 *anel*; 64 *besoner*. Voy. Behrens, p. 200 ss.

10. Les *r* sont le plus souvent redoublés entre deux voyelles : 1 *panirra*; 2 *chanterra*; 2, 3, 36, 51, 60 *serra* (*sarra* ou *sarront*); 3 *florrirra*; 4 *dirra*; 11, 36, 73, 77 *Parris*; 18, 28, 77, 82 *arra*; 19, 43, 68 (*farra* ou *ferra*); 27 *froirront*; 30, 66 *irrous*; 43 *dourrement*; 51 *irront*; 70 *bouterra*; 71 *arderra*; 79 *corronier*; 82 *corrone*; etc. Voy. Behrens, p. 196.

1. J'omets de signaler un certain nombre d'autres faits qui demeurent isolés ou à peu près. Ainsi *i* remplace *u* dans *fi* (71, 74). — Et pour parler tout de suite des consonnes, *f* remplace *v* dans *fi* (15). Une *r* épenthétique figure dans *troute* (8, 36, 72).

Aphérèse. — **11**. L'aphérèse de la syllabe initiale se produit avec une grande fréquence : 1 *panirra* ; 20, 24, 25, 28, 47 *glais* (sauf 51, 55 *inglais*) ; 25 *vauchier* ; 32 *voir* ; 42 *poier* ; 61 *pona*. Voy. Behrens, p. 64.

MORPHOLOGIE.

Il y a surtout lieu de noter ici la façon dont sont traités les verbes.

12. Un certain nombre de formes barbares ont pour origine une confusion entre les différentes conjugaisons et une influence analogique des verbes de la conjugaison en *-er* : 29 *trama* ; 48 *prender* ; 61 *pona* ; ou, plus particulièrement, des verbes en *-ier* (soumis à la loi de Bartsch) : 13 *rier* ; 14 *crier* ; 38 *sivier* ; 41 *contrier* ; 44 *rompier* ; 43 *chier* ; 75 *portier* ; 79 *corronier*.

13. Plusieurs barbarismes ont pour objet de provoquer une équivoque comique : 34 *poistront* ; 11, 21, 23, 73 *fout* ; 14 *crier* ; 21 *profita* ; 43 *chier*.

14. Les temps composés affectent des formes étranges : 4 *j'ai trova* ; 8 *m'ai covint* ; 25 *sont vint* ; etc.

15. Le futur est formé plusieurs fois selon le procédé de la langue anglaise (*will* + inf.) : 25 *voudra vauchier* ; 26 *voudra groucier* ; 48 *voudrai prender* ; 80 *voudra toer*.

SYNTAXE.

16. Le démonstratif est mis souvent à la place de l'article : 1 *ce ros* ; 2 *ce tens* ; 3 *ces prés*, *ces gardons* ; 9 *ce rai* ; 14 *ce navel* ; 23 *ce ters* ; etc.

17. Le genre du substantif est constamment méconnu : 1 *la tems*, *ce ros* ; 4 *un chos* ; 5, 62, 65 *ma ray* ; 7 *sa filz* ; 7 *sa chaviaus* ; 11 *son maison* ; 12, 38 *un gaire* ; 20, 39, 47 *le gent* ; 26 *la François* ; etc.

18. Le sujet est repris au moyen d'un pronom : 3, 25.

19. La déclinaison des adjectifs et des substantifs n'est pas observée. Les exemples en sont à chaque vers.

20. Les verbes sont employés à des formes qui ne conviennent pas, soit eu égard à la personne : 3 *ils florrrira* ; 4 *je dirra* ; 8 *je faites* ; 10 *il tenez* ; 24 *dit jel* ; 26 *il trovez* ; 33 *ne vous esmaie* ; 34 *vous porra* ; 36 *tu sarra* ; 39 *je conduira* ; 43, 68, 75 *je ferra* ; etc. — soit eu égard au temps : 1 *vint (vient)* ; 5 *fu (est)* ; 17 *venez (êtes venus)* ; 18 *arra fait (a été fait)* ; 44 *brisa (brisera)* ; etc. — soit eu égard au mode : 57 *se vous aler*.

Vocabulaire.

21. Les mots sont quelquefois impropres : 9 *longue (grand)* ; 11 *maison (résidence)* ; 15 *grosse (grande)*.

22. Ils sont quelquefois écorchés pour faire calembour : 14, 53 *navel (nouvelle ?)* ; 17 *fout (vous)* ; 27 *levrier (levier)* ; 30 *Trichart (Richard)* ; 31, 35, 42. 86 *cul (cœur)* ; 49 *Angoise (Amboise)* ; 73 *vil (ville)* ; 87 *culmandement (commandement)*.

23. Les verbes simples et composés sont confondus : 11 *croupier (accroupir)* ; 13 *tendez (entendez)* ; 53 *atendi (entendit)* ; 86 *m'aprent (me prend)*. (Comp. 19 *poentement*).

24. *A* au lieu de *de* : 33 *la cont à Clocestre* ; 49 *la plais a Dieu* ; 53 *Simon a Montfort* ; au lieu de *en* : 54 *a piez*.

25. Enfin, les constructions sont quelquefois très lâches (v. 12-20 ; 78-79 ; 82 ; etc.).

Tels sont les principaux faits de langue qu'on peut relever dans la *Paix aux Anglais*[1]. A les considérer, on s'aper-

1. On observe les mêmes à peu près dans les deux *Chartes*. Voici des exemples pour la première : **2** 1 *mi* ; 4 *Normandi* ; 2 *Ingleter* ; 10 *chos* ; etc. — **4** 2, 4, 6, 8 *rai* ; — **5** 14 *fiens* ; — **6** 3 *sarra* ; — **9** 7, 13 *minet* ; 20 *honissier* ; 20, 23 *honissement* ; — **10** 3 *sarra* ; 4 *forrest* ; 19 *orre* ; etc. — **11** 5 *vauchier* ; 11 *porons* ; 20 *chala* ; etc.

çoit que les principes de déformation sont ici, en gros, les mêmes que dans le fabliau des *Deux Anglais et l'anel*, ou dans les passages cités plus haut de *Renart* et de *Jean et Blonde*. C'est, ici comme là, le même usage de l'apocope, de l'aphérèse, de la confusion des cas et des genres, des formes verbales barbares ; et ce sont aussi, en partie, les mêmes altérations phonétiques, les mêmes incorrections syntaxiques. Cet accord est intéressant à noter, parce qu'il prouve que ces charges, où le langage des Anglais est ridiculisé, ne sont pas des bouffonneries tout à fait fantaisistes, conçues par chaque auteur à son gré, mais bien des imitations, dont les procédés sont constants. Et ces imitations ont ceci de curieux, qu'elles ne se rapportaient pas à un type imaginaire, mais qu'elles exprimaient, autant que nous en pouvons juger, la réalité, et reproduisaient avec exactitude les particularités du français parlé en Angleterre : la simple lecture de la Chronique de Jourdain Fantosme ou de la Vie de Thomas par Benet, fournit des exemples (bien que moins nombreux et moins caractérisés) des faits que nous avons classés précédemment. La *Paix aux Anglais* et les *Chartes* sont des caricatures ressemblantes : en sorte que ces facéties, qui n'ont prétendu autrefois qu'à faire rire, ont, par surcroît, la vertu d'intéresser les grammairiens d'aujourd'hui.

— **12** 7 *mester, ester* ; 11 *saver* ; 20 *honissier* ; etc. — **13** 20 *honissier* ; 26, 27 *fout* ; etc. — **15** 5 *voudra vauchier* ; 8 *voudra aler* ; etc. — **16** 2 *ce rai* ; 3 *ce riche homme* ; etc. — **17** 2 *.I. gros pés* ; 4 *ce grant forrest* ; 13 *sa piere* ; etc. — **20** 15 *pendez* ; 22 *portez* ; etc. — **21** 2 *gros* ; — **22** 7 *porons sorés* ; 14 *piere* ; 15 *cul* ; 20 *honissement* ; 23 *Mauvaise Alaine* ; 27 *aleici* ; 28 *Galerrie* ; etc. — **25** 3 *Loys a Parris sarra*.

LA PAIX AUX ANGLAIS

B. N., fr. 837, f° 220 v° a-f° 221 b.

[*Un Anglais parle :*]

Or vint la tens de may que ce ros panirra,
Que ce tens serra beles, roxinol chanterra,
Ces prez il serra verdes, ces gardons florrirra.
J'ai trova a ma cul .I. chos que je dirra.

De ma ray d'Ingleters, qui fu a bon naviaus
Chivaler vaelant, hardouin et leaus,
Et d'Adouart sa filz qui fi blont sa chaviaus,
M'ai covint que je faites .I. dit troute noviaus,

Traduction. — Je répète ici ce que j'ai déjà dit à propos du *Privilège aux Bretons*, que cette traduction n'est qu'un guide, et qu'elle ne prétend pas rendre le texte dans la plénitude de son sens.

L'interprétation que je propose différera souvent, sans que je le signale, de celle de Jubinal (qui est extrêmement mauvaise), et, quoique moins, de celle de Th. Wright.

Pour les particularités qui ne seront pas expliquées dans ces notes, voy. l'Introduction.

Voici que vient le temps de mai où la rose s'épanouira — où le temps sera beau, le rossignol chantera, — les prés seront verts, les jardins fleuriront. — J'ai trouvé en moi-même (?) une chose que je dirai.

De mon roi d'Angleterre, qui est avec de bons navires — un chevalier vaillant, hardi et loyal, — et d'Edouard son fils qui a les cheveux blonds, — il faut que je fasse un dit tout-à-fait nouveau,

3. *Gardons*, (comp. l'anglais *garden*) pour *jardins*, fait calembour avec *gardon*, sorte de poisson. — 5. « qui est avec de bons vaisseaux un chevalier vaillant », c'est-à-dire « bon cavalier sur mer », qui est une bouffonnerie.

Et de ce rai de Frans, cestui longue baron,
Qui tenez Normandi a tort par mal choison :
Lonc tens fout il croupier sor Parris son maison,
12 Qu'il onc for por .I. gaire ne chauça d'asperon.

Sinor, tendez a mai ; ne devez pas rier.
Ce navel que je port doit tout le mont crier.
L'autrier je fi a Londres une grosse concier :
16 Ja ne movra baron, la meilleur ne la pier,

Que tout ne fout venez a ce grant plaidement.
La arra fet tel chos, je craie vraiement,
Qui farra rois François .I. grant poentement
20 De ce terres qu'il tient contre le glaise gent.

Sinor, lonc tens fout il que Mellins profita
Que Philippes de France, .I. sinor qui si a,
Conquerra tout ce ters quanqu'il fout par deça ;
24 Mes toute vois, dit jel, qu'encore Glais l'arra.

ainsi que de ce roi de France, ce grand baron, — qui possède la Normandie sans en avoir le droit : — il fut longtemps accroupi dans Paris, sa résidence ; — car jamais, sinon pour peu de temps, il ne chaussa l'éperon.

Seigneurs, prêtez moi attention ; vous ne devez pas rire. — Cette nouvelle que j'apporte, tout le monde doit la craindre. — Avant hier je vis à Londres une grande assemblée : — jamais baron, du meilleur au pire, ne se mettra en voyage,

qui ne soit venu à cette grande réunion. — Là s'est fait une chose, je crois vraiment, — qui fera au roi de France une grande épouvante — au sujet des terres qu'il tient contre les droits des Anglais.

Seigneurs, il y a longtemps que Merlin prophétisa — que Philippe de France, un certain seigneur, — conquerrait toute la terre qui est en deçà ; — mais toutefois, dis-je, les Anglais l'auront encore.

12. *gaire* « guère », fait ici équivoque avec *guerre*. Il faut entendre à la fois : « car il ne chaussa jamais l'éperon que pour peu de temps », et « car il ne chaussa jamais l'éperon que pour une guerre ». — 14. *navel*, pour *novele*, fait calembour avec *navel*, « navet » et « navire ».

Or sont il vint le tans que Glais voura vauchier,
S'il trovez la François qui la voura groucier,
Qui parra si froirrous d'espé ou de levrier,
Que il n'arra talant por gondre Glais grondier.

Le bon rai d'Ingleter se trama a .I. part,
Li et Trichart, sa frer, irrous comme lipart.
Il suspire de cul, si se claima a l'art :
« Hui ! Diex, com puis je voir de Normandi ma part? »

— « Ne vous esmaie mi », dit la conte a Clocestre ;
« Vous porra bien encors ; tel chos poistron bien estre.
« Se Diex salva ma cul, ma pié et ma poing destre,
« Tu sarra sus Parris encore troute mestre. »

Voici que vient le temps où les Anglais chevaucheront ; — ils trouveront les Français qui murmureront ; — mais ceux-ci paraîtront tellement effrayés par les épées et les massues, — qu'ils n'auront pas envie de grogner contre les Anglais.

Le bon roi d'Angleterre se retira d'un côté, — lui et Richard, son frère, irrité comme un léopard. — Il soupire du fond du cœur, et s'écrie avec force : — « Hé ! Dieu, comment puis-je avoir ma part de Normandie ? »

« Ne vous inquiétez point, dit le comte de Glocestre ; — vous pourrez bien [l'avoir] encore ; une telle chose pourra bien se réaliser. — Si Dieu sauve mon cœur, mon épée et mon poing droit, — tu seras encore tout-à-fait maître de Paris. »

25. Cette strophe est difficile à interpréter, tant à cause de l'obscurité de la construction, qu'à cause de celle du mot *froirrous*, que j'ai peine à identifier. *levrier* pour *levier* (?), « barre, massue », fait calembour. Je n'ignore pas ce que ma traduction a d'incertain, et qu'on en peut proposer plusieurs autres. Je ne vois guère à quoi correspond le terme *a l'art*. La correction *a tart*, adoptée par V. Le Clerc, ne me paraît pas satisfaisante. — 34. *poistron* est pour *pourront* : fut. formé sur le présent de l'indicatif. Fait calembour avec *poistron, poitron* « derrière, croupe ». — 35. *ma pié*, pour *m'espée* (?), fait calembour avec *pié* « pied ».

La cont Vicestre dit au buer roi d'Ingletiere :
« Rai, rai, veus tu sivier? Festes mouvoir ton guere,
« Et je te conduira trestout ton gent a foire;
« Tu porras Normandi a ce pointes conquerre.

« Se je pois rai François a bataille contrier,
« Et je porrai mon lance desus son cul poier,
« Je crai que je ferra si dourrement chier,
« Qu'il se brisa son test, ou ma cul fu rompier.

« Je prendrez bien droitur, se je puis, a Diex poise!
« Quant j'arra en mon main Normandi et Pontoise,
« Je ferra soz Paris achier mon gent gloise.
« Puis vourai prender Frans, maugré conte d'An- [goise.

Le comte de Winchester dit au bon roi d'Angleterre: — « Roi, roi, veux-tu me croire? Mets tes troupes sur pied, — et je conduirai tous tes gens au butin; — tu pourras conquérir la Normandie avec ces pointes [de lances].

« Si je puis rencontrer le roi de France à la bataille, — et si je puis appuyer ma lance sur son cœur, — je crois le faire si durement choir, — qu'il se brisera la tête, ou que mon cœur sera enfoncé.

« Je prendrai bien ma direction, si je puis, à Dieu plaise! — Quand j'aurai en mes mains la Normandie et Pontoise, — je ferai camper sous Paris mes soldats anglais, — puis je prendrai la France malgré le comte d'Amboise.

38. *sivier* est pour *sivir* (?), « suivre » (« veux-tu m'écouter? »), ou pour *saveir* (?) (« veux-tu sagesse, veux-tu être sage? »). — 39. *foire* est pour *fuerre. metire a fuerre* signifie « piller »; *conduire a fuerre* peut signifier « conduire au pillage »; mais *foire* fait calembour (« je les mènerai à la foire »). — 41. Peut-être faut-il supposer qu'à partir de ce vers, bien qu'il n'y ait aucune indication à ce sujet, c'est le roi d'Angleterre qui prend la parole. — 45. *poise* est pour *plaise*. — 47. *achier* est peut-être pour *marchier* (?), ou pour *agister*, *agiter*, « prendre gîte, coucher ». — 48. *Angoise*, pour *Amboise*, fait calembour avec *angoisse*.

« Par la .V. plais a Diex, François maubali sont !
« Si g'i la puis grapier, certes il chateront.
« Quant Inglais irront la, molt bahot i serront :
« Par la mort Dieu, je crai que toutes s'enfuiront ! »

Sir Symon a Montfort atendi ce navel ;
Donques sailli a piez : il ne fout mie bel.
A dit a rai Inglais : « Par le cors saint Anel,
« Lessiez or cesti chos : François n'est mi anel.

« Se vous aler seur leus, il se voudra dafandre :
« Toute ta paveillons metra feu a la cendre.
« Il n'a si vaelant qui l'ose mie atendre :
« Mult sarra maubali qui le François puet prendre.

« — Quoi dites vous, Symon ? » pona Rogier Bigot.
« Bien tenez vous la rai por binart et por sot !
« Fout insi hardouin que vous soné plus mot,
« Ne te pot besoner por vostre mileur cot.

« Par les cinq plaies de Dieu, les Français sont mal en point ! — Si je les puis attraper, certes ils me la paieront. — Quant les Anglais iront là, il y aura beaucoup de sentinelles : — par la mort de Dieu, je crois que toutes s'enfuiront ! »
Sire Simon de Montfort entendit cette nouvelle ; — alors il sauta sur ses pieds : il n'était pas doux. — Il dit au roi d'Angleterre : « Par le corps de saint Anel, — laissez donc ces projets : Français n'est pas agneau.
« Si vous marchez sur le loup, il se défendra : — [le Français] mettra vos tentes à feu et à cendre. — Il n'y a si vaillant homme qui l'ose attendre : — malheur à celui que le Français prendra ! »
— « Que dites-vous, Simon ? répondit Roger Bigot. — Vous tenez le roi pour bien imbécile et sot ! — Si vous étiez si hardi que vous prononciez encore un mot, — vous ne vous tireriez pas d'affaire avec votre meilleure cotte. »

50. *grapier* est pour *agraper*, « attrapper » ; *chateront* est pour *achateront*, « ils paieront, ils seront punis ». — 53. Simon, comte de Leicester, meurt en 1265. — 58. *metra feu a la cendre*, bourde volontaire pour *mettra a feu et a cendre*. — 61. Roger Bigot, comte de Norfolk, meurt en 1270.

« — Sir Rogier, dit la Rai, por Dieu ne vos chaële !
« Ne sai mi si irrous contre ce merdaële.
« Je ne dout mi François tout qui sont une mele ;
68 « Je farra ma talent comment la chos aële.

« Je pandra bien Parris, je suis toute certaine ;
« Je bouterra le fu en cele eve qui saine ;
« La moulins arderra : ce fi chos mult gravaine
72 « Se n'i menja de pain de troute la semaine.

« Par la .V. plais a Diex, Parris fout vil mult grant.
« Il i a .I. chapel dont je fi coetant :
« Je le ferra portier, a .I. charrier rollant,
76 « A saint Amont a Londres toute droit en estant.

70. On corrige généralement *ev qui fu Saine*. Je conserve le texte du ms., qui fait un calembour, peu naturel, il est vrai, mais qui est dans le ton de la pièce.

— « Sire Roger, dit le roi, pour Dieu ne vous en souciez pas ! — Ne soyez point irrité contre cette ordure. — Je ne crains point les Français, tant qu'ils sont, pour la valeur d'une nèfle : — je ferai mon plaisir, de quelque façon que la chose aille.

Je prendrai bien Paris, j'en suis tout certain ; — je mettrai le feu à l'eau de la Seine ; — les moulins brûleront : c'est une chose très grave — si on ne mange du pain de toute la semaine.

« Par les cinq plaies de Dieu, Paris est une ville très grande. — Il y a une chapelle que je désire ; — je la ferai porter sur un chariot roulant — à Saint-Edmond à Londres, toute droite, debout.

67. *mele* peut s'interpréter comme « nèfle ». Peut-être aussi est-ce « maille ». En ce dernier cas, on attendrait *maële*, et il faudrait lire *un maële* ; toutefois, il y a des exemples de $a + l$ mouillée donnant *el* (voy. Behrens, p. 136), et on peut, même avec ce sens, conserver le texte sans correction. — 71. Les moulins dont il s'agit sont ceux qui étaient bâtis sur la Seine et en utilisaient le courant. Voy. H. Legrand, *Paris en 1380*, p. 34, n. 2 *(Histoire générale de Paris)*. — L'emploi du présent et du passé, fréquent dans ce discours, peut non seulement tenir à la maladresse de celui qui parle, mais exprimer aussi sa confiance extrême, qui lui fait considérer ses projets comme déjà réalisés. — 74. « une chapelle, dont je fus remuant la queue de plaisir », c'est-

« Quant j'arra soz Parris mené tout mé naviaus,
« Je ferra le moustier saint Dinis la chanciaus
« Corronier d'Adouart soz sa blonde chaviaus.
« La voudra vous toer de vaches a porciaus.

« Je crai que vous verra la endret grosse fest,
« Quant d'Adouart arra corrone France test.
« Il l'a bien asservi, ma fil ; il n'est pas best ;
« Il fout buen chivaler, hardouin et honest.

« — Sir rai, » ce dit Rogier, « por Dieu a mai entent !
« Tu m'as percé la cul, tel la pitié m'aprent.
« Or doint Godelamit par son culmandement,
« Que tu fais cestui chos bien gloriousement ! »

Explicit la pais aus Englois.

« Quand j'aurai mené tous mes navires sous Paris, — je ferai, dans le chœur de l'église de Saint-Denis, — couronner Edouard sur ses blonds cheveux. — Là vous tuerez vaches et pourceaux.

« Je crois que vous verrez en cet endroit une grande fête, — quand Edouard aura la couronne de France en tête. — Il l'a bien mérité, mon fils ; il n'est pas bête ; — c'est un bon chevalier, hardi et honnête. »

— « Sire roi, dit Roger, pour Dieu écoutez-moi ! — Vous m'avez percé le cœur tant la pitié me prend. — Que Dieu le Tout-Puissant, par son commandement, te donne — de faire cette chose bien glorieusement ! »

à-dire « qui m'a plu ». Allusion à la plaisanterie traditionnelle des Anglais « coués », en même temps qu'aux sentiments religieux d'Henri II. Il s'agit ici de la Sainte-Chapelle.

87. *Godelamit* pour *God Almighty* « Dieu Tout-puissant ».

LA CHARTE DE LA PAIX AUX ANGLAIS

B. N., fr. 837, f^{r} 221^{b}-221 v^{ra}.

Ce sache cil qui sont et qui ne sont mi, et qui ne doivent mi estre, qu'il fu fet .I. gros pes entre ce rai Hari d'Ingleter. et ce riche homme Loys a Parris, sarra forretier de ce grant forrest a Normandi. Et quant ce rai Hari d'Ingleter voudra vauchier par son terre, ce riche homme Loys a Parris voudra donier a ce rai Hari meismes .II. porons sorés a mester soz son houses, por ester plus minet ; et quant ce rai Hari voudra aler de mort a vie, cestui riche homme Loys a Parris devra donier a d'Adouart sa fis cesti chos meism sous vise, quitement, francement,

Que ceux qui sont et ceux qui ne sont pas et ceux qui ne doivent jamais être, sachent qu'il a été fait une grande paix entre le roi Henri d'Angleterre et le riche bourgeois Louis de Paris : Louis sera forestier de la grande forêt de Normandie. *(ligne 4)* Et quand le roi d'Angleterre chevauchera sur sa terre, le riche bourgeois Louis de Paris donnera à ce même Henri deux éperons dorés pour mettre sur ses bottes, afin qu'il soit plus élégant ; *(8)* et quand le roi Henri passera de mort à vie, le riche bourgeois Louis de Paris devra donner à Edouard son fils cette même chose vue ci-dessus, sans charge

3. *riche homme*, ici, terme de dédain appliqué au roi de France. — 7. *porons* pour *esperons*, fait calembour avec *porion*, *porgon*, « poireau » ; *sorés*, pour *dorés*, fait calembour avec *soré*, « séché ». L'Anglais, au lieu de « éperons dorés », dit donc « poireaux secs ». Jubinal a imprimé *poronssores*, que Godefroy a fait figurer dans son dictionnaire en proposant l'explication « couverture, manteau ». Le mot a également embarrassé V. Le Clerc (voy. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 453). M. G. Raynaud le premier, ayant découvert le ms. de la *Nouvelle Charte*, vit qu'il s'agissait non d'un seul mot, mais de deux, et a proposé l'explication véritable. — 10. *quittement, francement*, termes de chancellerie : « sans charge, ni redevance ».

di je, c'avant, c'arier : c'est donques a saver .II. porons sorés quant il voudra vauchier par son terre a meter soz son houses, por ester plus minet aussinc comme a sa piere. Et por ce que je veele que ce chos fout fiens en estable, je veele pendez ma saiele a ce cul par derrier, avoecques la saiele a mi barons d'Ingleter. L'an de l'Incarnacion notres Sinors Jesoucriet mimes qui souffri mort a la crucefimie por nous, M. CC. LX. I. II. et III., a ce jodi assolier, derriere ce vendredi, a orre que Marri Masalaine chata ce honissement a honissier les .V. plaies Jesoucriet nostre Sinors mimes, qui souffra mort a la croucefin por nous ; et Marri Mauvaise-Alaine portez ce honnissement a la Saint Supoucre ; et Marri Mauvaise-Alaine veez l'angiel ; et l'angiel pona Marri : « Marri,

ni redevance, aussi bien après qu'avant : (*11*) c'est donc à savoir deux éperons dorés, quand il chevauchera sur sa terre, pour mettre sur ses bottes, afin qu'il soit plus élégant, comme son père. (*14*) Et parce que je veux que cela soit un serment stable, je veux pendre mon sceau à ce derrière avec le sceau de mes barons d'Angleterre. (*16*) L'an de l'incarnation de Notre Seigneur Jésus Christ qui souffrit pour nous la mort au crucifîment, 1263, ce jeudi Saint, qui précède le vendredi, moment où Marie Madeleine acheta l'oint pour oindre les cinq plaies de Jésus Christ Notre Seigneur, qui souffrit pour nous la mort au crucifix ; (22) et Marie Madeleine porta cet oint au Saint-Sépulcre ; et Marie Madeleine vit l'ange ; et l'ange

— 14. *fiens,* pour *fiance*, fait calembour avec *fiens*, « fumier ». — 15. *estable*, qui est pris comme adjectif au sens de « ferme », a aussi, comme substantif, le sens d' « étable », et ainsi la plaisanterie continue. — *cul* est peut-être pour *bule* (?), ou peut-être aussi *queue* (c'est-à-dire le ruban du parchemin). — 20. *honissement*, *honissier*, pour *oignement* et *oindre*, font équivoque avec *honissement* et *honir*. Le sens est : « à l'heure où Marie-Madeleine acheta les parfums pour oindre les plaies... » Il est trop évident qu'il ne faut pas entendre, comme V. Le Clerc, « chanta hosanna. » — 22. Le jongleur parodie, à partir d'ici, la scène qui était représentée dans les églises à l'office matinal du vendredi saint (voy. Edélestand du Méril, *Origines latines du théâtre moderne,* p. 43 et 89 ss.).

quei quieré vous quei ? » ; et Marri pona : « Je quere Jhesum qui fout a la crucefimie » ; et l'angel pona a Marri : « Marri ! Marri ! aleici ! aleici ! il ne fout pas ci ; il fout alé cestui matin a Galerrie ! »

Explicit la chartre de la pais aus Englois.

demanda à Marie : « Marie, que cherchez vous ici ? » ; et Marie répondit : « Je cherche Jésus qui a été au crucifîment » ; et l'ange répondit à Marie : « Marie, Marie ! Aleici ! aleici ! il n'est pas ici ; il est allé ce matin en Galilée ! »

26. Remarquer l'équivoque prolongée sur le mot *fout*. — 27. *Aleici*, déformation de *alleluia*, fait calembour avec *alez ici*. — 28. *Galerie* (« réjouissance »), pour *Galilée*, fait un nouveau jeu de mots.

NOUVELLE CHARTE DE LA PAIX AUX ANGLAIS[1]

(*Le début manque*)

..... chavaugier par son ter ..... roi Phelippote donerer Dadoarz un porrons sorers par mes[ter] sur son osel, par estre plus mignet ; et quant rey Dadoarz volerer descender de son grant chavel, roy Phelippote deschaucer le porron sorer en son main, et dirré : « Offu, oscu furrez devant roy Dadoart ! », et quant il voleré mangier, roi Phelippote devestirer soi toz nuz, et trancherer devant Dadoarz, et direrz : « Boi, menger, bon roi Dadoarz ! » et roi Dadoarz dirré : « Chetis rois Phelippote, je serré sire, et tu serré mon garçon », et Phelippote dirré : « Foire, foure, vos dirré voir. » Et en tel maner fot faite pès ; et par ço que ço soit femier en estauble, je penderer le seal Phelippote a cest cul par derer, en l'an que Marrie Malvaise-Aloine vener al sainte Sepocre aporter les onissements [a] onir Jase Crist mil. CC. IIII^{xx}. et XIX.

1. Les éclaircissements que nous avons donnés pour la première *Charte* serviront pour la seconde, où il n'y a guère de plaisanteries nouvelles à relever. — Je ne saurais dire en quoi consiste au juste le comique des réponses du roi de France : « Offu, oscu, furrez... » et : « Foire, foure,... », sinon qu'il doit y avoir ici des jeux de mots bouffons (ainsi *foire* pour *voire*).

LES DITS DE L'HERBERIE

ET

LA GOUTE EN L'AINE

INTRODUCTION

Des trois pièces qui vont suivre, nous savons que l'une est de Rutebeuf ; mais les deux autres sont anonymes. La première, celle de Rutebeuf, se compose de deux parties, l'une en vers, l'autre en prose. La seconde est tout entière en prose, et n'est qu'une amplification de l'œuvre de Rutebeuf. La troisième pièce, enfin, toute en vers, et intitulée la *Goute en l'aine*, est la moins remarquable et la plus récente.

L'*Herberie* de Rutebeuf se trouve dans deux manuscrits de la Bibliothèque Nationale : le ms. fr. 1635, f° 80 (*A*), et le ms. fr. 24432, f° 34 (*B*). Le ms. 1365 donne la pièce sans nom d'auteur : le nom de Rutebeuf est fourni par le ms. 24432 dans l'*Incipit* et l'*Explicit*. Nous avons adopté, dans notre texte, les leçons du ms. 1635, qui est le plus ancien et le moins fautif des deux. Aussi bien la lecture des variantes est-elle ici peu instructive et ne donne pas matière à d'importantes observations.

L'*Herberie* en prose ne se trouve que dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale fr. 19152, f° 89. Bien que le ms. soit unique, le texte ne présente pas de grave difficulté.

La *Goute en l'aine*, enfin, se trouve aussi dans un manuscrit unique de la même bibliothèque, fr. 837, f° 243.

Il n'est pas possible de dire très précisément à quelle date se place la composition de ces pièces : l'étude de la

langue ne donne pas ici de résultat. Pour la première, dont une moitié est en prose, et pour la seconde, qui est toute en prose, nous manquons des deux plus sûrs instruments qui permettent de reconstituer la langue originale d'une œuvre : la rime et le mètre [1]. Pour la troisième, elle est si courte, qu'il faut renoncer à y trouver les indices d'un âge exact. L'*Herberie* de Rutebeuf appartient, à en juger par ce qu'on sait d'ailleurs de cet auteur, au troisième quart du XIIIe siècle, ou au commencement du quatrième. L'*Herberie* en prose et le dit de la *Goute en l'aine*, postérieurs à l'œuvre de Rutebeuf, appartiennent encore au XIIIe siècle, puisque les manuscrits sont de cette époque.

La *Goute en l'aine* diffère un peu des deux autres pièces par le sujet, en ce sens qu'il ne s'y agit pas précisément d'un « herbier », mais d'un « mire », sans plus de précision. Toutefois, elle leur ressemble trop, dans ses grandes lignes, pour en être séparée. Toutes trois sont des boniments de charlatans. Non point qu'elles aient été composées et débitées par de vrais charlatans : elles ne sont que des parodies. Elles imitent, en les rendant bouffonnes, les harangues à la faveur desquelles les thériacleurs essayaient de vendre au peuple quelque merveilleuse panacée. Plu-

1. L'*Herberie* de Rutebeuf affecte une forme métrique assez singulière. Elle est composée de groupes de trois vers monorimes, dont le premier a quatre syllabes, et les deux autres huit. C'est donc le petit vers qui amorce les rimes nouvelles, bien que, par le sens, il se rattache souvent, non pas au groupe suivant, mais au groupe précédent. Nous avons déjà vu, dans le *Privilège aux Bretons*, un usage assez semblable du vers de quatre syllabes, qui, là aussi, introduit toujours une rime nouvelle. Ce qu'il y a de particulier dans cette dernière pièce, c'est que le petit vers y est employé d'une façon beaucoup moins régulière que dans l'*Herberie* : il y est suivi d'un nombre variable de vers de la même rime ; et il n'annonce pas tous les changements de rime.

sieurs critiques se sont mépris en prenant de telles charges au sérieux. Petit de Julleville, par exemple, a écrit, à propos de la première *Herberie*[1] : « Rutebeuf l'a-t-il composée pour son propre usage, et fit-il, dans ses jours de misère, quand les dés l'avaient maltraité, le métier d'opérateur sur la place publique ? Ou bien a-t-il composé le dit de l'*Herberie* pour le vendre à quelque charlatan qui en régalait les badauds ? Ou enfin, le dit n'est-il qu'une imitation artistique des « boniments » réels que débitaient les marchands de drogues, et servait-il à des jongleurs qui parodiaient les opérateurs sans faire eux-mêmes métier d'opérateurs ? Cette hypothèse est admissible ; mais on ne saurait prouver qu'elle est vraie ; car pour que l'imitation fût bien faite, il fallait, dans ce dernier cas, qu'elle ressemblât parfaitement à la réalité : rien ne peut donc permettre aujourd'hui de distinguer l'une de l'autre. »

L'argument est sophistique, et nous avons vraiment la preuve que nos pièces étaient des « imitations ». Cette preuve, c'est l'accumulation voulue de bourdes et de « rêveries », dont ils sont tout enflés[2]. Il faut nécessairement se re-

1. *Les Comédiens de l'ancienne France*, p. 25. Voy. l'opinion voisine de A. Jubinal (*Œuvres de Rutebeuf*, in-12°, t. II, p. 51, n. 1) : « C'est tout simplement une *parade*, un *boniment*, dans le genre de ceux que les charlatans d'aujourd'hui débitent sur les places publiques. Seulement Rutebeuf l'y récitait-il lui-même, ou l'avait-il composé comme un modèle à l'usage des jongleurs et des trouvères de bas étage ? Je l'ignore... » Voy. encore Lintilhac, *Histoire du théâtre en France*, t. II, p. 160.

2. Il faut considérer comme un jeu les énumérations de différentes sortes qu'on rencontre dans la pièce de Rutebeuf : ce sont des listes de choses rares, telles que les pierres précieuses (35-38), ou bien encore d'ingrédients étranges (80-89), ou bien encore de noms de pays (125-129) et de noms de monnaies (167-169), dont la seule accumulation, comme toute redondance affectée du style, est comique. Et à côté de ce procédé qui apparaît à plusieurs reprises, ce sont d'autres bouffonneries, aussi manifestes : récits merveilleux jusqu'à l'absurde (50-53,

présenter cette pièce, ou plutôt ces pièces, celle de Rutebeuf et les autres, comme un mime, que les jongleurs inscrivaient à leur répertoire. Nous en avons des preuves internes, avons-nous dit ; mais nous en avons aussi des preuves externes. Un fabliau raconte, en effet, comment, une fois, des ménestrels de toute espèce se rassemblèrent à la cour

120-122), révélations mirifiques (180-183), truismes burlesques (40-46), expressions et détails grossiers (62-63, 71, 96), détours imprévus de la pensée (91-96, 107-112), recettes étranges (155-158, 185-187), maximes ambitieuses et dérisoires (163-164, 187-188), etc.

La seconde *Herberie* emprunte à celle de Rutebeuf un bon nombre de traits. On y retrouve les mêmes énumérations de pays (I, 25, II, 45), d'ingrédients baroques (I, 80, II, 71), de pièces de monnaie (I, 167, II, 110), les mêmes tours (I, 115, II, 35), les mêmes truismes (I, 42, II, 66), les mêmes bouffonneries (I, 172, II, 118 ; I, 191, II, 135). Mais on est ici en présence d'une imitation moins sobre que ne l'est la première *Herberie* ; la parodie est poussée à la charge, et, aussi bien dans les parties où l'auteur a suivi Rutebeuf que dans celles où il se montre original, la note a été forcée. Les énumérations sont plus longues et traînent un peu (voy. surtout 71, 110) ; mais surtout les bourdes sont plus grosses, plus invraisemblables, et l'herbier débite de délirantes balivernes. La matière, ici, a été enrichie d'éléments comiques étrangers au sujet. Passons sur les formules d'incantation (1-4, 171-174) qui sont de circonstance ; passons sur quelques redondances inutiles (131-133) et sur quelques plaisanteries trop peu discrètes (48, 59). Il reste encore, entr'autres exagérations notables, tout un développement burlesque sur la véracité des femmes (5-33) et une série de fagots et calembredaines (174-207), qui se raccordent fort mal avec le reste de la pièce. Je le répète, on ne peut nier que la charge, amusante d'ailleurs dans son énormité, soit outrée. Aussi bien est-il à propos de remarquer que les deux fragments dont nous venons de parler, et qui ont été insérés d'une façon inattendue dans l'*Herberie* en prose, sont des postiches empruntés à la littérature populaire du moyen-âge, où fleurit la satire des femmes, et à laquelle le type du sot est familier. Il est même singulier que la série des calembours qu'on lit depuis la ligne 198 jusqu'à la ligne 207 viennent directement de la *Riote du monde* où ils se succèdent, exactement les mêmes, dans le même ordre (voy. *Zeitschrift für rom. Philologie*, 1884, t. VIII, p. 280).

d'un seigneur qui les avait convoqués ; et là, chacun se mit à « faire son métier » :

L'uns fait l'ivre, l'autre le sot,
Lis uns chante, li autres note,
Et li autres dit la *Riote*,
Et li autres la *Jonglerie*...
Aucuns i a qui fabliaus conte,
Ou il ot mainte gaberie,
Et li autre dit l'*Erberie*
La ou il ot mainte risée [1].

Ainsi nous est fournie l'indication précise de l'usage auquel était destinée l'*Herberie*, et nous savons avec certitude qu'elle figurait au répertoire des jongleurs, qui la débitaient comme une charge, comme une parodie des boniments de charlatans.

1. *Du vilain au buffet*, v. 142 ss. (Montaiglon, *Recueil général des fabliaux*, t. III, LXXV, p. 204). On remarquera que l'*Herberie*, est mentionnée ici à côté du jeu du Sot (voy. *Les jongleurs en France au moyen-âge*, p. 236, n. 5), de la *Riote* (avec laquelle nous avons, dans la note précédente, signalé son rapport), et de la *Genglerie* (voy. plus loin, p. 88, n. 1).

I

LE DIT DE L'HERBERIE

DE

RUTEBEUF

B. N., fr. 1635 (*A*) et 24432 (*B*).

Seigneur qui ci este venu,
Petit et grant, jone et chenu,
Il vos est trop bien avenu !
Sachiez de voir,
Je ne vos vuel pas desovoir :
Bien le porrez aparsouvoir
Ainz que m'en voize.
Aseeiz vos ! Ne faites noise,
Si escouteiz, c'il ne vos poize.
Je sui uns mires,
Si ai estei en mainz empires.
Dou Caire m'a tenu li sires
Plus d'un estei :
Lonc tanz ai avec li estei,
Grant avoir i ai conquestei.
Meir ai passee,
Si m'en reving par la Moree
Où j'ai fait mout grant demoree,
Et par Salerne,

B. 2. jones et — 5. vueil pas decevoir — 9. escoutez sil — 11. sai estre par divers

On trouvera au glossaire, pour les pièces qui suivent, les explications qu'il m'a paru utile de donner sur les difficultés de sens.

Par Burienne et par Byterne.
En Puille, en Calabre, [en] Palerne,
Ai herbes prises
Qui de granz vertuz sunt emprises :
Sus quelque mal qu'el soient mises,
Li maux c'en fuit.
Jusqu'a la riviere qui bruit
Dou flun des pierres jor et nuit
Fui pierres querre.
Prestres Jehans i a fait guerre.
Je n'ozai entreir en la terre :
Je fui au port.
Mout riches pierres en aport,
Qui font resusciteir le mort :
Ce sunt ferrites,
Et dyamans, et cresperites,
Rubiz, jagonces, marguarites,
Grenaz, stopaces,
Et tellagons, et galofaces.
De mort ne doutera menaces
Cil qui les porte.
Foux est ce il ce desconforte :
N'a garde que lievres l'en porte
C'il se tient bien ;
Si n'a garde d'aba de chien,
Ne de reching d'azne anciien,
C'il n'est coars :
Il n'a garde de toutes pars.
Carbonculus et garcelars
Qui sunt tuit ynde,

21. en luserne — 30. nose — 35 *manque* — 38. tellacons et galafates — 41. Fox est qui se — 48. Charbon nelos et garolas

Herbes aport des dezers d'Ynde
Et de la terre Lincorinde
Qui siet seur l'onde,
Elz quatre parties dou monde,
Si com il vient, a la raonde.
Or m'en creeiz :
Vos ne saveiz cui vos veeiz ;
— Taiziez vos, et si vos seeiz —
Veiz m'erberie :
Je vos di, par sainte Marie,
Que ce n'est mie freperie,
Mais granz noblesce.
J'ai l'herbe qui les veiz redresce
Et cele qui les cons estresce.
A pou de painne
De toute fievre sanz quartainne
Gariz en mainz d'une semainne,
Ce n'est pas faute ;
Et si gariz de goute flautre :
Ja tant n'en iert basse ne haute,
Toute l'abat.
Ce la vainne dou cul vos bat,
Ie vos en garrai sanz debat,
Et de la dent
Gariz je trop apertement
Par .I. petitet d'oignement.
Que vos dirai ?
Oeiz coument jou confirai ;
Dou confire ne mentirai :
C'est cens riote.

60. nest une serperie — 61 *et* 62 *effacés* — 65. toutes fievres fors q. — 68 fautre — 72. garirai — 78. Ja au c.

Preneiz dou sayn de [la] marmote,
De la merde de la linote,
Au mardi main,
Et de la fuelle dou plantain,
Et de l'estront de la putain
Qui soit bien ville,
Et de la pourre de l'estrille,
Et dou ruyl de la faucille,
Et de la lainne,
Et de l'escorce de l'avainne
Pilei premier jor de semainne :
Si en fereiz
Un amplastre : dou jus laveiz
La dent, l'amplastre metereiz
Desus la joe.
Dormeiz .I. pou, je le vos loe.
S'au leveir n'i a merde ou boe,
Diex vos destruie !
Escouteiz, c'il ne vos anui[e] :
Ce n'est pas jornee de truie
Cui poeiz faire ;
Et vos cui la pierre fait braire,
Je vos en garrai sanz contraire
Ce g'i met cure.
De foie eschauffei, de routure,
Gariz je tout a desmesure,
A quel que tort.
Et ce voz saveiz home sort,
Faites le venir a ma cort :
Ja iert touz sainz.

80. Prenez sain de la m. — 92. .I. plastre et du jus laverez — 96. ni boe — *Plusieurs vers presque illisibles* — 105. Garis je tost — 106. Quel quil tourt — 107. home sourt (*A :* xort)

Onques mais nul jor n'oy mains,
Ce Diex me gari ces .II. mains,
Qu'il orra ja.

Or oeiz ce que m'en charja
Ma dame, qui m'en voia sa.

Bele gent, je ne suis pas de ces povres prescheurs, ne de ces povres herbiers qui vont par devant ces mostiers, a ces povres chapes maucozues, qui portent boites et sachez, et si estendent .I. tapiz : car teiz vent poivre et coumin, qui n'a pas autant de sachez com il ont. Sachiez que de ceulz ne sui je pas ; ainz suis a une dame qui a non Madame Trote de Salerne, qui fait cuevre-chiés de ces oreilles, et li sorciz li pendent a chaainnes d'argent par desus les espaules. Et sachiez que c'est la plus sage dame qui soit enz quatre parties dou monde. Ma dame si nos envoie en diverses terres et en divers païs, en Puille, en Calabre, en Tosquanne, en Terre de Labour, en Allemaingne, en Soissoinnie, en Gascoingne, en Espaigne, en Brie, en Champaingne, en Borgoigne, en la forest d'Ardanne, por ocirre les bestes sauvages et por traire les oignemenz, por doneir medecines a ceux qui ont les maladies es cors. Ma dame si me dist et me commanda que, en queil que leu que je venisse, que je deïsse aucune choze si que cil qui fussent entour moi i prissent boen essample, et por ce qu'ele me fist jurer seur sainz quant

110. Onques a nul jor — 113. Oez ce que len m. — 119. commin et autres espces qui nont — 122. pandent a .II. chaannes — 123. Et *manque* — 126. Tosquane en Alemaingne en Sessoigne en Gascoingne en terre de Labour por occirre — 131. comanda — 132. quel lieu

je me departi de li, je vos apanrai a garir dou mal des vers se vos le voleiz oïr.

Voleiz oïr ?

Aucune genz i a qui me demandent dont les vers viennent. Je vos fais asavoir qu'ils viennent de diverses viandes reschauffees, et de ces vins enfuteiz et boteiz. Si se congrient es cors par chaleur et par humeur ; car, si con dient li philosophe, toutes chozes en sont criees, et por ce, si viennent li ver es cors, qui montent jusqu'au cuer, et font morir d'une maladie c'on apele mort sobitainne. Seigniez vous ! Diex vos en gart, touz et toutes !

Por la maladie des vers garir (a vos iex la veeiz, a vos piez la marchiez), la meilleur herbe qui soit elz quatre parties dou monde, ce est l'ermoize. Ces fames c'en ceignent le soir de la Saint Jehan, et en font chapiaux seur lor chiez, et dient que goute ne avertinz ne les puet panre n'en chief, n'en braz, n'en pié, n'en main : mais je me merveil quant les testes ne lor brisent et que li cors ne rompent par mi, tant a l'erbe de vertu en soi. En cele Champeigne ou je fui neiz l'appele hon marreborc, qui vaut autant com « la meire des herbes ». De cele herbe panrroiz troiz racines, .V. fuelles de sauge, .IX. fuelles de plantaing : bateiz ces chozes en .I. mortier de cuyvre, a un peteil de fer, desgeunciz vos dou jus par .III. matins : gariz sereiz de la maladie des vers.

Osteiz voz chaperons, tendeiz les oreilles, regardeiz mes herbes, que ma dame envoie en cest païs et en cest terre ; et por ce qu'el vuet que li povres i puist aussi bien avenir coume li riches, ele me dist que j'en feïsse danrree (car teiz a .I. denier en sa borce, qui n'i a pas .V. livres) ; et

133. me parti — 137. oir de par Dieu aucuns me dem. — 140. enfustez et les autres si se contiennent — 143. sen sainent — 157. batez en .I. — 160. Or ostez

me dist et me commanda que je prisse .I. denier de la monoie qui corroit el païs et en la contree ou je vanroie, a Paris .I. parisi, a Orliens .I. orlenois, au Mans .I. mansois, a Chartres .I. chartain, a Londres en Aingleterre .I. esterlin, por dou pain, por dou vin a moi, por dou fain, por de l'avainne a mon roncin : car teil qui auteil sert, d'auteil doit vivre.

Et je di que c'il estoit si povres, ou honz ou fame, qu'il n'eüst que doner, venist avant : je li presteroie l'une de mes mains por Dieu et l'autre por sa meire, ne mais que d'ui en .I. an feïst chanteir une messe de Saint Esperit, je di noumeement por l'arme de ma dame, qui cest mestier m'aprist je ne fasse ja trois pez que li quars ne soit por l'arme de son pere et de sa mere en remission de leur pechiez.

Ces herbes, vos ne les mangereiz pas ; car il n'a si fort buef en cest païs, ne si fort destrier que, c'il en avoit ausi groz com .I. pois sor la langue, qu'il ne morust de male mort, tant sont fors et ameires ; et ce qui est ameir a la bouche, si est boen au cuer. Vos les me metreiz .III. jors dormir en boen vin blanc ; se vos n'aveiz blanc, si preneiz vermeil ; se vos n'aveiz vermeil, preneiz de la bele yaue clere : car teiz a un puis devant son huix, qui n'a pas .I. tonel de vin en son celier. Si vos en desgeunereiz par .XIII. matins. Ce vos failleiz a un, preneiz autre, car

165. dist que — 166. pais et en la terre ou — 167. mans a estampes .I. estampois a bar .I. barrois a viane .I.vianois a clermont .I. clermondois a dijon .I. dijonnois a mascon .I. masconois a tor .i. tornois a troies .I. treessien a rains .I. rencien a prouvins .I. provenoisien amiens .I. moncien a arras .I. artisien por du pain — 173. neust point dargent — *illis. depuis* presteroie *jusqu'à* li quars — 178. por que l'arme — 185. en vin... blanc prenez — 186. vermeil prenez chastain se vous navez chastain prenez de la belle — 188. en son hostel

ce ne sont pas charaies ; et je vos di par la paission dont Diex maudist Corbitaz le juif, qui forja les .XXX. pieces d'argent en la tour d'Abilent, a .III. liues de Jherusalem, dont Diex fu venduz, que vos sereiz gariz de diverses maladies et de divers mahainz, de toutes fievres sanz quartainne, de toutes goutes sanz palazine, de l'enfleure dou cors, de la vainne dou cul c'ele vos debat : car, ce mes peres et ma mere estoient ou peril de la mort, et il me demandoient la meilleur herbe que je lor peüsse doneir, je lor donroie cest.

En teil meniere venz je mes herbes et mes oignemens : qui vodra, si en preingne ; qui ne vodra, si les laist !

200-201 *manquent.*

II

L'HERBERIE

EN PROSE [1]

B. N., fr. 19152, f° 89^a-f° 90 v°^{c}.

Audafrida fabuli fabula ! quant il la *bacula sua* sor le fossé entre .II. vers ! La tierce meure ! Dist li vilains qui ne savoit deviner : « .XIII. et .XIII. ce sont .XVII. et puis .III., .XXV., .I. ». Qui ne set conter, si perde !

Ge vos di, beau seignor, qu'il sont en cest siecle terrien .V. mannieres de choses, dont li preudom doit bien croire sa preude feme, s'ele li dit. La premiere chose si est tele que, si la met en .I. for tot chaut comme por pain cuire, et il li viegne au devant et li demant :« Bele suer, coment vos est il ? », s'ele li dit : « Sire, ge n'ai pas froit », certes, il l'en doit bien croire. — L'autre enprès si est tele que, s'il la met en .I. sac, et il loie bien la bouche, et il la gite desor le pont en l'aive, et il li viegne au devant et il li demande : « Bele suer, comént vos est il ? », s'ele li dit : « Certes, sire, ge n'ai pas soif », il l'en doit bien croire. — La tierce après si est tele que, si ele travaille d'enfant, et il li viegne au devant et li demant : « Bele suer, coment vos est-il ? », si ele li dit : « Certes, sire, je sui malades », il l'en doit bien croire, que si est elle. — La quarte après si est tele que, se li preudons vient devant sa preude feme et il li demande : « Dame, que feroiz

1. *Ms. :* Ci commence l'erberie.

vos ? », et se ele li respont : « Sire, je vos corrocerai », il l'en doit bien croire, qui si fera ele, se ele puet. — La quinte après si est tele que, se la preude feme se gist delez son seignor, et ele s'est endormie, et ele lait aler ou pet ou vesse, et li preudons la sente et il li dit : « Bele suer, vos vos conchiez toute », « Par mon chief, sire, fait ele, mais vos », il l'en doit bien croire, quar si fait ele : el ne se conchie pas, ainz conchie son vilain ; si se nestoie, quar ele le delivre de la merde, si l'en aboivre.

Ce sont les .V. manieres de choses en cest siecle terrien dont li preudom doit bien croire sa preude feme, se ele li dit.

Ge vos dirai, beau seignor, entre vos qui ci estes assanblé, — ne le tenez pas a borde ne a moqueries, — nos ne somes pas de ces boleors, qui vont par cest païs vendant sif de mouton por sain de marmote ; ainçois somes maistre mire fuisicien, qui avons esté par estranges terres, par estranges contrees, por querre les herbes, et les racines, et les bestes sauvaiges, dont nos faison les oignemenz de quoi nos garisson les malades, et les bleciez, et les navrez, qui sont en cest païs et en ceste contree.

Si vos di que, por les malades saner et garir et respasser qui sont en cest païs ne en ceste contree, avons nos esté en Poitou, en Anjou, ou Maine, en Toraine, en Berri, en Seelloigne, en Puille, en Sezile, en Calabre, en terre de bestes, en terre de Labor, et en la terre mon seignor Seint Gobain, qui les plommez chie la ou les grues ponent les faucilles, .II. liues dela le bien. Si vos di, — par sor toz les maistres fusiciens qui soient de ci jusques a Monpellier bien le vos puis affichier et dire, — que, se vos savez home ne feme qui ait si grant mal es denz qu'il ne puisse mengier costes dures de char de buef mal cuites, ge li ferai ausi vistement mengier com un home qui auroit

geüné .III. jors a jornee ; et, s'il avoit la mauvaise dent mellee auvec les bonnes, si li ferai ge mengier ausi com un home qui auroit erré .IIII. jors sanz mengier.

Si vos di que veez ci la boite de Jouvent qui fait rajovenir la gent. Ge di qu'il n'a si vielle feme en cest païs ne en ceste contree que, se ele avoit pissié dedenz sanz espandre, que ele ne venist en l'aage de .XX. anz, et si seroit ausi pucele comme le jor qu'ele fut nee. Encor vos di ge bien que mes herbes ont autre vertu que ge ne vos di. Ge di que n'a home ne feme en cest païs ne en ceste contree que, s'il en menjoit .III. jors a geün de bon cuer et de bone volenté, et bonne creance i eüst, qui ja pooist estre yvres le jor, s'il ne boit trop.

Volez vos donc que ge vos apreigne, de par Dieu, a gairir dou mal des denz ? Dites vos oïl ou nenil ? Se vos le volez, de par Dieu, et ge le vos aprendrai liement :

Ge vos di, beax amis, prenez moi un estront de vieille anesse, et un estront de chat, et une crote de rat, et une fuelle de plantein, et un estront de putain ; si les pestelez tout nestement en un mortier de coivre a un pestau de fer, par force d'ome. Si me prenez un poi de cellande, du diaton, et panele, et manviele, et comal, et tormal, et de l'erbe Robert, et si metiez un pié de reine de l'onbre du fossé de Brine. Ce sont ore les bonnes herbes que ge vos di. Si metez un poi de sain de marmote et de l'estront de la linote, et si metez de l'estront a la charree de Troies et de l'estront a la croteuse de Ligni : nel metez en oubli. Prenez toutes ces bones espices, si m'en faites .I. gentill pastel tout net, si le me couchiez sor vostre joue, et du jus lavez bien voz denz, et puis vos dormez un poi. Ge di que vos en seroiz gariz, se Diex velt. Ce n'est pas engien que ge vos di, et si ne vos couste goute d'argent. Ge vos di que ge ne sui ne mires ne herbiers ; ainçois vos di que

ge sui un venerres, uns chacierres de bois ; si vos di que nos somes encor .IIII. frere : ge di que li .IIII. frere ont encor .XV. chiens ; ge di que li .XV. chien sont bien armez de bon colier de fer a broches d'acier ; ge di qu'il chacent as bestes sauvaiges et prannent en la forest d'Ardenne : ge vos di que mes oignemenz est confiz, et profiz, et parez, et fonduz des bestes dont ge vos ai dit.

Vos ne savez por quoi mes oignemenz est bons, ce ge nel vos di ; mais ge le vos dirai. Ge vos di que mes oignemenz est bons por routure, por arsure, por anglure, por fievre, por friçon, por raim de passion (seigniez vos ! que Diex vous en gart !) ; si est bons por fi, por clapoire, por ru d'oreille, por encombrement de piz, por avertin de chief, por doleur de braz, que Dame Diez envoit au premier qui passera la voie par dela ! Ge vos di que se ge avoie bouche de fer, langue d'acier, teste de marbre, et g'estoie ausi saiges comme fu Ypocras li gius, ou com fu Galiens, ou com fu li saiges Salemons, ne porroie ge pas dire ne conter la bonté ne la valor de mes oignemenz.

Si vos di que mes maistres qui cest mestier m'aprist, m'en charja et dist, et pria por Dieu, et le me fist jurer sor sainz, que, en quelque terre ou ge venroie, que ge ne preïsse c'un denier de la monoie de la terre : a Londres en Angleterre, un esterlin ; a Paris, un parisi ; au Mans, un mansois ; a Roan en Normendie, un tornois ; a Bordeax, un bordelais ; a Laon, un leonois ; a Nivele, un nivelois ; a Colloigne, un collongnois ; a Dijon, un dijonnois ; a Soissons, un soissonnois ; a Crespi, un Crespinois ; en Flandres, un artisien ; a Cambrai, un Cambrisien ; a Douai, un doisien ; a Provins, un provenisien ; en Venice, un venicien ; et ge vo di que se li homs estoit si povres ou la feme si povre qu'il n'eüssent que doner, venist avant : ge li presterai une de mes mains por Dieu, et

l'autre por sa mere. Dont n'est ce bon que je vos di ? Ge di ne mais que d'ui en .I. an feïssiez chanter une messe, ge di nomeement por l'ame de mon seignor mon maistre, qui cest mestier m'aprist que ja ne face ge .III. pez, que li quarz ne soit por l'ame de son pere et de sa mere, en remission de lor pechiez.

Ge di quant Diex ala par terre, si fu il mescreüz, et si ot de tex qui le crurent et de tex qui ne le crurent mie. Ge croi bien qu'ausi est il de moi. Par aventure il i a ci de tex qui me croient et de tex qui ne me croient mie, mais ne por quant, tel s'en porroit chifler et gaber, et rire et joer, et rechignier des denz, et bouter del coute, et marchier du pié, et clignier des elz, qui mult grant mestier auroit de m'aide, s'il se voloit bien conseillier. Ge dis se vos ne me creez, que vos soiez ci venuz por moi chifler, ge pri a la vraie piteuse, ge di a celi nomeement qui pita as piez de Pitoribus quant il nasqui de la vraie piteuse, que de celui maleïçon don Corbidas le juje fu maudiz (ge di celui nomeement qui forja les .XXXV. pieces d'argent en la tor de Cayfas a .III. liues petites d'Acre, dont li cor Diex fu venduz et travailliez), soit li cors maudiz et confonduz de la grieve du chief de ci qu'a l'ongle du pié, de si que a l'eure et el termine que il seront venuz a moi, et ge les assoudrai de cele absolucion dont Diex assolt ses apostres, et que ge lor monsterrai la dame des herbes.

Vos ne le savez pas, mais ge le vo dirai : ge di c'est cele nomeement qui brait et crie .III. foiz en l'eure, et el termine que Diex fut mis en croiz. Vez la ci dedenz se vos ne m'en creez. Ge di s'il i a ci nul de vos ne nule qui ne soit vrais confés et bien repentanz de ses pechiez, je li en donrai un beau don, le plus bel qui onques fust donez par bouche d'erbier ; quar ge li donrai si beau don qu'il porra dormir en prez, en rivieres, en forez, en larriz, et

en montaigne, en valees, en boschaiges, d'une part et d'autre.

Ge di premierement que boz ne le mordra, coluevre ne le poindra, serpent ne l'adesera, tarente ne l'aprochera, escorpion mal ne li fera. Ge di que por pechié qu'il face ne morra desconfés, por mengier envenimé que mal ne li fera, puis qu'il aura la dame des herbes. Venez donc avant, et priez a Dieu, tuit et toutes, qu'il la vos doint veoir et esgarder, que ce soit au preu de voz ames et au profit de voz cors, — qu'il les vos puist ronpre ! Ge di de cex dela la voie. Volez la donques veoir, de par Dieu ? Dites oïl ou nenil, et nos la vos mosterrons de par sa mere ; mais ge vo dirai une chose qu'il est : quant ge parti de mon seignor mon maistre qui cest mestier m'aprist, si me fist jurer sor sainz que ge ne la mosterroie devant ce que ge l'auroie conjuree, et ge la conjurerai. Si escoutez le conjurement :

Cocula en aussia que tabencia que natalicia volus polus laudate ! Prime meure ! N'i a tel com le pain ! .III. solz, .III. pez ! l'abaie est riche, et *plentissimus* haranc !

Au col des le tens Herbelin de Saint Pol qui fu moitié home et moitié feme, et la tierce part chevax, et il me vint et ge li .XXX., et il me faut et ge li lance. Il me prist par les rains, et ge lui par les chaelons ; il me pri par les temples, et ge lui par les hospitax ; il me fist .III. tors, et ge lui trois chasteax ; il me fiert el nés, et ge lui es bateax ; il me fiert en grieve, et ge lui en chanpeax ; il me fiert de ses coutes, et ge lui de mes coissins.

— Tu es fox.

— Et tu souflez.

— Que me vels-tu ?

— Que te vueil ge donques ?

— Ne vi vilain si aese.

— Amors ai a ma volenté qui me grieve trop.
— Diex vos saut, amis !
— Diex beneie, bluteax !
— Dom estes vos ?
— D'ome sui ge.
— De quel home ?
— De char et d'os.
— De quel terre ?
— En volez vos faire poz ?
— Ou fustes vos nez ?
— Je ne sui onques ne nef ne bateax.
— De quel vile estes vos ?
— De la vile enprès l'aitre.
— Ou siet li aitres ?
— Entor le mostier.
— Ou siet li mostier ?
— Sor terre.
— Et ou est la terre ?
— Sor l'aive.
— Comment apele l'en l'aive ?
— L'en ne l'apele pas, qu'ele vien bien sanz apeler.

Ge vos di, beau seignor, que s'il n'avoit plus dedenz ceste boiste que les bones paroles et l'erbe qui i est, si devriez vos avoir ferme creance qu'il vos devroit bien faire, et ge la vos monsterrai, de par Dieu ! Or dites après moi : « Benoite soit l'eure que Diex fu nez ! et ceste ci soit ! » et ge vos monsterrai la dame des herbes. *In nomine patris et filii et spiritus sancti ! Amen !* Ceste dame herbe, il ne la trest ne giex, ne paiens, ne sarrazins, ne crestiens ; ainz la traist une beste mue, et tantost come ele est traite, si covient morir cele beste. Cuidiez vos que ge vos giffle ? Ele muert par angoisse de mort. Vos ne savez pas por quoi la dame des herbes est bone, se ge ne le vo di ;

mais ge le vos dirai. Prenez moi sempres de ceste dame d'erbe. Si vos en desgiunez par .vii. jors et par .vii. nuiz ; .iii. fois le jor a geün, et au soir quant vos irez couchier. Ge di que por tertre avaler, ne por tetre monter, ne por sooir, ne por troter, piez ne braz ne vos dieudront, œil ne vos ploreront, chief ne vos dieura por parler ajornee ausinc com ge faz ; goute feste ne vos prenra, goute migraigne ne vos tenra, ne fis, ne clox, ne clopaire, ne ru d'oreille, ne enconbrement de piz, ne avertin de chief, ne dolour de braz, que Diex vos envoit ; ainsinc ven ge mes herbes et mes oignemenz. Ge ne sui pas de çax qui se maudient por lor denrees vendre. Qui vorra, si en praigne ; qui vorra, si le lait ; ne autre foi, ne autre sairement que nos vos en avon fait, ne vos en ferons nos.

III

DE LA GOUTE EN L'AINE

B. N., fr. 837.

Escoutez tuit et entendez,
Qui assez sovent despendez
En chose qui ne vous vaut riens :
Hui vous est avenu granz biens :
De mire, se m'en volez croire.
Qu'en dites vos ? respondez voire.
Je suis bons mires de Salerne.
Fols est qui blasme ne qui ferne
Le grant sens que Diex m'a doné
Et que j'ai pieça conquesté
A Paris et a Montpellier,
Dont je ving d'escole l'autrier.
Vous qui de mire avez mestier,
N'a si bon jusqu'a Montpellier
Com je sui ; si nel savez mie,
Droiz est donques que je vous die
Qui je sui et que je sai fere.
Ja l'orrez se vous volez tere :
Je sui bons mires et bien sages.
Je sai garir de toz malages :
Je garis de la goute en l'aine
Qui met les genz en male paine,
Une goute plaine de rage.
Li .I. l'apelent mal volage

Por ce que sovent va et vient ;
Mes por ce qu'entre le cul tient,
L'apelez vous la goute en l'aine.
C'est une goute trop vilaine :
Nous l'apelons goute de rains,
Plus belement a tout le mains
Et plus cortoisement que vous.
Auroit il ci nul entre vous
Qui fust si pris de tele goute ?
Je l'en gariroie sanz doute
Si netement, bien le puis dire,
Que ja mès n'en iroit a mire.
Sachiez de voir, bons mires sui,
Par saint Connebert, ou je fui
L'autre nuit et nus et dechaus.
Je sui bons mires et loiaus ;
Je sui trop bons mires a droit
Si com vous orrez orendroit ;
Ne ruis que borse le compere ;
Mès por Dieu et l'ame mon pere
A cui Diex vrai pardon li face,
A vous trestoz de ceste place
Aprendrai, se volez aprendre
Et se vos me volez entendre,
Comment et par quele mecine
Vos erracherez la racine
Du mal qui sovent vous sousprent,
Qui les rains et le cul porprent.
Escoutez ça, entendez moi :
Je le vous aprendrai en foi,
Se je sui très bien entenduz.
Prendez la hart de .II. pendus,
Si prendez la queue d'un lievre

Et de la laine d'une chievre,
Amer de miel, douceur de suie,
De la vesniere d'une truie,
Del blanc du cul d'un noir chaudron,
Le cinquisme pié d'un mouton.
Qui toutes ces choses prendroit,
Et en .I. mortier les metroit,
Et si les triblast tout en .I.,
Et puis les beüst a jeün,
Garis seroit, sachiez sanz doute,
De la très angoisseuse goute
Qui n'espargne nule ne nul,
C'on apele goute de cul.



LES DEUX BOURDEURS RIBAUDS

INTRODUCTION

Voici, réunis, trois poèmes, qui, au point de vue du sujet, ont entre eux une étroite parenté [1].

Le premier, intitulé la *Gengle* dans un manuscrit et l'*Ebaubissement au lecheor* dans un autre, est une invective adressée par un jongleur à un autre jongleur, dont il dénigre l'ignorance en la comparant à son propre savoir. Le second, intitulé la *Réponse de l'un des deux ribauds,* est suffisamment défini par ce titre même. Le troisième, intitulé la *Contregengle*, est une autre réponse.

Une question se pose : quel rapport y a-t-il entre ces trois pièces, indépendamment de celui des sujets? La première comportait-elle, dès l'origine, une suite? Avons-nous affaire à un débat, ou bien, tout d'abord, la première invective formait-elle un monologue indépendant, auquel, après coup, se seraient ajoutées des répliques?

Examinons les manuscrits. Le ms. 354 de la Bibliothèque de Berne (*C*) donne seulement la pièce I. Le ms. fr. 19152 de la Bibliothèque Nationale (*A*) donne à la suite la pièce I et la pièce II. Le ms. fr. 837 de la même bibliothèque (*B*) donne à la suite la pièce I et la pièce III. Ainsi, trois manuscrits fournissent trois indications différentes :

1. Les *Deux bourdeurs ribauds* ont été publiés par Jubinal, dans son édition des Œuvres de Rutebeuf, in-12°, t. III, p. 2 (pièce I), p. 8 (pièce II); — par Montaiglon, *Recueil général des fabliaux*, t. I, p. 1 (pièce I) ; t. I, p. 7 (pièce II); t. II, p. 257 (pièce III) ; — et par Bartsch, *Langue et Littérature*, col. 609 (pièce I), col. 614 (pièce II).

à lire l'un, il semble que la première invective se suffise à elle-même ; à lire les deux autres, on constate qu'il y avait une réponse, mais cette réponse n'est pas la même dans chacun des deux manuscrits. Or, tout considéré, les arguments, dans la question que nous nous sommes posée, se balancent de la façon suivante. Pour croire que l'invective a été primitivement isolée, nous avons comme première raison le fait qu'elle l'est dans le ms. de Berne. En outre, que les mss. 837 et 19152 donnent chacun une réponse différente, on se l'explique facilement si, la tradition originale ne comportant que le premier poème, l'idée, naturelle, de lui donner un pendant, une suite, est venue après coup à deux trouveurs simultanément. Mais, d'autre part, le manuscrit de Berne, qui donne de la première pièce un texte très fautif et très incomplet, ne mérite pas d'être tenu en très grand compte. Et quant à la différence des réponses, il est bien admissible que, l'auteur de l'invective en ayant composé une, un autre poète, pour des raisons qu'on peut imaginer, en ait composé une seconde mieux à son goût [1].

Les indices extérieurs faisant défaut, interrogeons chacune des pièces séparément, et voyons d'abord si la langue, dans laquelle elles sont écrites, permet de leur attribuer une origine commune. Voici les observations principales que nous ferons :

Pièce I.

PHONÉTIQUE. — *Voyelles.* — 1. La diphtongue *ai* ($< a + j$) ne rime jamais qu'avec une diphtongue de même origine : 5 *taise* : *plaise* ; 49 *faire* : *taire* ; 89 *laisses* : *laisses*.

2. Les voyelles nasales *an* et *en* sont toujours distinguées ;

1. Voy. plus loin, p. 89.

9 *oan* : *cordoan* ; 73 *romans* : *Alescans* ; — 15 *forment* : *povrement* ; 11 *gent* : *argent* ; 145 *Guinement* : *gent*.

3. Les *e* sont soigneusement distingués selon leur origine : 91 *paresce* : *proesce* (< ē) ; — 167 *geste* : *feste* ; — 65 *tel* : *tinel* ; 67 *nés* ; *nés* (< *a*) ; etc.

5. *O* long étymologique est distingué de ŏ : 27 *hennor* : *seignor* (< ō). — 29 *prueve* : *nueve* ; 113 *œuvre* : *cuevre* (< ŏ).

6. La diphtongue *oi* (< ē) est distinguée de la diphtongue *oi* (< *o* + *j*) : 35 *avoir* : *voir* ; 79 *Ardennois* : *Danois* ; 87 *Blois* : *Galois* ; 137 *pois* : *borgois* (< ē). — 95 *Floire* : *estoire* (< o + *j*).

7. *E* en hiatus dans le corps d'un mot, est maintenu : 2 *sëoir* ; 20 *dëusses* : 25 *pëusses* ; 83 *rëonde* ; etc. Il en est de même pour *a* : 9 *gaaignage* ; 17 *gaaignes*.

Consonnes. — **8**. A la finale des mots, *s* et *z* sont à peu près régulièrement distingués : 21 *endossez* : *fossez* ; 33 *entorteilliez* : *apareilliez* ; 117 *faz* : *chaz* ; 129 *piez* : *trepiez* ; 135 *granz* : *noienz*. — Une seule exception : 7 *festus* (écrit *festuz*) : *vestuz*.

9. A la finale des mots, les consonnes *c*, *f*, *p*, disparaissent devant *s*, ce qui est ordinaire, mais une rime curieuse montre une chute semblable de *l* devant *s* : 153 *gros* : *mo(l)s*.

Morphologie. — **10**. La déclinaison est parfaitement correcte (voy. les vers 7 ; 17 ; 19 ; 33 ; 39 ; 41 ; 55 ; 61 ; 83 ; 89 ; 117 ; 125 ; etc.). — Les formes *homs* et *home* servent, l'une pour le cas sujet du singulier, l'autre pour le cas régime : 29, 37, 129 *homs* ; 43, 47, 144, 165 *home*.

11. Les adjectifs féminins *quel* (32, 150), et *granz* (135), n'ont pas d'*e* final.

12. La 1re personne de l'indicatif *pris* (44), du verbe *prisier,* n'a pas d'*e* final.

Pièce II.

Phonétique. — *Voyelles.* — **1**. Même observation que pour la pièce I : 27 *retraire* : *faire* ; 39 *artumaire : faire* ; 55 *haie* : *paie* ; 61 *Maine* : *diemaine* ; 104 *essai* : *sai.*

2. Même observation que pour la pièce I : 5 *merveillant* : *conseillant* ; 102 *Embatant* : *itant* ; — 11 *menuement* : *ment* ; 162 *ceenz* : *noienz.*

Exception : 71 *tanz* : *serjanz.*

3. Même observation que pour la pièce I : 25 *conquerre* : *terre* ; 57 *feste* : *teste* ; 79 *fer* : *enfer* ; 142 *teste* : *geste* (< ĕ + entrave) ; — 45 *raviser* : *deviser* ; 69 *raconter* : *mer* ; 89 *mer* : *aconter* (< *a*) ; 67 *oreille* : *merveille* (< ē).

5. Même observation que pour la pièce I : 75 *buef* : *nef* (< ŏ) ; — 120 *meures* : *heures* (< ō). —

Mais ŏ et ō étymologiques sont confondus lorsqu'ils sont entravés : 106 *prudome* (< ō) : *some* (< ŏ).

6. Même observation que pour la pièce I : 83 *paroi* : *Godefroi* ; 155 *soie* : *voie* (< ē) ; — 7 *oie* : *joie* ; 116 *noire* : *estoire* ; 130 *estoire* : *memoire* (< *o* + *j*).

A noter, toutefois, ici, que au vers 46, *cuide* (< *o* + *j*) rime avec *estuide* (< *u* + *j*).

7. Même observation que pour la pièce I : 15 *mentëors* ; 113.

Consonnes. — **8-9**. *s* et *z* sont distingués dans les rimes : 71 *tanz* : *serjanz* ; 73 *affaitiez* : *proisiez* ; 162 *ceanz* : *noienz.* — Un exemple de la disparition de *l* devant *s*, est fourni par la rime : 3 *assez* : *menestrez.*

Morphologie. **10**. — La déclinaison est correcte (voy. les rimes 9 ; 13 ; 15 ; 49 ; 51 ; 60 ; etc.). Une exception : 118 *taint* (rég. sing.) : *painz* (suj. sing.). — Même distinction que dans la pièce I entre *homs* (56) et *home* (78). De même : 45 *preudhommes* (rég. plur.) et 106 *prudome* (rég. sing.).

11. L'adjectif *grant* n'a pas d'*e* au féminin (100).

12. La 1re personne de l'indicatif *pri* (61), du verbe *prier*, n'a pas d'*e* final.

Pièce III.

Phonétique. — *Voyelles*. — **1**. Même observation que pour la pièce I : 11 *sai* : *essai* ; 41 *aise* : *desplaise* ; 129 *pais* : *tais*.

2. Même observation que pour la pièce I : 1 *longuement* : *durement* ; 15 *folement* : *argument* ; 49 *gent* : *escient* ; etc.

3. Même observation que pour la pièce I : 85 *anee* : *plantee* ; 91 *emblé* : *planté* ; 97 *trovees* : *jetees* ; 127 *embler* : *bacheler* ; 147 *jenglé* : *descenglé* ; 149 *aprover* : *conter* ; etc. (< *a*) ; — 137 *pel* : *bordel* (< *ĕ*).

Toutefois on trouve : 81 *mere* (< *a*) : *pere* (< *ĕ*) ; 107 *pere* (< *a*) : *pere* (< *ĕ*).

5. Même observation que pour la pièce I : 77 *pailletous* : *cors* ; 87 *seror* : *lecheor* ; 115 *prone* : *larrone* ; 163 *honnor* : *sauveor* (< ō). — Toutefois comme dans la pièce II, ō et ŏ étymologiques sont confondus quand ils sont entravés : 35 *os* (< ŏ) : *os* (< ō) ; 37 *ost* (ō) : *provost* (ŏ).

6. Même observation que pour la pièce I : 13 *toi* : *toi* ; 135 *croie* : *voie* ; 181 *voies* : *voies*.

7. Même observation que pour la pièce I : 45 *dëusses* ; 47 *dëust* ; 51 *sëoir* 63 ; *plëust* ; 70 *veissiez, ëage* ; etc.

Consonnes. — **8.** Même observation que pour la pièce I ; 19 *entens* : *argumens* ; 23 *parenz* : *genz* ; 75 *ridolenz* : *denz* : etc. — Avec, comme dans I, une exception : 73 *ribaus* : *aus*.

9. A côté de la rime 167 *flanz* : *banz* (*c* + *z*), on trouve la rime 77 *pailletous* : *cors*, qui semble attester la chute de *r* devant *s* à la finale.

Morphologie. — **10.** La déclinaison est correcte (voy. les rimes 29 ; 33 ; 39 ; 47 ; 61 ; 71 ; etc).

Le cas sujet *peres* (83) est marqué d'une *s*. — *Hom* (135) est écrit sans *e* au cas sujet.

Tels sont les principaux faits linguistiques que révèle la lecture des trois poèmes. Ils nous enseignent que ces derniers ne sont ni d'une époque ni d'un pays très différents, et qu'ils ont pu être composés tous trois dans l'Ile de France ou la Champagne occidentale pendant la seconde moitié du XIIIe siècle [1]. Ainsi, le résultat de notre enquête

1. En effet, la plupart de ces traits permettent de croire à une origine francienne. Toutefois, la chute de *l* devant *s*, pour la pièce I au vers 154 (voy. obs. 9), pour la pièce II au vers 4, semble indiquer une origine champenoise. Pour la pièce III, on y remarquera la mention des villes de Bar (84), de Provins (86), de Meaux (90), de Sens (94). — Quant à la date où ont été composés ces poèmes, l'âge des manuscrits ne permet pas d'en fixer une qui soit postérieure au XIIIe siècle. La mention de *Bovon de Commarcis* (v. 138) prouve que la pièce II n'est pas antérieure aux dernières années de ce même siècle. Pour ce qui est de la pièce I, peut-être faut-il en voir une mention dans le fabliau du *Vilain au buffet* (Montaiglon, *Recueil des fabliaux*, t. III, p. 204) :

143 Li uns chante, li autres note,
Et li autres dit la riote,
Et li autres la *jenglerie*.

Mais la date du fabliau, qui appartient vraisemblablement à la fin du XIIIe siècle, n'est pas autrement déterminée.

se réduit à ceci, qu'il n'y a pas d'impossibilité à ce que la première invective ait eu comme suite, dès l'origine, l'une ou l'autre des deux réponses. Mais on ne peut rien affirmer de plus, et, pour résoudre notre problème, nous voilà réduits aux moyens d'investigation les plus hasardeux, qui sont les arguments littéraires. De ce point de vue nouveau, il nous apparaît, dès l'abord, que la pièce III n'est pas du même auteur que la pièce I. C'est, du moins, l'impression qui résulte de l'examen du fond et de la forme. Cette réponse au discours bouffon du premier ribaud est elle-même beaucoup trop sérieuse, et ce serait à croire qu'elle a été composée par quelqu'un qui n'a pas compris le caractère et le sens de la *Gengle*. Ce n'est plus un ribaud qui parle ; il ne dit plus de bourdes ; il reprend son interlocuteur de la folie de ses paroles, des sottises qu'il a dites, de sa grossièreté [1] ; et lui-même, bien que ses propos ne soient guère doux ni charitables, il s'exprime sans se rendre ridicule. On penserait volontiers que cette réplique est l'œuvre tardive de quelque ménestrel, qui s'est donné pour tâche de remettre le « gengleur » à sa place. Car il est évident qu'il a voulu donner le beau rôle au second personnage, qui défend l'art du vrai ménestrel contre les jongleurs de bas étage, fanfarons, ignorants, cupides et de mauvaises mœurs. Il se pourrait fort bien qu'il lui ait paru avantageux, après avoir débité devant le

1. Voy. les reproches qu'il lui fait de parler follement (v. 15), de déformer les noms (29), de dire des bourdes (v. 52, 62, 155), de mal connaître les œuvres qu'il nomme (153). — D'ailleurs le ms. 837, qui contient cette réponse, ne donne pas de titre commun pour les deux pièces. Tandis qu'on lit dans le ms. 19152 *Les deus bordeors ribaus* en tête du premier poème, le ms. 837 intitule simplement celui-ci la *Gengle* et la réponse la *Contregengle*. Il semble donc que le scribe du ms. 837 n'ait pas considéré comme un ribaud le jongleur qui fait la réponse.

public les balivernes orgueilleuses du ribaud, de venger, dans une réponse, les bons ménestrels. Cette réponse, peut-être l'a-t-il ajoutée à un poème qui n'en avait point, et qui s'accommodait mal de celle qu'il lui a donnée ; mais peut-être aussi l'a-t-il substituée à une autre, du genre de celle que contient la pièce II, faussant ainsi le caractère primitif de l'œuvre. En tout cas, il nous paraît inadmissible qu'elle ait été composée par l'auteur du premier poème. Et peut-être la qualité du style, dans lequel elle est écrit, moins ferme, moins savoureux, contribuerait-elle, si nous ne savions pas la fragilité des appréciations en pareille matière, à nous renforcer dans cette opinion[1].

Quant à la pièce II, il semble qu'elle fasse fort naturellement pendant à la première. Le style n'en est pas très différent, et l'invention est « dans la note ». Nous ne croyons pas que ce soit assez pour affirmer que la première invective en soit inséparable, et celle-ci constitue, à elle seule, un monologue fort satisfaisant : mais, en lui adjoignant la

1. Je n'ai pas l'intention d'entreprendre une analyse de ce style, où je crois trouver un vocabulaire moins riche que dans les autres pièces, une certaine monotonie dans la structure des phrases, des retours à la même idée (18 et 80 ; 39 et 115 ; etc.), des répétitions de mots (surtout *emblé* et *planté* 82-92), etc. ; mais, pour m'en tenir au plus assuré, il semble bien que l'auteur se montre moins difficile sur la qualité des rimes que l'auteur ou les auteurs des deux premières pièces. Nous relèverons, par exemple, qu'il fait rimer ensemble un très grand nombre de fois des formes verbales correspondantes (ce qui est facile et plat) ; que, s'il fait rimer un adjectif et un substantif, c'est le substantif qui amène ordinairement l'adjectif (ce qui est faible) ; qu'il fait réapparaître à peu d'intervalle les mêmes rimes (v. 79 et v. 121) (ce qui est une négligence) ; qu'il ne fait pas de difficulté à faire rimer les simples et les composés (139, 153, 171), ni, à l'occasion, le même mot avec lui-même (13). Ces faits ne se remarquent pas ou peu dans les deux premières pièces.

réponse, on obtient, au lieu de l' « Invective d'un ribaud », une « Querelle de ribauds », qui est un sujet plaisant et fort admissible : et c'est pourquoi, nous n'oserions pas soutenir que les deux pièces n'ont pas été conçues par un même auteur, qui se serait plu à composer, non pas un monologue, mais un débat [1].

1. Je ne sais comment Jubinal a pu écrire que « cette pièce, si elle n'est pas purement et simplement une facétie, pourrait bien être un de ces défis que devaient se porter les jongleurs rivaux, afin de se faire mutuellement exclure des fêtes ». Que les jongleurs, animés par l'esprit de concurrence, se soient souvent invectivés, publiquement ou autrement, ce n'est pas douteux. On a des exemples de ces médisances qu'ils répandaient les uns sur les autres dans le dit des *Tabouréurs* et dans le dit des *Hérauts* de Baudouin de Condé. Mais jamais l'invective ne fut une institution régulière, un genre classé ; et il est trop évident que les poèmes dont nous parlons, ou plutôt les deux premiers, tout farcis de bourdes, sont de pures plaisanteries, destinées à faire rire. L'auteur a traité, en la stylisant, une scène qu'il était sans doute loisible d'observer fréquemment : il a mimé, voilà tout.

Au point de vue de l'établissement du texte, il n'y a pas de difficulté pour les pièces II et III, qui ne se trouvent chacune que dans un seul manuscrit. Mais la pièce I figure dans les trois manuscrits. Le ms. *C*, en raison de ses lacunes considérables et apparemment fautives, ne peut avoir qu'un intérêt subsidiaire. Le texte a donc été établi, ici, d'après les mss. *A* et *B*. Aucun argument décisif ne peut prouver que l'un de ces manuscrits soit meilleur que l'autre. Mais, comme *B* présente plusieurs lacunes et des déplacements de vers maladroits, c'est *A* qui a fourni la base de notre texte.

I

LES DEUX BOURDEURS RIBAUDS

B. N., fr, 19152, f° 69 v° b-f° 70 c *(A)*.
B. N., fr. 837, f° 213 v° a-f° 214 b *(B)*. Berne 354, f° 65 v° b-f° 67 a (C).

Diva, quar lai ester ta jangle,
Si te va seoir en cel angle :
Nos n'avons de ta jangle cure,
Quar il est raison et droiture
Par tot le mont, que cil se taise
Qui ne seit dire riens qui plaise.
Tu ne sez vaillant .II. festuz.
Com tu es ore bien vestuz
De ton gaaignage d'oan !
Vois quiex sollers de cordoan !
Et com beles chauces de Bruges !
Certes ce n'est mie de druges
Que tu es si chaitis et las :
Ge croi bien, par s. Nicolas,
Que tu aies faim de forment.
Comment es tu si povrement ?
Que ne gaaignes tu deniers ?
Tu es ci uns granz pautoniers ;
Tu n'es pas mendre d'un Frison.
Or deüsses en garnison
Avoir .II. porpoinz endossez ;
Ou a une uevre de fossez

A. De .ij. bordeors ribaus — 6. *C* set rien dire q. — 8. *B* Vez comme ; *C* Mlt par ies ores — 9. *A* gaaigne ; *C* gueaign. — 10. *C* Dex — 11. *A* bones — 12. *C* nest or pas — 14. *A* cuit — 15. *C* fromant — 19. *B* Qui nes ; *C* E nies... maindres — 20. *C* deussent — 22. *C* o en une ovre

Deüsses porter une hote,
Tant que d'aucune povre cote
Peüsses iluec amender.
Mais tu aimes mielz truander
Et lechier, que estre a hennor.
Or esgardez, por Dieu, seignor,
Com cils homs richement se prueve !
Jamais a nul jor robe nueve
N'aura pour chose que il die.
Or esgardez quel hiraudie
Il s'est iluec entorteilliez.
Moult est or bien apareilliez
De quanques chaitis doit avoir.
Si t'aïst Diex, or me di voir :
Quiex homs es tu ? or me di quiex ?
Tu n'es mie menesterex,
Ne de nule bone oevre ovriers ;
Ainz es uns ors vilains bouviers,
Ausi contrefez come uns bugles.
Tu sanbles meneres d'avugles
Mielz que tu ne faces autre home.
Ge ne pris pas .I. trox de pome
Ne toi ne tot quanques tu as.
Se Diex t'aïst, se tu tuas
Onques nul home, si te tue,
Que tu ne valz une letue,
Ne chose que tu saiches faire.

25. *C* Poisses — 27. *A* Lechieres q. — 29. *A* Cils h. com r. ; *C* cist hom... proure — 30. *B* jor cote n. — 31. *A* Na il — 32. *B* Veez or en q. ; *C* Or veez en q. — 33. *C* Il est — 39. *B* oevre bons. — 40. *A* Tu sanble un v. ; *C* ja ies tu un v. — 41. *C* Autresi c. — 42. *A* un meneur ; *C* meneor — 43. *B* Molt miels que tu ne fez a. ; *C* Miaus que tu ne sanbles a. — 46. *B* taist D. ; *A* sonques tuas

Pour ce si te devroies taire :
Ne dois pas parler contre moi.
Que t'ai ge dit ? or me di quoi ?
Tu ne sez a nul bien respondre ;
Pour ce si te devroit l'en tondre
Tantot autresi come un sot.
Tu ne sez dire nul bon mot
Dont tu puisses en pris monter ;
Mais ge sai aussi bien conter
Et en roumanz et en latin,
Aussi au soir come au matin,
Devant contes et devant dus,
Et si resai bien faire plus
Quant ge sui a cort ou a feste,
Car ge sai de chançon de geste.
Chanteres el mont n'i a tel :
Ge sai de Guillaume au Tinel,
Si com il arriva as nés,
Et de Renoart au cort nés
Sai ge bien chanter com ge vueil ;
Et si sai d'Aïe de Nantueil
Si com ele fu en prison ;
Si sai de Garin d'Avignon,
Qui moult estore bon romans ;
Si sai de Guion d'Aleschans,
Et de Vivien de Bourgogne ;
Si sai de Bernart de Saisogne,
Et de Guiteclin de Brebant ;

50. *A* Pour de si — 53. *A* repondre. — 54. *C* Certes lon te d. bien t. — 55. *C* Trestot — 58. *B* chanter ; *C* sai de biax diz c. — 62. *C* Et si sai faire encor pl. — 64. *C* Et je — 65. *B* Chanter el monde ni ; *C* C. quel monde na t. — 69. *B* quant ge — 70. *B* Aien — 72. *B* Garnier — 75-76 *manquent dans B* — 75. *C* De V. — 77. *B* Guidequin

Si sai d'Ogier de Montaubant,
Si com il conquist Ardennois ;
Si sai de Renaut le Danois ;
Mais de chanter n'ai ge or cure.
Ge sai des romanz d'aventure,
De cels de la Reonde Table,
Qui sont a oïr delitable.
De Gauvain sai le malparlier,
Et de Quex le bon chevalier ;
Si sai de Perceval de Blois ;
De Pertenoble le Galois
Sai ge plus de .LX. laisses.
Et tu, chaitis, morir te laisses
De mauvaitie et de paresce :
En tot le monde n'a proesce
De quoi tu te puisses vanter ;
Mais ge sai aussi bien chanter
De Blancheflor comme de Floire ;
Si sai encor moult bone estoire,
Chançon moult bone et anciene :
Ge sai de Tibaut de Viane,
Si sai de Girart d'Aspremont.
Il n'a chançon en tot le mont
Que ge ne saiche par nature ;
Grant despit ai quant tel ordure

79-80 *manquent dans B* — 81-94 *placés par B après* 112 — 81-88 *manquent dans C (bourdon)* ; 81. *B* nai ore c. — 82. *B* Si sai de r. — 83-84. *intervertis dans B* — 83. *B* Je sai de — 86. *B* Keu 87. *B* del bois — 88. *B* Et de sire Yvain le — 89. *C* Entre se cuit xxv. — 90. *A* Mais tu — 91. *B* mauvestie — 94. *A* conter ; *C* Mais sai aussi — 95-98 *remplacés dans B par* 59-60 *qui se trouvent donc répétés* — 96. *C* encor de b. — 97. *C* Chancon meillor et a. — 100. *A* Il nest — 102. *A* ai com t. ; *B* Si ai desdaing q. ; *C* Por ce mest vil q.

Com tu es, contre moi parole :
Sez tu nule riens de citole,
Ne de viële, ne de gigue?
Tu ne sez vaillant une figue.
De toi n'est il nus recouvriers ;
Mais je sui moult très bons ovriers,
Dont ge me puis bien recouvrer :
Se je m'en voloie aovrer,
Aussi com ge voi mainte gent,
Ge conquerroie assez argent ;
Mais a nul tens ge ne fas oeuvre.
Ge sui cil qui les maisons cueuvre
Desus de torteax en paële ;
Il n'a home jusqu'a Neële
Qui mielz les cuevre que ge faz.
Ge sui bons seignerres de chaz,
Et bons ventousierres de bués ;
Si sui bons relierres d'ués,
Li mieldres qu'en el monde saiches ;
Si sai bien faire frains a vaches,
Et ganz a chiens, coifes a chievres ;
Si sai faire haubers a lievres,
Si forz qu'il n'ont garde de chiens.
Il n'a el monde, el siecle, riens
Que ge ne saiche faire a point ;
Ge sai faire broches a oint
Mielz que nus hom qui soit sor piez ;
Si faz bien forreax atrepiez

104. *C* de viole — 105. *C* Ne de citole ne — 110. *A* Se de ma main voloie ovrer — 113. *B voy. note* 81 ; *C* conquerroie molt a. — 113. *B* en nul ; *C* tans ne voil faire o. — 115. *A* Dues friz de t. — 121 *C.* sache — 126. *B* En ceste monde na nule riens ; *C* Certes il na el m. r. — 129-155 *manquent dans C*

Et bones gaïnes a sarpes ;
Et se ge avoie .II. harpes,
Ge nel lairai que ne vos die,
Ge feroie une meloudie,
Ainz ne fu oïe si granz.
Et tu, diva, di, fox noienz,
Tu ne sez pas vaillant un pois.
Ge connois toz les bons borgois
Et toz les bons sirjanz du monde ;
Ge connois Gautier Tranchefonde,
Si connois Guillaume Grosgroing,
Qui assomma le buef au poing,
Et Trenchefer, et Rungefoie,
Qui ne doute home que il voie,
Machebuignet et Guinement.
Et tu, connois tu nule gent
Qui onques te faissent du bien ?
Nenil voir, tu ne connois rien
Qui riens vaille en nulle saison.
Or me di donc par quel raison
Tu te venis ici enbatre ?
Près va que ne te faz tant batre
D'un tinel ou d'un baston gros,
Tant que tu fusses aussi mox
Com une coille de mouton.
Ainz mais, par la croiz d'un bouton,

133. *B* Ge ne l. q. ne te d. - 134. *B* unc tel — 136. *B* tu que fez di f. ; *après* 136 *B ajoute :*

Bien pert que tu es fol naïs :
Que quiers tu donc en cest païs ?

137. *B* Quant tu ne s. v. — 141-142 *intervertis dans B.* — 141. *A* groig. — 142. *A* poig ; *B* assomme... del p. — 143-144 *intervertis dans B* — 143. *B* rungefer et tranchefoie — 145. *B* Et M. et Guinant — 151. *B* venis ceens e. — 156. *A* vouton ; *B* voton

N'oï parler de tel fouet.
Vez quel humeor de brouet,
Et quel vuideor de henas !
A bien poi se tient que tu n'as
Du mien, se ne fust por pechié :
Mais il ne m'ert ja reprouchié
Que tel chetif fiere ne bate,
Quar trop petit d'onnor achate
Qui sor chetif homme met main ;
Mais se tu venoies demain
Entre nos qui somes de geste,
Tu te plaindroies de la feste.
Or t'en va, beax amis, va t'en :
Esté avons en autre anten.
Fui de ci, si feras que saiges,
Ou tu auras par mi les naiges
D'une grant aguille d'acier ;
Nos ne t'en volons pas chacier
Vilenement por nostre honte :
Nos savons bien que honor monte.

158. *A* q. vuideor de — 159. *A* q. humeor de — 160. *B* A b. petitet que ; *C* A petit se tient que — 165. *A* Qui sos tel c. met sa m. — 167. *B* qui savons de — 171. *B* Or ten va si — 173. *A* grosse ag. — 176. *B* Quar s. ; *B* Explicit la jengle au ribaut.

II

LA RÉPONSE DE L'UN DES DEUX RIBAUDS

Ms. 19152, f° 70 c.

Tu m'as bien dit tot ton voloir :
Or te ferai apercevoir
Que ge sai plus de toi assez,
Et si fu mieldres menestrez
De toi ; moult me vois merveillant
(Nel dirai pas en conseillant,
Ainz vueil moult bien que chacun l'oie,
Se Diex me doint henor et joie)
De tex menesterex bordons
A qui en done moult beaux dons
A haute cort menuement :
Qui bien sordit et qui bien ment,
Cil est sires des chevaliers ;
Plus donnent il as malparliers,
As cointereax, as menteors,
Qu'il ne font as bons troveors
Qui contruevent ce que il dient
Et qui de nului ne mesdient.
Assez voi souvent maint ribaut,
Qui de parler se font si baut
Que ge en ai au cuer grant ire.
Et tu, bordons, que sez tu dire,
Qui por menesterel te contes ?

14. *ms.* menteors — 15. *ms.* mal parliers

Sez tu ne beax diz ne beax contes
Pour quoi tu doies riens conquerre ?
De quoi sers tu aval la terre ?
Ce me devroies tu retraire.
Ge te dirai que ge sai faire.
Ge sui jugleres de viele ;
Si sai de muse, et de fretele,
Et de harpe, et de chifonie,
De la gigue, de l'armonie ;
Et el salteire et en la rote
Sai je bien chanter une note.
Bien sai joer de l'escanbot
Et faire venir l'escharbot
Vif et saillant dessus la table ;
Et si sai maint beau geu de table,
Et d'entregiet, et d'artumaire ;
Bien sai un enchantement faire.
Ge sai moult plus que l'en ne cuide,
Quant g'i vueill mestre mon estuide :
Et lire, et chanter de clergie,
Et parler de chevalerie,
Et les preudhomes raviser,
Et lor armes bien deviser.
Ge connois monseignor Hunaut
Et monseignor Rogier Ertaut,
Qui porte un escu a quartiers ;
Toz jors est il sains et entiers,
Quar onques n'i ot cop feru.
Ge connois monseignor Begu,
Qui porte un escu a breteles
Et sa lance de .II. ateles
Au tournoiement, a la haie :
C'est li hons du mont qui mielz paie

Menesterex a haute feste.
Si connois Renaut Briseteste,
Qui porte un chat en son escu :
Cil a a maint tornoi veincu ;
Et monseignor Giefroi du Maine,
Qui toz jors pleure au diemaine ;
Et monseignor Gibout Cabot,
Et monseignor Augis Rabot,
Et monseignor Augier Poupee,
Qui a un seul coup de s'espee
Coupe bien a un chat l'oreille.
A toz vos sembleroit merveille
Se ceus voloie raconter
Que ge conois dusqu'a la mer.

Ge sai plus de toi quatre tanz :
Ge connoi toz les bons serjanz,
Les bons chanpions affaitiez ;
Si en doi estre plus proisiez.
Ge connois Hebert Tuebuef,
Qui a un seul coup brise un huef,
Errachecuer, et Rungefoie,
Qui ne doute home que il voie,
Et Heroart, et Dent de Fer,
Et Hurtaut, et Tierry d'Enfer,
Abatparoi, fort pautonier.
Et Jocelin, Tornemortier,
Et Ysenbart le Maureglé,
Et Espaulart, le fils Raiché,
Et Brisebarre, et Godefroi,
Et Guauquelin Abatparoi,
Et Osoart, et Tranchefonde ;
Et toz les bons serjans du monde
Et deça et dela la mer

Vous sauroie bien aconter.
Ge sai tant et si sui itex.
Ge connois toz les menestrex,
Cil qui plus sont amé a cort,
Dont li granz renons partot cort.
Ge connois Hunbaut Tranchecoste,
Et Tiecelin, et Portehote,
Et Tornenfuie, et Brisevoire,
Et Bornicaut, ce est la voire,
Et Fierabras, et Tuterel,
Et Malebranche et Malquarrel,
Songefeste a la grant viële,
Et Grimoart qui chalemele,
Tirant, Traiant et Embatant :
Des menestrex connois itant,
Qui me vorroit mestre a essai,
Que plus de mil nommer en sai.
Ge sai bien servir un prudome,
Et de beax diz toute la some ;
Ge sai contes, ge sai flabeax ;
Ge sai conter beax diz noveax,
Rotruenges viez et noveles,
Et sirventois et pastoreles.
Ge sai le flabel du Denier,
Et du Fouteor a loier,
Et de Gobert et de dame Erme,
Qui ainz des els ne plora lerme,
Et si sai de la Coille noire ;
Si sai de Parceval l'estoire,
Et si sai du Provoire taint,
Qui o les crucefix fu painz ;
Du Prestre qui menja les meures
Quant il devoit dire ses heures ;

Si sai Richalt, si sai Renart,
Et si sai tant d'enging et d'art.
Ge sai joer des baasteax,
Et si sai joer des costeax,
Et de la corde, et de la fonde,
Et de toz les beax giex du monde.
Ge sai bien chanter a devise
Du roi Pepin de s. Denise ;
Des Loherans tote l'estoire
Sai ge par sens et par memoire ;
De Charlemaine, et de Roulant,
Et d'Olivier le conbatant.
Ge sai d'Ogier, ge sai d'Aimmoin,
Et de Girart de Roxillon ;
Et si sai du roi Loëis,
Et de Buevon de Conmarchis,
De Foucon, et de Renoart,
De Guielin et de Girart,
Et d'Orson de Beauvez la some ;
Si sai de Florence de Rome,
De Ferragu a la grant teste.
De totes les chançons de geste
Que tu sauroies aconter,
Sai ge par cuer dire et conter.
Ge sai bien la trompe bailler,
Si sai la chape au cul tailler,
Si sai porter consels d'amors,
Et faire chapelez de flors,
Et çainture de druerie,
Et beau parler de cortoisie
A ceus qui d'amors sont espris :
Et tu donc cuides avoir pris ?
Ne parler mais la ou ge soie,

Mais fui de ci et va ta voie.
Va aprendre, si feras bien,
Que contre moi ne sez tu rien.
Beax seignor, vos qui estes ci,
Qui noz parole avez oï,
Se j'ai auques mielz dit de li,
A toz je vos requier et pri
Que le metez fors de ceanz,
Que bien pert que c'est .I. noienz.

Explicit des .ij. troveors.

III

AUTRE RÉPONSE

OU

LA CONTREGENGLE

Ms. 837, f° 214 b-f° 215 b.

Fabloié as or longuement
Et moi ledengié durement :
Si te vient de grant ribaudie.
Mes qui biau veut oïr, biau die !
Ceste resons bien i afiert,
L'une bontez l'autre requiert.
Tu es fols de contraliier,
Quar l'uevre loe bien l'ouvrier.
Molt me torne ore a grant anui,
Quant tu demandes qui je sui.
Tu me demandes que je sai ;
Mes je voudroie qu'a l'essai
Fussons ore, entre moi et toi,
Li quels set plus. Foi que doi toi,
Tu paroles molt folement ;
Si me fez ci .I. argument
Et .I. sofisme tout boçu.
Mès chetis houliers, qui es tu ?
Nul bien el siecle tu n'entens ;
Or, di quels est tes argumens ?
Va aprendre : bien t'est mestiers.
Tu es et molt baus et molt fiers ;

As tu ci nul de tes parenz ?
Tu te fez prone entre les genz,
Et si nous veus ci fere entendre
Que nus ne te porroit aprendre,
Por ce qu'il te facent aïue.
Tu n'as pas ta borde vendue,
Qui ainsi bestornes les nons.
Tu es li sages Salemons,
Qui tant aprist, que en folie
Torna le sens de sa clergie.
Tant as vescu que tu radotes :
Or t'est avis que, por .II. cotes
Que tu as environ tes os,
Que nus ne soit jamès si os
Que il devant toi parler ost
Ne plus que devant .I. provost.
Ce est coustume de chetif
Et de truant ribaut faintif
Que, quant il vient a .I. poi d'aise,
Dont ne voit rien ne li desplaise.
De maigre poille par nature
Plus male d'autre est la morsure.
Ne deüsses pas avoir cote
Qui fust entire, mès la hote
Ce deüst estre tes mestiers,
Et fiens porter en .II. paniers.
Mestier n'as entre nule gent
Qui en els aient escient.
Va seoir o les vielles sordes :
Celes dois tu pestre de bordes.
Tu ne dois pas porter viële,
Ne mengier en nete escuële,
Mès en une auge avoec porciaus.

Forche, pele, besche, flaiaus
Dois porter et itel merrien.
Diex te desfende de tout bien
Et il te gart de son salu.
Poi m'as grevé et poi valu :
N'i bee ja que mes mestiers
Puist empirier de tels bordiers.
Quar pleüst or Dieu et saint Leu
Que semblaisses aussi bien leu
Com tu resambles .I. asnier !
Or esgardez quel charruier,
Comme est bien tailliez a vilain !
Seignor, or soiez tuit certain
Qu'il est du plus mauvés lingnage
Qu'ainc veïssiez en votre eäge :
Por ce di que tels pautoniers
Ne me puet grever .II. deniers.
Fui de ci, quar tu es ribaus :
Ne vaus pas certes .II. chiez d'aus,
Non pas ribaus, mais ridolenz.
Male goute aies tu es denz !
Tu es uns ribaus pailletous.
Je t'ai veü par maintes cors,
Que tu n'avoies pas vestu
Vaillant .III. solz. Mès qui es tu ?
Qui fu ton pere et qui ta mere ?
Je les connui bien, par saint Pere !
Tes peres embla .I. tabar
Par quoi il fu penduz a Bar.
Et en meïsme cele anee
Fu ta mere a Provins plantee.
Je vi une teue seror
Qui espousa .I. lecheor ;

Andui furent planté ensamble
A Miaus le Chastal, ce me samble :
Por .I. sorcot qu'ele ot emblé,
Furent ensamble andui planté.
Encor n'a gueres que je vi
A Sens, .I. jor de samedi,
En l'eschiele .II. granz meschines,
Qui près estoient tes cousines,
Qui en faus plet furent trovees :
En Yone furent getees.
Estrais es de pute lingnie.
Je revi ja de ta mesnie
Lez moi que j'avoie a voisins
.II. maus larrons de tes cousins :
Andui furent par bougresie
Ars en mileu de Normendie.
Por ce me torne a grant despit
Que .I. tel ribaut me mesdit.
Ja bons ne seras, par saint Pere :
Li filz doit resambler le pere.
Chetiz es et chetiz seras,
Ne ja nul jor n'amenderas.
Par tant n'avras de quoi tu vives.
Por ce me poise quant t'estrives
A moi et que tu me dis honte.
Dont te vient il ? A toi que monte ?
Chascons ribaus si devient prone
Quant il fet tant que il larrone
.IIII. deniers, ou .V., ou sis,
Si veut estre ou haut dois assis :
Mes tu avras le pelori ;
Ja mès ne t'en verra gueri.
Si t'aït Diex, ou emblas tu

Cel sorcot que tu as vestu?
Or emble tant com tu porras:
Por .I. pendre quites seras.
Trop par es preus a .I. besoing :
Tu n'as de l'autrui chose soing,
Se nel pues tolir ou embler.
Hé ! Diex, com vaillant bacheler !
Comme est servanz et de grant pais !
Diva, fol ribaus, quar te tais ;
Si te va pendre a .I. gibet.
Tu ne sez rien fors que d'abet,
De mespoins et de fortreture ;
Mès de ce n'ont preudomme cure.
Ja n'est il nus hom qui Dieu croie
Qui en moustier entrer te voie :
Tu as toute usee ta pel
En la taverne et au bordel.
Tu trueves ainz c'on ait perdu.
Or te voi je tout esperdu ;
Or soit ore tout en respit,
Si recorde ce que j'ai dit.
Mès tu ne sez nule rien dire ;
Tu ne sez rien fors d'autrui lire.
Tu vas autrui mort conquerant,
Dont tu aquiers maint mal voillant.
Quanques tu as ici jenglé
As tu d'autre leu descenglé.
Je sui près de ce aprover
Que tu m'as ci oï conter.
Je n'i vueil metre plus d'alonge.
Aconsivre vueil ta mençonge,
Mes les oevres dont tu te prises
N'as tu pas encor bien aprises.

En toi n'a se les bordes non,
Ne tu n'es pas de grant renon
Si com autre menestrel sont
Qui aus granz cors les robes ont.
Mès toi, por quoi les donroit l'en ?
En toi n'a proece ne sen,
Dont l'en te doinst .I. oef pelé.
Musart or t'ai bien apelé.
Tu ne sez ne bien ne honor.
Onques mès, par le Sauveor,
Ne vi si fol ne si musart !
Va, si te pent a une hart.
Feu t'arde l'eschine et les flanz !
Va toi repondre souz ces banz
Con povre chose et nice et fole.
Et fols est qui a toi parole.
Mès Fortune t'a or bien fet
Qui t'a encressié et refet.
N'ai cure d'a toi estriver,
Quar bien tost me porroie irer
De corouz et de mautalent.
Mès se ce n'estoit por la gent
Et por mes amis ahonter,
Je te feroie mesconter
De ces degrez une partie.
Or t'en va, si ne revien mie
En leu ou me saches ne voies,
Que tu tendroies males voies.

Explicit la contrejengle.

TABLE DES NOMS PROPRES

CONTENUS DANS LES

Deux bourdeurs ribauds[1].

Aïe de Nanteuil I 70 au lieu de Aïe d'Avignon, héroïne de chanson de geste. Voy. Garin.

Ammoin II 135, Aymon, héros de geste (*Les quatre fils Aimon*).

Augier Poupee II, 65 « prudhomme ».

Augis Rabot II 64, « prudhomme ».

Abatparoi II, 81 « champion ». Voy. aussi Guauquelin.

Begu II, 52, « prudhomme ».

Bernart de Saisogne I 76 au lieu de Bernard de Brabant, héros de geste. Voy. Guiteclin.

Blancheflor I 95, héroïne de roman.

Bornicaut II 98, ménestrel.

Brisebarre II, 85, « champion ».

Brisevoire II 97, ménestrel.

Bruges I 11, nom de ville.

Buevon de Conmarchis, héros de chanson de geste.

Charlemagne II 133, héros de chanson de geste.

Coille noire II 117, titre de fabliau.

Denier II 113, titre de fabliau.

Dent de Fer II 79, « champion ».

Embatant II 103, ménestrel.

Erme II 115, nom de femme, personnage d'un fabliau.

Errachecuer II 77, « champion ».

Espaulart II 84, « champion ».

Ferragu II 143, Fergus, héros de roman.

Fierabras II 99, ménestrel.

Floire I 95, héros de roman.

Florence de Rome II 142, héroïne de chanson de geste.

Foucon II 139, Foucon de Candie, héros de chanson de geste.

Fouteor II 114, titre de fabliau.

Frison I 19, habitant de la Frise.

Garin d'Avignon I 72 au lieu de Garin de Nanteuil, père de Gui de Nanteuil, héros de geste. Voy. Aïe.

Gautier Tranchefonde I 140, « sergent ».

Gauvain le malparlier I 85, héros de roman, chevalier de grand mérite.

Gibout Cabot II 60, « prudhomme ».

1. Pour ce qui est des noms de jongleurs, voy. *Les jongleurs en France au moyen âge*, p. 280, n° 44, et les renvois.

Giefroi du Maine I 61, « prudhomme ».
Girart II 140, héros de chanson de geste (Girard de Vienne?).
Girart d'Aspremont I 99, pour Girard de Vienne, héros de chanson de geste. Voy. Tibaut.
Girart de Roxillon II 136, héros de chanson de geste.
Gobert II 115, héros d'un fabliau.
Godefroi II 85, « champion ».
Grimoart II, 102, ménestrel.
Guielin II, 140, héros de chanson de geste.
Guillaume au Tinel I 66 au lieu de Guillaume au Court nés, héros de chanson de geste. Voy. Renoart.
Guillaume Grosgoing I 141, « sergent ».
Guinement I 145, « sergent ».
Guion d'Aleschans I 74 au lieu de Guion de Bourgogne, héros de chanson de geste. Voy. Vivien.
Guiteclin de Brebant I 77 au lieu de Guiteclin de Sassoigne, héros de chanson de geste. Voy. Bernart.
Hebert Tuebuef II 75, « champion ».
Heroart II 79, « champion ».
Hunaut II 47, « prudhomme ».
Hunbaut Tranchecoste II 95, ménestrel.
Hurtaut II 80, « champion ».
Jocelin Tornemortier II 82, « champion ».
Loeïs II 137, héros de chanson de geste.
Loherans II 131, personnages de chansons de geste.
Machebuignet I 146, « sergent ».
Malebranche II 100, ménestrel.
Malquarrel II 100, ménestrel.
Nicolas I 14.
Neele I 116, nom de village.
Ogier II 135, héros de chanson de geste.
Ogier de Montaubant I 78 au lieu de Ogier le Danois, héros de chanson de geste. Voy. Renaut.
Olivier II 134, héros de chanson de geste.
Orson de Beauvez II 141, héros de chanson de geste.
Osoart II 87, « champion ».
Parceval II 118, héros de roman.
Pepin de S. Denise I 130, héros de chanson de geste (*Berte au grand pied*).
Perceval de Blois I 87 au lieu de Perceval le Gallois, héros de roman.
Pertenoble le Galois I 88 au lieu de Partenopeu de Blois, héros de roman. (Remarquer que le roman n'est pas composé en laisses, et le jongleur fait une bourde en le disant).
Portehote II 96, ménestrel.
Prestre qui menja les meures (du) II 121, titre de fabliau.
Provoire taint (du) II 119, titre de fabliau.
Quex le bon chevalier I 86, héros de roman, sénéchal félon.
Raiché I 84.
Renart II 123, héros de roman.
Renaut le Danois I 80 au lieu de Renaut de Montauban, héros de geste. Voy. Ogier.
Renaut Briseteste II, 58, ménestrel.
Renoart II 139, héros de chanson de geste.
Renoart au cort nés I 68 pour Renouart au Tinel, le même que le précédent. Voy. Guillaume.
Reonde Table I 83, titre d'un groupe de romans.
Richalt II 123, héros d'un fabliau.
Rogier Ertaut II 48 « prudhomme ».

Roulant I 133, héros de chanson de geste.

Rungefoie I 143, II 77, « sergent » et « champion ».

Songefeste II 101, ménestrel.

Tibaut de Viane I 98 au lieu de Thibaut d'Aspremont, héros de geste (*Gaydon*). Voy. Girart.

Tiecelin II 96, ménestrel.

Tierry d'Enfer II 80, « champion ».

Tirant II 103, ménestrel.

Tornenfuie II 97, ménestrel.

Traiant II 103, ménestrel.

Tranchefer I 143, « sergent ».

Tranchefonde II 87, « champion ».

Tunterel II 99, ménestrel.

Vivien de Bourgogne I 75 au lieu de Vivien d'Aliscans, héros de chanson de geste. Voy. Guion.

Ysembart le Mauréglé II 83, « champion ».

GLOSSAIRE

Ce glossaire est destiné à éclairer la lecture des *Dits de l'Herberie* et des *Deux bourdeurs ribauds*. — On y trouvera : 1° les mots aujourd'hui perdus ; 2° les mots dont le sens a varié ; 3° les mots dont la forme s'est notablement modifiée. — Les lettres H et B désignent l'une l'*Herberie*, l'autre les *Deux bourdeurs ribauds*. Les chiffres romains indiquent le numéro des pièces qui figurent sous chacun de ces titres.

a *exprime : le moyen* H I 146 ; B I 142 ; etc. ; *l'objet* B III 113 ; *la conformité* B III 67 ; *l'accompagnement* H I 122 ; etc.

aba H I, 44, *aboiement.*

abet B III 132, *ruse.*

abevrer *prés.* aboivre H II 30, *abreuver.*

achater *prés.* achate B I 164, *acheter.*

aconsivre B III 152, *atteindre.*

aconter B II 90, *énumérer.*

adeser H II 157, *toucher.*

aese H II 186, *à aise, content.*

aferir *prés.* afiert B III 5, *convenir.*

afaitier *part. passé* affaitiez B II 73 *sage.*

affichier H II 51 *assurer.*

aguille B I 173 *aiguillon.*

ahonter B III 177 *rendre honteux.*

aidier *subj.* aist B I 36, *aider.*

ail *rg. pl.* aus B III 74 *ail.*

ainc B III 70, etc. *jamais.*

ainçois H II 37, 87, *mais.*

ainsinc H II 230 *ainsi.*

ainz H I 120, II 216, B II 7, etc. *mais* ; — que H I 7, B III 139, etc. *avant que.*

ainz B I 135, II 116 ; — mais B I 156 *jamais.*

aitre H II 199, 200 *cimetière.*

aiue B III 27 *aide.*

aive H II 13, 205 ; yaue H I 186 : *eau.*

ajornee H II 55 *le temps d'une journée entière.*

aler H II 25 ; *prés.* vois B II 5 ; *subj.* voize H I 7 : *aller ;* près va que B I 152 *il s'en faut de peu que.*

alonge B III 151 *retard, longueur.*

amender B III 110 *s'amender.*

andous *suj.* andui B III 89, 103, *tous deux.*

anglure H II 97 *angelure.*

angoisseus H III 68 *qui fait souffrir.*

anui B III 9 *chagrin, colère.*

anuier H I 98, *être importun.*

aparsouvoir H I 6 *apercevoir.*

apertement H I 74 *manifestement.*

aprendre, *fut.* apanrai H I 135 ; aprendrai H II 70 ; *subj.* apreigne H II 68.

ardre B III 167 ; *part. pas.* ars B III 104 : *brûler.*

arme H I 176, 178 *âme.*

armonie B II 32 *instrument de musique.*

arsure H II 97 *brûlure.*

artisien H II 116 *monnaie d'Artois.*

artumaire B II 39 *magie.*
asavoir faire — H I 139 *faire connaître.*
asseoir *voy.* seoir.
assez B I 112, II 3, 19, *beaucoup, très.*
assoldre *prés.* assolt, *fut.* assoudrai H II 144, *absoudre.*
atele B II 54 *morceau de bois.*
audafrida H II 1 *et tous les mots des lignes 1-4 ne forment, à dessein, aucun sens.*
auques B II 161 *à quelque degré.*
ausi H II 129 ; aussi B I 60, 111 ; ausinc H II 226 : *de même, aussi.*
auteil H I 170, 171, *tel.*
autresi B I 55 *de la même façon.*
autrier H III 12 *l'autre jour.*
avainne H I 89, 170, *avoine.*
aval — la terre B II 26 *ici-bas.*
avaler H II 223 *descendre.*
avant H I 173, II 161, *en avant.*
avenir H I 3, 162, III 4, *arriver.*
avertin H I 150, II 100, 229, *accès de folie.*
avoir *imparf.* avoie H II 103 etc. ; *parf.* ot H II 128 etc. ; *cond.* avroie H II 169 etc. ; *subj.* eüt H II 66 etc.
avoir H I 15 *subst.* : *richesses.*
avoec B III 55 *avec.*
baastel *pl.* baasteax B II 125 *instruments qui servaient aux magiciens et aux jongleurs pour faire des tours d'escamotage et d'adresse.*
bacheler B III 128 *jeune homme.*
baer *impér.* bee B III 61, *aspirer à, espérer.*
bailler B II 147 *donner de.*
batel bateax H II 180 (*rég. pl.*), 197 (*suj. sg.*), *bateau, fait calembour avec* nés, *qui précède.*
baut B II 20, III 22, *hardi.*
beau *adv.* B II 152 *joliment.*
belement H III 30 *joliment.*
beneistre *subj.* beneie H II 189, *bénir.*
bestorner B III 29, *déformer.*
blutel *suj. sg.* bluteax H II 189, *tamis, fait calembour avec* saut amis (saut tamis) *de la ligne 188.*
boen H I 133, 185, *bon.*
boire *subj. imp.* beüst H III 66.
boleor H II 36 *trompeur.*
borde H II 35, B III 28, etc. *bourde.*
bordelois H II 113 *monnaie de Bordeaux.*
bordier B III 62 *celui qui dit des bourdes.*
bordon B II 9, 22, *bourdeur.*
boschaige H II 154 *bocage.*
boter H II 132 *pousser; part. pas.* boteiz H I 140 *qui pousse au gras, en parlant du vin.*
bougresie B III 103 *sodomie.*
bretele B II 53 *courroie pour soutenir l'écu.*
broche H II 91, etc. *broche.*
buef *rég. pl.* bués B I 119 ; *suj. sg.* boz H II 156 : *bœuf.*
bugle B I 41 *jeune bœuf.*
cambrisien H II 116 *monnaie du Cambrésis.*
carbonculus H I 48 *escarboucle.*
ce *pour* se (*conj.*) H I 9, etc. ; *pour* se (*pron.*) H I 25, etc.
cel *suj. sg.* cil B I 5, 114, etc. ; cils B I 29, B II 93 ; *suj. pl.* cil H I 133 ; *rég. pl.* ceulx H I 120 ; cex H II 164 ; çax H II 231 ; cels B I 83 ; ceus B II 69, etc. *Fém. sg.* cele H I 63, II 144, etc., *fém. pl.* celes B III 52, etc. : *adj. et pron. démonstratif.* Celui H II 138, 139.
cellande H II 75 *sorte d'herbe (laquelle ?).*
cens H I 79 *sans.*
ces *pour* ses H I 121.
cest H I 161, etc. *adj. et pron. démonstratif.*
chaainne H I 122 *chaîne.*
chaceor *suj.* chacierres H II 88 *chasseur.*
Chaelon H II 177 *Châlons* (*voy.* rains).

chalemeler B II 102, *jouer du chalumeau.*

champel *rég. pl.* chanpeax H II 180, *champ* (*voy.* grieve).

champion B II 73 *champion, homme d'armes.*

chanteor *suj.* chanterres B I 65 *chanteur.*

chape H I 117, B II 148, *manteau.*

chapel *rég. pl.* chapiaux H I 149 *chapeau.*

chapelet B II 150 *couronne.*

char H II 53, 193, etc. *chair.*

charaie H I 190 *sortilège.*

charree H II 80 *cendre de lessive (?).*

charruier B III 66 *valet de charrue.*

chartain H I 168 *monnaie de Chartres.*

chascon B III 115 *chacun.*

chastel *rég. pl.* chasteax H II 179, *château (voy.* tour*).*

chief H I 151, etc. ; *rég. pl.* chiez 150, B III 74 : *tête.*

chifler H II 131, 135 ; *prés.* giflle 218 : *railler, moquer.*

chifonie B II 131 *cifoine, instrument de musique, du genre vielle à roue.*

ci H I 1, etc. *ici.* De — qu'a H II 142 *jusqu'à.*

citole B I 104 *instrument de musique, du genre cistre et mandore.*

clapoire H II 99 *voy.* clopaire.

clergie B II 43, III 32, *savoir de clerc, science.*

clopaire H II 228 *bubon.*

clou clox H II 227 *clou, furoncle.*

cocula H II 171 *et les mots des lignes 171-173 ne forment, à dessein, aucun sens.*

cointerel cointerax B II 15 *rusé, malin.*

coissin H II 181, *coussin (voy.* coute*).*

coivre H II 74 *cuivre.*

collongnois H II 114 *monnaie de Cologne.*

com B I 69, etc. *comme ;* 11, 29, etc. *exclamatif ; après* autant H I 119, etc., aussi B I 60, etc., autresi 55, tant III 123, tel I 103, etc. : *que.*

comal H II 76 *sorte d'herbe (laquelle ?).*

comperer H III 43 *payer.*

confés H II 150 *qui a fait sa confession.*

confire H I 77, 78, etc. *préparer (un baume).*

congrier *(réfl.)* H I 141 *se former.*

conjurement H II 170 *action de conjurer.*

conquerre B II 25, etc. *conquérir.*

conquester H I 15, III 10, *acquérir.*

conseillier *(réfl.)* H II 134 *prendre conseil ;* en conseillant B II 6 *en secret.*

contraire sans — H I 102 *sans difficulté.*

contralier B III 7 *contrarier, contredire.*

controver *prés.* contruevent B II 17 *inventer.*

cordoan B I 10 *cordouan.*

corir *fut. pas.* corroit H I 166, *courir.*

cors H I 131, etc. ; cor II 140 : *corps.*

cort B I 63, etc. *cour.*

costel *rég. pl.* costeax B II 126 *couteau.*

cote B I 24, etc. *manteau.*

coumin H I 118 *cumin.*

coute H II 181, *a deux sens : « coude » (qui est celui du passage) et « couete » (qui prépare le calembour* coissin*).*

covenir H II 217 *convenir, falloir.*

covrir *prés.* cueuvre B I 114 ; cuevre 117 : *couvrir.*

creance H II 66, 210, *croyance.*

cresperite H I 35 *pierre précieuse.*

crespinois H II 115 *monnaie.*

crier H I 142 *créer.*

croire H III 5 ; *prés.* creez II 135 ; etc. *croire.*

croteuse H II 81 *(?).*

cuer H I 144, etc. *cœur.*
cuevre chief H I 121 *couvre-chef.*
cuidier H II 217 ; B II 41, 154 : *croire.*
cure H I 103 etc. *souci.*
de *après un comparatif* B II 3, 5, etc. *que.*
debat, sanz — H II 72 *sans difficulté.*
debatre H I 196 *battre.*
dechaus H III 39 *sans chaussures.*
dela *prép.* H II 49, etc.
delez H II 24 *à côté de.*
delitable B I 84 *agréable.*
demander *prés.* demant H II 9, *demander.*
demoree H I 18 *séjour.*
departir H I 135 *séparer.*
descengler B III 148 *dessangler, d'où : piller.*
desconfés H II 159 *qui ne s'est pas confessé.*
desgeuner *(réfl.)* H I 188, etc. *déjeuner.*
desmesure, a — H I 105 *sans admettre de limites.*
desovoir H I 5 *tromper.*
despendre H III 2 *dépenser.*
despit B I 102, etc. *mépris, colère.*
dessus *prép.* H I 94, etc.
destruire *subj.* destruie H I 97, *détruire.*
devant ce que H II 169 *avant que.*
devise, a — B II 129 *à souhait.*
deviser B II 46 *décrire.*
devoir *subj. prés.* doies B II 25 ; *imp.* deüsses B I 20, etc. ; deüst B III 47 ; *cond.* devroies B I 50, etc.
diaton H II 76 *sorte d'herbe (laquelle ?).*
diemaine B II 62 dimanche.
dijonnois H II 114 *monnaie de Dijon.*
dire *subj.* die H III 16, etc ; *imp.* deisse H I 132, etc.
diva B I 1, III 130, *allons !*
doisien H II 117 *monnaie de Douai.*
dois B III 118 *table.*
doloir *fut.* dieura, dieudront H II 225, *faire mal.*
dolour H II 229 *douleur.*
doner *fut.* donrai H II 151, 152 ; *subj.* doint B II 8, etc., doinst B III 161 ; *cond.* donroie H I 199.
donques H III 16 *donc.*
dont B III 42 *alors.*
dont H I 138; B III 114 : *d'où ;* B III 146, 161, *à cause de quoi.* Dom H II 190 *a deux sens : « d'où » (qui est celui du passage) et « d'homme » (qui prépare le calembour* d'ome *de la ligne suivante).*
dormir *(réfl.)* H II 84 *dormir.*
doute, sanz — H III 34 *sûrement.*
douter H I 39, etc. *craindre.*
droiture B I 4 *droit, justice.*
droit, a — H III 41 *justement.*
druerie B II 151 *amour.*
druge B I 12 *plaisanterie.*
embler B III 83, 91, etc. *voler.*
emprendre, *part. pas.* empris H I 23 *saisi, pénétré.*
en H II 122 *an.*
en B II 10, 41, etc. *on.*
enbatre *(réfl.)* B I 151 *accourir, venir.*
encharger H II 108, etc. *confier, recommander.*
encressier B III 172 *engraisser.*
engien H II 85 ; enging B II 124 : *ruse, habileté.*
enpres H II 11 *après.*
entendre H III 1 *faire attention ;* B III 25 *comprendre, croire ;* B III 19 *se proposer ; part. pas.* entenduz H III 55 *habile.*
entier *fém.* entire B III 46, *entier.*
entre B I 167 *parmi.*
entregiet B II 39 *prestidigitation.*
environ B III 35 *autour de.*
ermoize H I 148 *armoise.*
erracher H III 50 *arracher.*
escanbot B II 35 *instrument de musique.*
escharbot B II 36 *scarabée.*

eschiele B III 95 *pilori.*
escient B III 50 *science, savoir.*
escorpion H II 158 *scorpion.*
esgarder H II 162, etc. *regarder.*
espandre H II 60 *répandre.*
essample H I 134 *exemple.*
ester B I 1 *être en repos.*
esterlin H I 169, II 111, *monnaie anglaise.*
estorer B I 73 *fournir, provoquer.*
estrange H II 38, 39, *étranger.*
estre *parf.* fui H I 28 ; *fut.* iert I 69. ert B I 162 ; *subj. imp.* fussons B III 13 ; *cond.* estoie H II 104.
estrescer H I 63 *rendre étroit.*
estriver B III 112, 173, *lutter.*
fabloier B III 1 *raconter.*
fain H I 169 *foin.*
faintif B III 40 *dissimulé, menteur.*
faire fere H III 17 ; *prés.* faz II II 226, etc. ; *fut.* feroiz H II 21 ; *subj. prés.* face II II 124 ; *imp* feisse H I 163, etc. ; *cond.* feroie B I 134, etc. : *faire.*
faut II II 176 *a deux sens : « faut » (de « faillir », manquer) qui est celui du passage, et « faux », instrument à faucher, qui prépare le calembour* lance.
faute, ce n'est pas — H I 67 *infailliblement.*
ferir *ind.* fiert H II 179 ss. ; *subj.* fiere B I 163 : *frapper.*
ferner H III 8 *dénigrer.*
ferrite H I 34 *pierre précieuse.*
feste *voy.* goute.
fi H II 99, 227, *ladrerie.*
fiens B III 48 *ordures.*
flabel B II 113 ; flabeax (*rég. pl.*) B II 109 : *fableau.*
flaiel flaiaus (*rég. pl.*) B III 56, *fléau.*
flautre *voy.* goute.
flun H I 27 *flux, courant.*
foi H II 232 *promesse ;* B III 14 *par la foi ;* en foi H III 54 *en tenant parole.*
fonde B II 127 *fronde*
for H II 8 *four.*
forment, de — B I 15 *grandement.*
forrel forreax *(rég. pl.)* B I 130 *fourreau.*
fors B III 144 ; — que 132 : *excepté.*
fortreture B III 133 *action de séduire.*
fox H II 182 *a deux sens : « fol, fou » (qui est celui du passage) et « soufflet » (qui prépare le calembour* souflez).
freperie H I 60 *friperie.*
frestele B II 30 *chalumeau.*
fuelle H I 156, etc. *feuille.*
fuisicien H II 38 ; fusicien 50 : *physicien.*
gaaignage B I 9 *gain.*
gaber H II 131 *se moquer.*
galoface H I 38 *pierre précieuse.*
garcelar H I 48 ?
garde, avoir — B I 125 *craindre.*
garder *subj.* gart H I 147, etc. *préserver.*
garir H I 135 etc. ; gairir H II 69 ; *fut.* garrai H I 72, etc. ; *cond.* gariroie H III 34 ; *part. pas.* gariz H I 193 : *guérir ;* guéri B III 120 *préserver.*
garnison B I 20 *équipement, vêtement*
ge H II 5, etc. *je.*
gesir H II 24 *être couché.*
geste B I 167 *race, famille.*
geün H II 65, etc. *jeun.*
geüner H II 55 *jeuner.*
geter H II 13 *jeter.*
gieu H II 215 : gius 104 ; juif I 191 : *juif.*
gigue B I 105, II 32 *instrument de musique, du genre viole.*
goute H II 86 *goutte.*
goute H I 150, 195 ; B III 76 ; etc. *nom de diverses maladies :* goute flautre H I 68 *ulcère ;* goute feste II 226 *fistule ;* goute migraigne 227 *migraine.*
grant, *fém.* grant B II 21, III 101, etc. *grand.*

grever H II 187 ; B III 60, 72 : *peser, être désagréable.*

grieve H II 142, etc. *haut du front, dessus de la tête.* H II 180 *a deux sens : « tête » (qui est celui du passage) et « endroit où il y a du gravier » (qui prépare le calembour* chanpeax).

haie B II 55 *clôture, enceinte.*

hart B III 166 corde.

henap, *rég. pl.* henas B I 159 *coupe.*

hiraudie B I 32 *loque, souquenille.*

hom *suj.* B III 135, etc. ; hons II 56 ; *rég.* home H II 191 (*voy.* dont), 192, etc. ; ome 75 : *homme ;* hon H I 154 *on.*

honte B III 113 *propos injurieux.*

hospital, *plur.* hospitax H II 178 *l'ordre des Hospitaliers. Voy.* temples.

hote B III 46 *hotte.*

houlier B III 18 *vaurien.*

huef B II 76. *Voy.* uef.

huix H I 187 *porte.*

humeor B I 158 *celui qui hume.*

humeur H I 141 *humidité.*

i B III 5, 61, etc. *explétif.*

il, *plur.* il H I 197, etc. ; *fém.* ele H I 196, etc. ; el II 28 ; *fém. plur.* el I 124 ; *rég. plur.* els B III 50, etc.

iluec B I 33 *là.*

inde H I 49 *violet.*

irer (*réfl.*) B III 174 *se mettre en colère.*

itant B II 104 *tellement.*

itel B III 57 etc. *tel.*

ja H I 112 *alors ;* B III 100 *encore ;* H I 69, 177, etc. *jamais :* ja mès H III 36.

jagonce H I 36 *hyacinthe.*

jangle B I 1, 3, *bavardage bouffon.*

jengler B III 147 *bavarder.*

jone H I 2 *jeune.*

jou H I 77, etc. *je.*

jugleor *suj.* jugleres B II 29 *jongleur.*

laier, *impér.* lai B I 1 ; *subj.* laist H I 201 ; lait II 232 : *laisser.*

lance H II 176 *voy.* faut.

larriz H II 153 *terre non cultivée.*

larroner B III 116 *voler.*

lecheor B III 88 *vaurien.*

lechier B I 27 *faire le vaurien.*

ledengier B III 2 *offenser.*

leonois H II 113 *monnaie de Laon.*

lerme B II 116 *larme.*

letue B II 48 *laitue.*

leu B III 64 *loup.*

leu H I 132, etc. *lieu.*

lez B III 101 *près de.*

li *art. suj.* H I 162 etc. ; *plur.* 122 etc. ; *combiné avec* a, *sg.* au B II 142, etc. ; *plur.* as H II 92, etc. ; *avec* de, *sg.* dou H I 27, etc. ; *avec* en, *sg.* el H I 166 etc. ; ou 197, etc. ; *plur.* es H I 131 ; elz 53, 147 ; enz 124.

li *pron.* H I 14, etc. ; *fém.* li 122, 135, etc.

liement H II 70 *joyeusement, volontiers.*

lier *prés.* loie H II 12 *lier.*

lingnie B III 99 *lignage.*

liue H II 49 ; lieues H I 192 : *lieue.*

loial *suj.* loiaus H III 40 *loyal.*

loer B III 8 *faire l'éloge de ;* H I 95 *recommander.*

lor *adj.* B II 46, *et pron.* H I 152, *leur.*

mahains H I 194 *maladie.*

main H I 82 *matin.*

mains H I 110, etc. *moins.*

mais, onques — H I 110 *jamais ;* ne — que H I 174 etc. *à la condition que.*

mal, *suj.* maus H I 25 *mal (subst.) ;* III 22, etc. *mauvais.*

malage H III 20 *maladie.*

maleïçon H II 138, etc. *malédiction.*

malparlier B I 85, II 14 *médisant.*

manniere H II 6, 31, *sorte.*

mansois H I 167, II 112 *monnaie du Mans.*

manviele H II 76 *sorte d'herbe (laquelle ?).*
marchier H I 147 *fouler.*
marguarite H I 36 *perle.*
marreborc H I 154 *sorte d'herbe.*
maucozu H I 117 *mal cousu.*
maudire (*réfl.*) *prés.* maudient H II 231 *se damner.*
mautalent B III 175 *mauvaise humeur.*
mauvaitie B I 91 *inertie.*
mecine H III 49 *médecine.*
meillor *suj.* mieldres B I 121 *meilleur.*
meïsme B III 85 *même.*
mendre B I 19 *plus petit.*
meneor, *suj.* meneres B I 42 *meneur.*
menestrel B III 157 ; menestrez B II 4 etc. ; menesterel 23, — ex 9 etc. : *ménestrel.*
mengier H II 56, etc. *manger.*
menuement B II 11 *souvent.*
merrien B III 57 *morceaux de bois.*
merveillier (*réfl.*) H I 152 etc. *s'étonner.*
mesconter B III 178 *oublier de compter.*
mescroire H II 127 *ne pas croire.*
mesdire *prés.* mesdient B II 18 etc. *médire.*
mesnie B III 100 *famille.*
mespoint B III 133 *dé pipé.*
mestier H II 167 etc. *métier ;* I 176 *habitude ;* B III 21 etc. *besoin.*
metre *fut.* metereiz H I 93 *mettre.*
meure B II 121.
mi H I 153 *milieu.*
mielz B I 117 etc. *mieux.*
migraigne *voy.* goute.
mire H I 10 etc. *médecin.*
mol *suj.* mox B I 154 *mou.*
mon *suj. sg.* mes H I 196 etc.
monstrer *fut.* monsterrai H II 145 etc. ; mosterrons H II 165 etc. : *montrer.*
mont B I 5 etc. ; monde 121 etc. : *monde.*
monter B I 175, III 114 *importer.*
morir *prés.* muert H II 218.
mostier H I 116 *église.*
mout H I 32 etc. *beaucoup, très.*
mu H II 216 *muet.*
musart B III 162, 165 *sot.*
muse B II 30 *musette.*
naige B I 172 *fesse.*
navrer H II 42 *blesser.*
ne B I 49 etc. *ni.*
ne B III 38 etc. *négation.*
nef B I 67 *navire. Voy.* nés.
nel H II 81 *ne le.*
nenil H II 165 *non.*
nés H II 179 *a deux sens : « nez » (qui est celui du passage) et « vaisseau » (qui prépare le calembour* bateax). *De même* 196 *« né » et « vaisseau ».*
net H II 83 etc. *net, pur.*
nice B III 169 *niais.*
noblesce H I 61 *chose tout-à-fait éminente.*
niveiois H II 113 *monnaie de Nivelle.*
noient B I 136, II 164 *un rien du tout.*
noise H I 8 *tumulte.*
note B II 34 *air de musique.*
noumeement H I 175 etc. *spécialement.*
nul *suj.* nus B III 26 etc. ; nului B II 18 : *nul, personne.*
oan B I 9 *cette année.*
ocirre H I 129 *tuer.*
oignement H I 130 etc. *onguent.*
oil, *suj. pl.* œil H II 225 ; *rég.* elz B II 116 ; iex H I 146 : *œil.*
oïl H II 165 *oui.*
oïr B I 84 etc. ; *parf. déf.* oy H I 110 ; *fut.* orra H I 112 etc. ; *impér.* oeiz H I 113 : *entendu.*
onbre H II 77 (?).
onques H II ; — mès B III 164 : *jamais.*
or, ore B I 8, 34 etc. *maintenant ;* B I 28, 36, 37 etc. *renforce l'exhortation.*

orendroit H III 12 *maintenant.*
orlenois H I 167 *monnaie d'Orléans.*
os B III 36 *hardi.*
oser *subj.* ost B III 37 *oser.*
paele B I 115 *poële.*
pailletous B III 77 *paillard.*
paindre *part. pas.* painz B II 120, *peindre.*
pais B III 129 *silence.*
palazine H I 195 *paralysie.*
panele H II 76 *sorte d'herbe (?).*
par B III 84, 103 etc. *indique la cause;* — tant 111 *c'est pourquoi;* 125 *renforce l'adj.*
parer H II 93 *préparer.*
parisi H I 167, II 111 *monnaie de Paris.*
parler *prés.* paroles B III 15 etc. *parler.*
paroir *prés.* pert B II 164 *paraître.*
passion H II 98 *souffrance, mal.*
pastel H II 83 *emplâtre.*
pautonier B I 18 etc. *gueux, truand.*
pel B III 137 *peau.*
pelori B III 119 *pilori.*
peser *prés.* poize H I 9 etc. *peser.*
pestel, pestau H II 74; peteil I 158 : *pilon.*
pesteler H II 73 *piler.*
petit B I 164 *peu.*
petitet H I 175 *peu.*
pié H III 62 etc. *pied.*
pieça H III 10 *il y a longtemps.*
pierre H I 101 *maladie de la pierre.*
piter H II 136 *être pitoyable (?).*
piteus H II 136, 137 *pitoyable.*
piz H II 100, 228 *poitrine.*
plaire *subj.* pleüst B III 63.
planter B III 86, 89 *mettre au pilori (?).*
plet, faux — B III 97 *faux témoignage (?).*
plommet H II 48 *balle de plomb.*
plorer *fut.* plouront H II 225 *pleurer.*
poi H II 75 etc.; pou I 64 etc. : *peu.*
poille B III 43 *pou.*
poindre H II 157 *piquer.*
pondre *prés.* ponent H I 48 *pondre.*
pooir *prés.* puet H I 150 etc.; *subj.* puist 162 etc.; *imp.* peusse 198 etc.; pooist II 66; *cond.* porroie 105 etc. : *pouvoir.*
por B III 176, 177 *exprime la cause;* B I 161, 175 *au prix de;* H II 158, 159 *en dépit de.*
porcel *rég. pl.* porciaus B III 55 *porc.*
porprendre H III 52 *saisir.*
pot H II 195 *pot.*
pourre H I 86 *poussière.*
prendre, panre H I 150 etc.; *fut.* prenra II 227; *impér.* prendez III 56, 57; *subj.* preigne I 201 etc.; *imp.* preïsse II 110.
preu B III 125 *hardi; fém.* preude H II 7, 21 *sage;* au — de 162 *au bénéfice de.*
preudom H II 6; preudons 20; prudome B II 107; preudhomme 45; etc. *homme de bien.*
prisier B I 44; proisier II 74 : *estimer.*
profire H II 93 *préparer.*
prone B II 24, 115 *beau parleur.*
provenisien H II 117 *monnaie de Provins.*
prover (*réfl.*) *prés.* prueve B I 29 *se montrer.*
puis H I 187 *puits.*
put B III 99 *vil.*
quanques B I 35 etc. *tout ce que.*
quant ne por — H II 131 *néanmoins.*
quar B I 164 etc. *car* 1,; 4, etc. *renforce l'exhortation.*
quartainne H I 65 *fièvre qui revient tous les quatre jours.*
quart H I 177 etc. *quatrième.*
quartier écu a —s B II 49 *écu divisé en quatre parties.*
que H II 19, B II 158 *car;* III 79 *alors que.*

quel, *suj.* quiex B I 37 etc. ; *rég. pl.* quiex 10 etc. ; *fém.* quel 150 etc. *: quel.*
querre H I 28 etc. *chercher.*
qui, *rég.* cui H I 100, 101 etc. *qui*; B II 105 *si on.*
quinte H II 24 *quatrième.*
raconter B II 69 *énumérer.*
raim H II 98 *rameau, brin, qu'on peut traduire ici par : atteinte.*
rains H II 177 *a deux sens :* « *rein* » *(qui est celui du passage) et* « *Reims* » *(qui prépare le calembour* Chaelons).
rajovenir H II 58 *rajeunir.*
raviser B II 45 *reconnaître.*
rechignier H II 132 *grincer.*
reching H I 45 *braiment.*
recorder B III 142 *rappeler.*
recouvrer *(réfl.)* B I 109 *se tirer d'affaire.*
recouvrier B I 107 *guérison, salut.*
relieor *suj.* relierres B I 120 *relieur ou botteleur. Accompagné de* ués *fait une bourde.*
reonde H I 54 *ronde.*
reont B I 83 *rond.*
repondre B III 168 *cacher.*
requerir B III 6 *commander.*
resambler *(trans.)* B III 65 etc.
reson B III 5 *parole.*
respasser H II 43 *rétablir.*
retraire B II 27 *raconter.*
ribaudie B III 3 *mœurs de ribaud.*
ribaut B III 40, 73 etc. *gueux, ribaud.*
ridolenz B III 75 *hapax. Entendez : ri-dolenz (affligé), qui fait calembour avec ri-baut (joyeux) du même vers.*
rien B III 143 *chose.*
riote H I 79 *plaisanterie.*
roncin H I 170 *cheval.*
rote B II 33 *sorte de harpe.*
rotruenge B II 111 *rotrouenge, sorte de chanson.*
routure H I 104, II 97 *rupture.*
ru H II 100, 228 *écoulement.*
ruyl H I 87 *rouille.*
sain H I 80 etc. *graisse.*
saint, sainz H I 134 etc. *reliques des saints.*
sairement H II 233 *serment.*
salteire B II 33 *psaltérion, instrument à cordes frappées.*
saner H II 43 *guérir.*
sarpe B I 131 *serpe.*
saut H II 188 *subj. de* sauver. *La liaison* sautamis *prépare le calembour* bluteax *(voy. ce mot).*
se H I 185 etc. *si.*
seigneor *suj.* seignerres B I 118 *celui qui saigne.*
seignier *(réfl.)* H I 145 etc. *se signer.*
sempres H II 220 *aussitôt.*
sen B III 160 *esprit, sagesse.*
sens B III 32 etc. *sagesse ;* par — B II 132 *de mémoire.*
seoir H I 52 *être situé; réfl.* 57 etc. *s'asseoir.*
serjant B II 72, 88 *homme de guerre.*
seror B III 87 *sœur.*
seur H I 134 *sur.*
si H I 9, 11, 44 etc. *conj. de coordination;* et si 68, 118 etc. *même sens ;* 54, 124 *ainsi;* H III 14 *aussi ;* si com B I 67, 71, 79 *de quelle façon; annonce le 2ᵉ membre d'une phrase :* H I 185, B III 118, etc.
siecle B I 126 etc. *monde, vie.*
sif H II 37 *suif.*
sirjant B I 139 etc. *serviteur.*
sirventois B II 112 *serventois, sorte de chanson.*
sobitain, mort —ne H I 144 *mort subite.*
soissonnois H II 115 *monnaie de Soissons.*
sorcot B III 91, 122 *surcot, vêtement.*
sord B III 51 *sourd.*
sordire B II 12 *médire.*
souflet H II 183 *voy.* fox.
sousprendre H III 51 *surprendre.*

stopace H I 37 *topaze.*
sus H I 24 etc. *sur.*
tabar B III 83 *manteau.*
tant par — *voy.* par ; *subst.* B II 71 *fois.*
tantot B I 55 etc. *aussitôt.*
tel *suj.* teiz H I 118, 164 ; teil 170 ; tel II 131 ; *rég. pl.* tex B II 9 etc. : *tel.*
tellagon H I 38 *pierre précieuse.*
temples H II 178 *a deux sens : « tempes » (qui est celui du passage) et « Templiers » (qui prépare le calembour* hospitax).
tenir *fut.* tenra H II 227 ; a poi se tient B I 160 *il s'en faut de peu.*
tere H III 18 *taire.*
termine H II 143 etc. *moment.*
terre H II 194 *a deux sens : « territoire » (qui est celui du passage) et « matière terreuse » (qui prépare le calembour* poz).
terrien H II 5, 31 *terrestre.*
tiers *fém.* tierce H II 16, 175 *troisième.*
tinel B I 153 *barre de bois.*
tolir B III 127 *enlever.*
ton *suj.* tes B III 20 etc. ; *fém.* teue 87.
tonel H I 188 *tonneau.*
tor H II 140 *tour ;* H II 178 *a deux sens : « tour, détour » (qui est celui du passage) et « tour, édifice » (qui prépare le calembour* chasteax).
tordre H I 106 *faire souffrir.*
tormal H II 76 *sorte d'herbe (laquelle ?).*
torner — en B III 32 *se transformer en ;* — a B III 9, 105 *être une cause de.*
tornois H II 112 *monnaie de Tours.*
tortel *rég.* torteax B I 115 *tourte, gâteau.*
tournoiement B II 55 *tournoi.*
tout *plur.* tuit H II 161 etc. ; *rég.* toz III 20.
traire H I 129 ; II 215 etc. *extraire.*
travaillier H II 141 *torturer.*
trestoz H III 46 *tout.*
tribler H III 65 *broyer.*
trop H I 3, 74 etc. *tout à fait.*
truander B I 26 *vivre en truand.*
truant B III 40 *vagabond.*
truie jornee de — H I 99 *journée perdue (?).*
uef *rég.* ués B I 120 *œuf.*
ui H I 175 ; hui III 4 *aujourd'hui.*
vainne H I 196 etc. *veine.*
valoir *part. prés.* vaillant B I 7 etc.
veneor *suj.* venerres H II 88 *veneur.*
venicien H II 118 *monnaie de Venise.*
venir *parf. déf.* ving H III 12 ; venis B I 151 ; *subj.* viegne H II 9 etc. ; *imp.* venisse H I 132 etc. ; *fut. pas.* venroie 166 etc.
ventoseor ventousierres B I 119 *poseur de ventouses.*
veoir veeiz H I 56 ; veiz 58 etc. *voir.*
vesniere H III 60 *anus.*
vez H II 148 etc. *voilà.*
vieil *fém.* ville H I 85 ; *plur.* viez B II 111 ; *subst. fém.* B III 51.
vilain B III 67 *rustre ;* I 40 *grossier ;* II III 28 *mauvais.*
vile H II 198 *ville.*
vint H III 176 *pas. déf. de* venir *(qui est le sens du passage), signifie aussi « vingt » (qui prépare le calembour* xxx).
vistement H II 54 *vite.*
voie tenir — B III 182 *faire route.*
voir B I 148 ; de — H I 4 *vraiment ;* voire B II 98 etc. *vérité.*
volage H III 24 *mobile.*
voloir *prés.* vueil B I 69 etc. ; vuel H I 5 ; velt II 85 ; *fut.* vorra H II 232 ; *fut. pas.* vorroit B II 105 ; *part.* voillant B III 146 : *vouloir.*
vuideor B I 159 *celui qui vide.*
yaue *voy.* aive.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos vii
Le *Privilège aux Bretons*. 1
La *Paix aux Anglais*, la *Charte de la Paix aux Anglais*, et la *Nouvelle Charte de la Paix aux Anglais* 29
Les Dits de l'*Herberie* 53
Les *Deux bourdeurs ribauds* 81
Table des noms propres contenus dans les *Deux bourdeurs ribauds*. 113
Glossaire 117

Vu,

Le 15 Octobre 1909.

Le Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris,

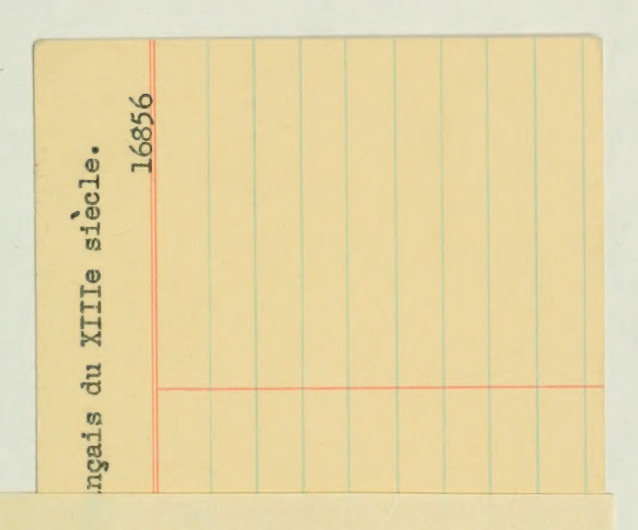
A. CROISET.

Vu et permis d'imprimer,

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

L. LIARD.

ABBEVILLE
IMPRIMERIE F. PAILLART


ngais du XIIIe siècle.
16856